Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

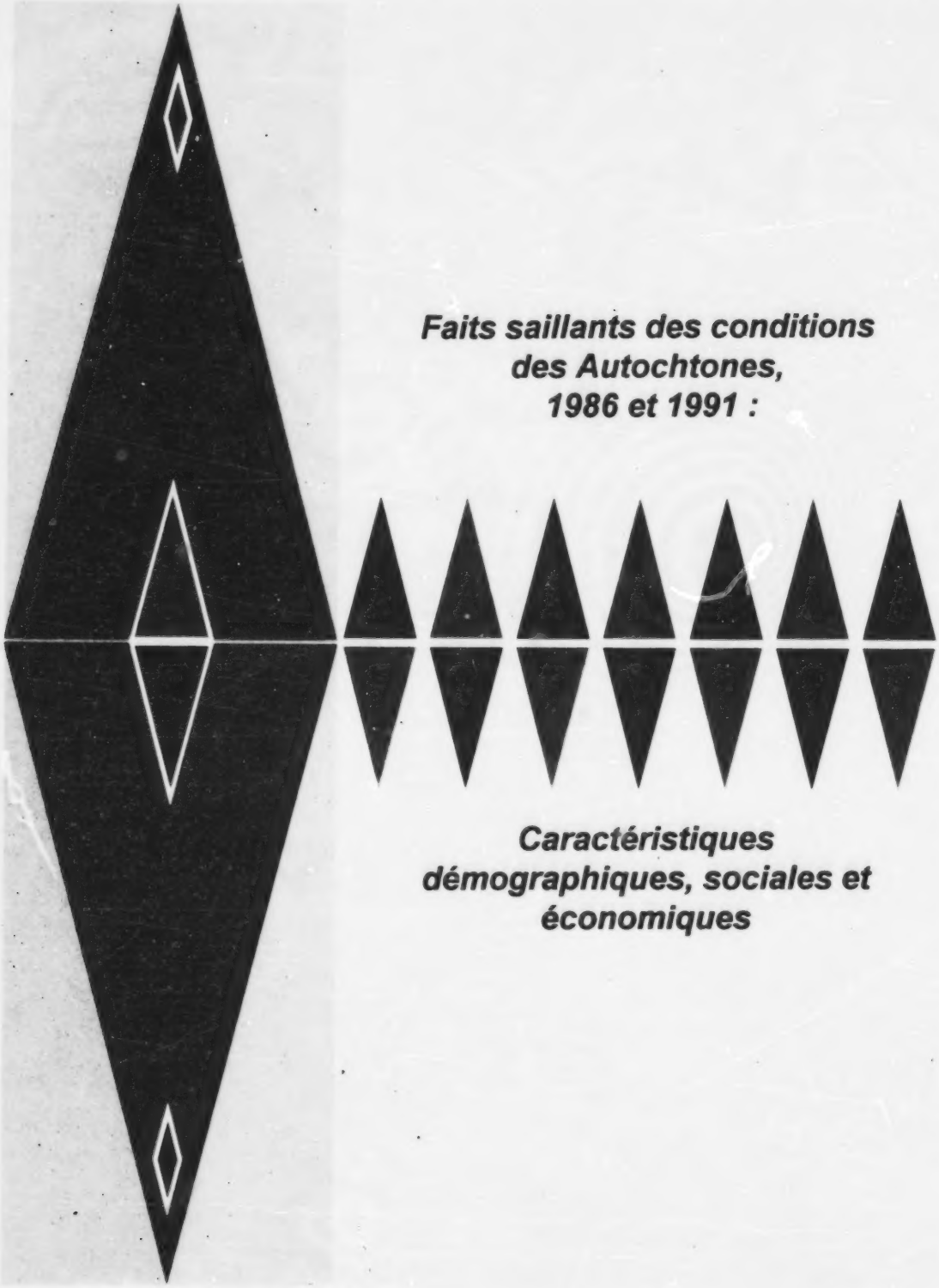

Faits saillants des conditions des Autochtones, 1986 et 1991 :

Caractéristiques démographiques, sociales et économiques

Canada

101-06499/

Faits saillants des conditions des Autochtones, 1986 et 1991 : Caractéristiques démographiques, sociales et économiques

DIRECTION DE LA QUALITÉ DE L'INFORMATION ET DE LA RECHERCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DE L'INFORMATION
SERVICES MINISTÉRIELS

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

OCTOBRE 1995

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Ronald A. Irwin, CP, député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 1995

QS-3568-000-EE-A1

N° de catalogue : R32-154/1-1986F
ISBN 0-662-23622X

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title :

Highlights of Aboriginal Conditions 1991, 1986
Demographic, Social and Economic Characteristics

Table des matières

Liste des illustrations vii

Remerciements xi

Principales conclusions xiii

Notes à l'intention de l'utilisateur xvii

1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES 1

Caractéristiques démographiques générales 3

Indiens inscrits vivant dans les réserves et population non autochtone, 1991 et 1986 (encadrés 1-1 et 1-2) 3

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et population non autochtone, 1991 et 1986 (encadrés 1-3 et 1-4) 9

Inuit et population non autochtone, 1991 et 1986 (encadrés 1-5 et 1-6) 13

Métis et population non autochtone, 1991 et 1986 (encadrés 1-7 et 1-8) 17

Mobilité 21

Ensemble des populations autochtone et non autochtone 1991 et 1986 (encadrés 1-9a et b à 1-12a et b) 21

Indiens inscrits vivant dans les réserves, 1991 et 1986 (encadrés 1-13a et 1-14a et b) 33

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves, 1991 et 1986 (encadrés 1-15a et b et 1-16a et b) 39

Inuit, 1991 et 1986 (encadrés 1-17a et b et 1-18a et b) 45

Métis, 1991 (encadré 1-19a et b) 51

Présence dans les grands centres urbains 55
Autochtones et Indiens inscrits, 1991 et 1986 (encadrés 1-20 et 1-21) 55

Indices de vieillissement 59
Ensemble des groupes, 1991 et 1986 (encadrés 1-22 et 1-30) 59

2. CARACTÉRISTIQUES SOCIALES 69

Structure de la famille, 1991 et 1986 (tableau 2-1 et encadré 2-1) 71

Langue maternelle, 1991 et 1986 (tableau 2-2 et encadré 2-2) 75

Personnes ayant déclaré souffrir d'incapacité, 1991 et 1986 (encadré 2-3) 79

Plus haut niveau de scolarité atteint, 1991 et 1986 (tableau 2-3 et encadré 2-4) 83

Logements : période de construction, 1991 et 1986 (encadré 2-5) 87

Femmes de 15 ans ou plus, ensemble des groupes ethniques,
selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 (encadrés 2-6 à 2-11) 91

3. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES 99

Caractéristiques économiques générales 101
Situation vis-à-vis de l'activité (encadrés 3-1 et 3-2) 101
Secteur d'activité (encadrés 3-3 et 3-4) 105
Composition du revenu (encadrés 3-5 et 3-6) 109
Personnes ayant déclaré un revenu (encadré 3-7) 113
Revenu moyen des particuliers (encadré 3-8) 117

Niveau de scolarité et caractéristiques économiques 121
Moins de neuf années d'études (encadré 3-9) 121
Études secondaires partielles ou complètes (encadrés 3-10 et 3-11) 125
Taux d'activité (encadrés 3-12 et 3-13) 129

Taux de chômage (encadrés 3-14 et 3-15) 133
Rapport emploi-population (encadrés 3-16 et 3-17) 137

Liste des illustrations

Tableau 1-1. Effectif des Indiens inscrits, Registre des Indiens et recensement, 1991 et 1986 xvii

1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES 1

Encadré 1-1 Indiens inscrits vivant dans les réserves et population non autochtone, 1991 6
Encadré 1-2 Indiens inscrits vivant dans les réserves et population non autochtone, 1986 7
Encadré 1-3 Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et population non autochtone, 1991 11
Encadré 1-4 Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et population non autochtone, 1986 12
Encadré 1-5 Inuit et population non autochtone, 1991 14
Encadré 1-6 Inuit et population non autochtone, 1986 15
Encadré 1-7 Métis et population non autochtone, 1991 19
Encadré 1-8 Métis et population non autochtone, 1986 20
Encadré 1-9a Mobilité, population autochtone de 5 ans ou plus, 1991 24
Encadré 1-9b Mobilité, population autochtone de 15 à 44 ans, 1991 25
Encadré 1-10a Mobilité, population autochtone de 5 ans ou plus, 1986 26
Encadré 1-10b Mobilité, population autochtone de 15 à 44 ans, 1986 27
Encadré 1-11a Mobilité, population non autochtone de 5 ans ou plus, 1991 28
Encadré 1-11b Mobilité, population non autochtone de 15 à 44 ans, 1991 29
Encadré 1-12a Mobilité, population non autochtone de 5 ans ou plus, 1986 30
Encadré 1-12b Mobilité, population non autochtone de 15 à 44 ans, 1986 31
Encadré 1-13a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant dans les réserves, 1991 35
Encadré 1-13b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant dans les réserves, 1991 36
Encadré 1-14a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant dans les réserves, 1986 37
Encadré 1-14b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant dans les réserves, 1986 38
Encadré 1-15a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant en dehors des réserves, 1991 40
Encadré 1-15b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant en dehors des réserves, 1991 41
Encadré 1-16a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant en dehors des réserves, 1986 42
Encadré 1-16b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant en dehors des réserves, 1986 43
Encadré 1-17a Mobilité, Inuit de 5 ans ou plus, 1991 46
Encadré 1-17b Mobilité, Inuit de 15 à 44 ans, 1991 47
Encadré 1-18a Mobilité, Inuit de 5 ans ou plus, 1986 48
Encadré 1-18b Mobilité, Inuit de 15 à 44 ans, 1986 49
Encadré 1-19a Mobilité, Métis de 5 ans ou plus, 1991 52
Encadré 1-19b Mobilité, Métis de 15 à 44 ans, 1991 53

Encadré 1-20 Présence dans les grands centres urbains, 1991 56
Encadré 1-21 Présence dans les grands centres urbains, 1986 57
Encadré 1-22 Population autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991 60
Encadré 1-23 Population autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986 61
Encadré 1-24 Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991 62
Encadré 1-25 Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986 63
Encadré 1-26 Inuit vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991 64
Encadré 1-27 Inuit vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986 65
Encadré 1-28 Métis vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991 66
Encadré 1-29 Population non autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991 67
Encadré 1-30 Population non autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986 68

2. CARACTÉRISTIQUES SOCIALES 69

Tableau 2-1. Structure de la famille, 1991 et 1986 71
Encadré 2-1. Structure de la famille, 1991 et 1986 74
Tableau 2.2. Langue maternelle, 1991 et 1986 75
Encadré 2-2. Langue maternelle, 1991 et 1986 77
Encadré 2-3. Personnes ayant déclaré souffrir d'incapacité, 1991 et 1986 81
Tableau 2-3. Plus haut niveau de scolarité atteint, diplômés et non-diplômés, 1991 et 1986 83
Encadré 2-4. Plus haut niveau de scolarité atteint, diplômés et non-diplômés, 1991 et 1986 85
Encadré 2-5. Logements, période de construction, 1991 et 1986 89
Encadré 2-6. Femmes autochtones de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 93
Encadré 2-7. Femmes non autochtones de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 94
Encadré 2-8. Indiennes inscrites vivant dans les réserves âgées de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 95
Encadré 2-9. Indiennes inscrites vivant hors des réserves âgées de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 96

Ecadré 2-10. Femmes inuit de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 97
Encadré 2-11. Femmes métisses de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 .. 98

3. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES 99

Encadré 3-1. Situation vis-à-vis de l'activité, 1991 103
Encadré 3-2. Situation vis-à-vis de l'activité, 1986 104
Encadré 3-3. Secteur d'activité, 1991 107
Encadré 3-4. Secteur d'activité, 1986 108
Encadré 3-5. Composition du revenu, 1991 111
Encadré 3-6. Composition du revenu, 1986 112
Encadré 3-7. Personnes ayant déclaré un revenu, 1990 et 1985 115
Encadré 3-8. Personnes ayant déclaré un revenu, 1990 et 1985 119
Encadré 3-9. Niveau de scolarité, personnes ayant déclaré avoir moins de neuf années d'études, 1991 et 1986 123
Encadré 3-10. Niveau de scolarité, personnes ayant fait des études secondaires, partielles ou complètes, 1991 127
Encadré 3-11. Niveau de scolarité, personnes ayant fait des études secondaires, partielles ou complètes, 1986 128
Encadré 3-12. Taux d'activité et niveau de scolarité, 1991 131
Encadré 3-13. Taux d'activité et niveau de scolarité, 1986 132
Encadré 3-14. Taux de chômage et niveau de scolarité, 1991 135
Encadré 3-15. Taux de chômage et niveau de scolarité, 1986 136
Encadré 3-16. Rapport emploi-population et niveau de scolarité, 1991 139
Encadré 3-17. Rapport emploi-population et niveau de scolarité, 1986 140

Remerciements

La présente publication a été établie sous la direction de M. Angus Dalley, gestionnaire, Statistiques ministérielles, Direction de la qualité de l'information et de la recherche. M. David Dahm en est l'auteur principal. Les services de soutien technique et d'aide à la rédaction ont été assurés par France Bernard, Darrell Buffalo, David Haag, Yvonne Imbleau et Susane Lizotte.

Principales conclusions

Le présent document compare et met en contraste les mesures de l'évolution démographique, sociale et économique des Indiens inscrits, d'autres groupes autochtones et de la population non autochtone. Les données portant sur chacun de ces groupes proviennent entièrement du *recensement de la population* (1991 et 1986). Toutes les variables relatives à l'origine ethnique et à la géographie qui ont été utilisées dans ce rapport sont fondées sur des tableaux personnalisés du recensement établis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et calculées à partir des données du *recensement de la population* effectué par Statistique Canada en 1991 et en 1986. Les conclusions présentées ici sont résumées par section.

Principales caractéristiques démographiques

- À l'exception des Inuit, les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** formaient la population la plus jeune de tous les groupes visés par l'étude. En 1991 de même qu'en 1986, près de 40 % d'entre eux avaient 15 ans ou moins.

- En 1991, la répartition par âge des ***Indiens inscrits vivant en dehors des réserves*** différait de façon marquée de celle de la population canadienne non autochtone. L'écart le plus important entre ces deux groupes a été observé chez les personnes de 65 ans ou plus, qui représentaient seulement 3,3 % des Indiens inscrits vivant hors des réserves, mais 11,8 % de la population canadienne non autochtone.

- La population des ***Inuit*** compte aussi une proportion importante de jeunes. En 1991 et en 1986, les moins de 25 ans composaient approximativement les six dixièmes de l'ensemble de ce groupe.

- En 1991, les jeunes de moins de 15 ans formaient 36,8 % de la ***population des Métis***, comparativement à 37,1 % en 1986. Ces pourcentages sont à peu près semblables à ceux qui se rapportent à la plupart des autres groupes autochtones et se situent entre ceux qui ont été établis pour les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et pour les Indiens inscrits dans les réserves.

- En 1991, les ***Canadiens d'origine autochtone*** de 5 ans ou plus affichaient un taux de mobilité plus élevé que celui de la population canadienne non autochtone, 58,5 % d'entre eux ayant déclaré avoir déménagé au cours des cinq années précédentes (encadrés 1-9a et 1-11a). À titre de comparaison, 46,2 % de la population non autochtone a indiqué un changement de lieu de résidence entre 1986 et 1991.

- Une comparaison des données des recensements de 1991 et de 1986 révèle un changement fondamental évident dans l'importance des déplacements des ***Canadiens d'origine autochtone***. Un examen des divers types de déplacements montre des changements substantiels pour ce groupe. Les déménagements à l'intérieur d'une même subdivision de recensement (SDR), qui constituaient le type le plus fréquent de déplacement en 1986 (58,8 % de l'ensemble des déplacements), ont cédé la place aux migrations infraprovinciales en 1991 (49,6 % de tous les déplacements). Chez les Autochtones, la proportion de migrations interprovinciales par rapport à l'ensemble des déplacements est passée de seulement 10,6 % en 1986 à 24,7 % en 1991.

- Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** et âgés de 15 à 24 ans, les personnes ayant

déménagé représentaient 43,4 % des répondants en 1991, en hausse par rapport aux 40,5 % enregistrés en 1986. En 1991, les déplacements infraprovinciaux à l'extérieur d'une SDR constituaient la majorité des déplacements effectués (45,6 %, comparativement à seulement 20,3 % en 1986). La part des déplacements à l'intérieur d'une même SDR était de 40,9 % en 1991, soit près de deux fois moins qu'en 1986 (76,5 %).

- Les ***Indiens inscrits vivant en dehors des réserves*** affichaient les taux de mobilité les plus élevés parmi les groupes autochtones observés. En 1991, 67,8 % d'entre eux étaient classés dans la catégorie des personnes ayant déménagé, comparativement à 70 % en 1986.

- Chez les ***Inuit*** de 15 à 24 ans, les taux de mobilité établis pour 1991 n'étaient que légèrement supérieurs à ceux de la population inuit en général. En 1991, les personnes ayant déménagé formaient 58,9 % de la cohorte des 15-24 ans, ce qui représente une hausse substantielle par rapport à la proportion de 53,2 % établie en 1986.

- En 1991, la proportion de la ***population métisse*** âgée de 5 ans ou plus ayant déménagé au cours des cinq années précédentes était de 60,5 %. Ce pourcentage se situe à peu près à mi-chemin entre les taux extrêmement élevés de la population des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et ceux de la population non autochtone.

- Les ***Indiens inscrits*** représentaient une part considérable de la population autochtone vivant dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) tant en 1991 qu'en 1986. Au dernier recensement, la province comptant la plus forte proportion d'Indiens inscrits par rapport à la population autochtone dans les RMR était la Saskatchewan (42,3 %), suivie du Manitoba (30,1 %), de la C.-B. (25,4 %) et de l'Alberta (24,9 %).

- En général, les indicateurs démographiques élaborés pour la présente étude révèlent des différences structurelles importantes entre les divers ***groupes autochtones*** et la ***population non autochtone***. Chaque groupe autochtone observé présente des taux de dépendance beaucoup plus élevés et des indices de vieillissement plus faibles que ceux de la population non autochtone.

Principales caractéristiques sociales

- En 1991, les familles ***autochtones*** dont le chef était un parent seul de sexe masculin ou féminin comptaient pour 18,1 % de l'ensemble des ménages, ce qui représente une légère baisse par rapport à la proportion de 19,3 % établie en 1986. Les familles monoparentales avaient une femme à leur tête dans 86,7 % des cas, comparativement à 85 % en 1986.

- Parmi les ***familles d'Indiens inscrits vivant dans les réserves***, 22,8 % étaient des familles monoparentales en 1991, en comparaison de 24,4 % en 1986. En 1991, les trois quarts des familles monoparentales étaient dirigées par une femme, cette proportion étant légèrement plus élevée qu'en 1986.

- Les ***Indiens inscrits vivant en dehors des réserves*** avaient les plus fortes proportions de familles monoparentales en 1991 (26,5 %) ainsi qu'en 1986 (29,9 %).

- Parmi les familles monoparentales ***Inuit***, la proportion de celles qui avaient une femme à leur tête a augmenté considérablement, passant de 73,4 % en 1986 à 79,9 % en 1991.

- Chez les ***Métis***, les familles monoparentales formaient 25,4 % des ménages en 1991; parmi celles-

ci, 85,4 % avaient une femme à leur tête. La même année, seules les familles d'Indiens inscrits vivant en dehors des réserves présentaient une proportion plus élevée.

- Le pourcentage d'***Autochtones*** ayant déclaré une langue maternelle autochtone a diminué, passant de 18,6 % en 1986 à 16,9 % en 1991.

- Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, la proportion des répondants ayant déclaré une langue maternelle autochtone a augmenté, allant de 46,6 % en 1986 à 50,3 % en 1991, tandis que chez les ***Inuit***, celle des répondants ayant déclaré l'inuktitut comme langue maternelle est passée de 62,4 % en 1986 à 74,3 % en 1991.

- Pour l'ensemble de la ***population autochtone***, le taux d'incapacité (personnes limitées dans leurs activités par une incapacité de courte ou de longue durée) s'établissait à 9 % en 1991, comparativement à 9,1 % en 1986. Parmi les répondants ayant déclaré être atteints d'une incapacité en 1991, la proportion de ceux qui ont dit souffrir d'une incapacité de longue durée était à peu près la même qu'en 1986, soit un peu plus de 11 %.

Principales caractéristiques économiques

- D'après la majorité des indicateurs, les comparaisons entre les groupes ***autochtones*** et la population ***non autochtone*** révèlent généralement des écarts substantiels persistants sur le plan du bien-être économique.

- Sauf quelques exceptions, les différences entre les mesures de la réussite économique des ***groupes autochtones*** et de la ***population non autochtone*** se sont amenuisées entre les deux recensements.

- Les caractéristiques présentées dans le présent rapport semblent indiquer que la situation économique des ***Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves*** s'est améliorée entre 1986 et 1991.

- En 1991, les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves*** ont, dans certains cas, déclaré des expériences économiques très différentes de celles en 1986. Nous pensons en particulier aux mesures de la composition du revenu, de l'activité et du niveau de scolarité.

- Le nombre d'***Autochtones inactifs*** a diminué dans tous les groupes autochtones entre 1986 et 1991.

- La part que représentent les transferts gouvernementaux par rapport au revenu total a augmenté chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** entre 1986 et 1991, mais a diminué légèrement chez les ***Indiens inscrits vivant en dehors des réserves*** durant la même période.

- Exprimé en dollars constants de 1986, le revenu individuel moyen de l'ensemble de la ***population autochtone*** a augmenté de 30,5 % entre 1986 et 1991, alors que celui de la ***population non autochtone*** ne s'est accru que de 6,9 %.

- Les données des deux recensements permettent de dégager un lien direct évident entre le niveau de scolarité et diverses mesures de la réussite économique pour la ***population autochtone*** dans son ensemble de même que pour chaque groupe autochtone. En fait, les taux d'activité et d'emploi des Autochtones qui possèdent un diplôme universitaire sont supérieurs à ceux de la ***population***

non autochtone.

- En 1991 de même qu'en 1986, le groupe des ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** se classait toujours derrière l'ensemble de la ***population autochtone*** et de la ***population non autochtone*** sur le plan de l'activité et de l'emploi, et cela, quel que soit le niveau de scolarité considéré. Néanmoins, l'écart les séparant a diminué au cours de la période observée.

Notes à l'intention de l'utilisateur

Explication des différences dans l'effectif des Indiens inscrits

En 1991 tout comme en 1986, le nombre d'Indiens inscrits déterminé d'après les données du recensement de la population (recensement) était considérablement plus faible que celui du Registre des Indiens du MAINC. La différence entre les chiffres de Statistique Canada (SC) et ceux du MAINC était surtout imputable aux variations dans le compte d'Indiens vivant dans les réserves (tableau 1).

Tableau 1-1. Effectif des Indiens inscrits, Registre des Indiens et recensement, 1991 et 1986

Année	Mesure	Effectif selon le Registre	Ratio entre l'effectif dans les réserves/hors des réserves (Registre)	Effectif selon le recensement	Ratio entre l'effectif dans les réserves/hors des réserves (recensement)	écart entre les effectifs selon le Registre et le recensement	Effectif selon le recensement en pourcentage de celui du Registre
1991	Dans les réserves	304,759		190,330		114,429	0.62
	Hors des	207,032		195,470		11,562	0.94
	Total	**511,791**	***59.5 : 40.5***	**385,800**	***49.3 : 50.7***	**125,991**	**0.75**
1986	Dans les réserves	264,187		164,310		99,877	0.62
	Hors des	123,642		98,945		24,697	0.80
	Total	**387,829**	***68.1 : 31.9***	**263,245**	***62.4 : 37.6***	**124,584**	**0.68**

Sources :
MAINC, *Registre des Indiens :* 1991, 1986.
SC, *recensement de la population :* 1991, 1986.

Le gouvernement fédéral a toujours conservé deux comptes de l'effectif des Indiens inscrits. En vertu du paragraphe 5(1), chapitre 1, de la *Loi sur les Indiens*, le MAINC doit consigner dans un registre le nom de chaque personne ayant le droit d'être inscrite comme Indien et tenir ce registre à jour. En outre, l'article 8 du chapitre 1 de la *Loi sur les Indiens (1985)* dispose qu'une liste des personnes pouvant être incluses dans une bande doit être établie et tenue à jour pour chaque bande, comme le prescrit la *Loi*.

Sauf quelques exceptions, chaque liste de bande contient le nom des Indiens inscrits dont les événements de la vie (c.-à-d. naissances, adoptions, mariages, décès, réintégration) sont enregistrés au jour le jour par la bande ou par le registraire du Ministère. Peu importe à qui incombe la responsabilité de la tenue à jour

des listes de bandes, les renseignements sur les Indiens inscrits admissibles dont le nom figure sur une liste sont stockés en bout de ligne dans une base de données administratives gérée par le MAINC. Cette base de données et les méthodes qui la sous-tendent constituent le système d'inscription des Indiens (SII).

La base de données SII a été créée expressément pour doter le MAINC d'un instrument qui permet de constater légalement la qualité d'Indien inscrit. En outre, le SII impose une responsabilité fiduciaire au MAINC du fait qu'on y enregistre les principaux événements de la vie de chaque Indien inscrit, conformément à la *Loi sur les Indiens*. Ainsi, le SII sert à vérifier la légitimité des demandes individuelles d'admissibilité aux prestations et des droits décrits dans la *Loi*. À l'intérieur du MAINC, la Direction de l'inscription et des listes de bandes administre le Registre, en vertu de la *Loi sur les Indiens (1985)*.

Outre les chiffres du Registre du MAINC, un autre compte de la population des Indiens inscrits est établi à partir des données su recensement de la population (recensement). Aux termes de la *Loi sur la statistique (1971)*, le statisticien en chef du Canada doit effectuer aux dix ans un recensement complet de la population. Un recensement quinquennal de moindre envergure doit aussi être réalisé. Aux termes des articles 1 à 3 de la *Loi sur la statistique* (chapitre S-19), SC doit obtenir auprès de tous les résidents du Canada, sans exception, des renseignements précis dans le cadre du recensement. Compte tenu des exigences de la *Loi sur la statistique*, le dénombrement de la population du Canada comprend donc la détermination de l'effectif des Indiens inscrits, que ceux-ci vivent à l'intérieur ou hors des réserves.

Le tableau 1 présente, pour 1991 et 1986, les écarts entre l'effectif total des Indiens inscrits selon le Registre et selon le recensement. En 1991, il y avait une différence de 125 991 entre le compte de la population totale des Indiens inscrits du Registre et celui du recensement. La majeure partie de cette différence, soit 91 % (114 429 Indiens inscrits), résulte des chiffres se rapportant aux Indiens inscrits dans les réserves.

Il ressort d'une comparaison des données de 1991 du Registre et du recensement que la plus grande partie de l'écart entre les deux comptes tient aux facteurs suivants :

- En 1991, les événements importants de la vie de chaque Indien inscrit appartenant à 603 bandes dans tout le Canada ont été consignés dans le Registre. Lors du recensement de 1991, 539 de ces bandes ont été dénombrées, ce qui signifie que l'on a oublié un total de 64 bandes établies dans 78 réserves et représentant une population d'environ 38 000 personnes[1].

- Des différences dans les définitions des terres indiennes ont influé sur la détermination de l'effectif des Indiens inscrits. Pour les besoins du recensement, les réserves sont habituellement considérées comme des subdivisions de recensement, qui sont des secteurs bien délimités. Toutefois, bon nombre des bandes administrent plusieurs réserves. Bien que toutes les réserves ne soient pas habitées de façon régulière, les Indiens inscrits peuvent être dispersés dans plusieurs réserves. Par conséquent, il est possible qu'en 1991 les recenseurs n'aient pas dénombré tous les Indiens inscrits vivant dans les réserves.

- Bien que la date annuelle de clôture pour la saisie des données dans le SII soit le 31 décembre, les liens administratifs entre les Indiens inscrits et leur groupe d'appartenance tel qu'il figure dans le Registre sont constamment mis à jour[2]. Le recensement est une enquête par autodéclaration qui est menée à une date variable et a habituellement lieu aux cinq ans.

---

1 Statistique Canada, *Guide de l'utilisateur des données de 1991 sur les Autochtones*, Ottawa, 1991, p. 29.

2 En vertu du paragraphe 5(1), chapitre 1, de la *Loi sur les Indiens*, le MAINC doit porter au registre le nom de toute personne ayant le droit d'être inscrite à titre d'Indien inscrit et tenir ce registre à jour. De plus, l'article 6 du chapitre 1 détermine qui a droit au statut d'Indien inscrit.

- Le Registre est établi en fonction de groupes qui correspondent habituellement à des bandes et non à des réserves. De façon générale, cet aspect du Registre favorise le dénombrement de particuliers pouvant résider à un ou plus d'un endroit. En 1991, sur les 603 bandes inscrites au Registre, il n'y a eu que deux cas où les chiffres du Registre et ceux du recensement concordaient[3].

- En 1991, le recensement a eu lieu le 4 juin, alors que les inscriptions dans le SII pour une année se font jusqu'au 31 décembre. Ainsi, les changements démographiques qui se sont produits durant cette période additionnelle de six mois ont été pris en compte par le Registre, mais non par le recensement. En fait, 2 140 personnes ont été inscrites à titre d'Indiens en vertu du projet de loi C-31[4] et 3 908 naissances ont eu lieu dans les réserves après le 4 juin 1991.

- En raison de la déclaration tardive des naissances et des décès en 1991, on estime que près de 17 000 Indiens inscrits n'ont pas été enregistrés dans la base de données du SII. En outre, le SII ne permet pas de saisir efficacement les données sur les migrations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves ou sur les mouvements d'une réserve à une autre, ce qui introduit un biais inconnu dans le partage officiel des données du Registre sur les populations vivant dans les réserves et hors des réserves.

Tableaux personnalisés du recensement établis pour le MAINC

Les indicateurs socio-économiques présentés dans le présent rapport ont été tirés des tableaux des recensements de 1991 et de 1986 qui ont été créés par Statistique Canada pour le MAINC. Ces données ont permis au MAINC de déterminer avec plus de précision la population des Indiens inscrits délimitée par le recensement au moyen d'une nouvelle définition des variables de l'origine ethnique et du lieu de résidence.

Origine ethnique

Pour l'établissement des tableaux personnalisés à partir des données du recensement de 1991, on a utilisé comme population de base les personnes ayant déclaré une origine ethnique autochtone à la question 15 du formulaire 2B. Une autre question du recensement sur l'origine autochtone (question 16) visait ensuite à déterminer quel segment de cette population de base correspondait le plus à la définition d'un Indien inscrit énoncée dans la *Loi sur les Indiens*.

Statistique Canada s'est essentiellement fondé sur les réponses à la question sur l'origine ethnique (question 15 du formulaire 2B) pour délimiter la population autochtone. Cette question comporte la catégorie « Indien de l'Amérique du Nord » (option 20), mais ne fait pas de distinction entre la population des Indiens inscrits et celle des Indiens non inscrits. Elle permet aussi de dénombrer les Inuit, les Métis et les populations d'origines mixtes autochtones et non autochtones.

La question sur l'origine ethnique de 1986, contrairement à celle de 1991, ne permettait pas aux répondants d'indiquer qu'ils étaient des Indiens inscrits, le cas échéant. Toutefois, la question 7 fournissait l'occasion aux répondants de déclarer une origine autochtone. Les options 35 et 36 de la question 7 permettaient aussi aux répondants de préciser s'ils étaient des Indiens inscrits ou non inscrits. Toutefois, comme la qualité des réponses obtenues à la question 7 laissait plutôt à désirer, Statistique Canada a calculé tous les chiffres

---

3 Il n'y avait pas d'écart entre les chiffres du Registre et ceux du recensement pour seulement deux bandes sur les 603 reconnues par le MAINC en 1991 : Summer Beaver (Ontario, bande 241) et Peters (C.-B., bande 586).

4 L'adoption du projet de loi C-31 a entraîné l'abrogation de plusieurs clauses discriminatoires en vertu desquelles des Indiennes ayant épousé des non-Indiens perdaient leur statut d'Indiennes inscrites.

relatifs à la population autochtone du recensement de 1986 à partir de la question sur l'origine ethnique (17).

En fait, la question 17 n'offrait pas l'occasion aux répondants d'origine autochtone d'indiquer s'ils étaient Indiens inscrits ou non inscrits. Elle comportait toutefois une option (38) qui permettait de déclarer une appartenance au groupe « Indien de l'Amérique du Nord ». Cette option était censée remplacer celle des Indiens inscrits/non inscrits, mais elle ne permettait pas de déterminer de façon appropriée la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves ou en dehors des réserves.

Géographie

Le niveau géographique « dans les réserves » s'appliquait à la population vivant dans les réserves, aux personnes résidant sur les terres de la Couronne ou dans des établissements au 4 juin 1991 de même qu'à certaines collectivités telles que des *secteurs de dénombrement* précis (le niveau de base pour l'analyse géographique) et les subdivisions de recensement (qui contiennent plusieurs secteurs de dénombrement). Il convient de signaler qu'en 1991, plus de 99 % de toutes les réserves étaient des subdivisions de recensement. Le MAINC tient à jour des tableaux personnalisés du recensement qui donnent une répartition géographique des Indiens inscrits et des autres groupes autochtones (Autochtones, Inuit et Métis), selon divers niveaux géographiques de recensement (notamment les subdivisions de recensement, les divisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement, les provinces et territoires, et l'ensemble du Canada). Le MAINC a ses divisions géographiques spéciales, par exemple les régions délimitées selon les bandes et les conseils de tribu, qui constituent des groupements de subdivisions de recensement.

Comparabilité des données du recensement dans le temps

Le lecteur doit tenir compte du fait que les données sur les Autochtones provenant des recensements de 1991 et de 1986 ne sont pas parfaitement comparables pour les raisons suivantes :

1. En 1991, 64 bandes indiennes (78 réserves) n'ont pas pris part au recensement. Ces communautés représentaient environ 38 000 personnes. En 1986, 90 bandes (136 réserves) ont été dénombrées de façon incomplète (ces bandes représenteraient approximativement 45 000 personnes). Dans les deux cas, le refus de participer de certaines des Premières Nations a donné lieu à une importante sous-estimation de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves.

2. En 1986, la question sur l'origine ethnique ne permettait pas aux répondants du recensement de se reconnaître comme Indiens inscrits. Au lieu, elle comportait une sous-question où les répondants pouvaient indiquer leur statut d'Indien inscrit; toutefois, les données recueillies à cette sous-question présentaient d'importants problèmes sur le plan qualitatif. Au recensement de 1991, les répondants ont pu déclarer qu'ils étaient des Indiens inscrits à la question 16.

On met aussi le lecteur en garde contre le fait que la taille et la composition de la population des Indiens inscrits ont beaucoup changé depuis le milieu des années 80. La plupart de ces changements résultent de la réintégration de membres qui avaient perdu leur statut ou de nouvelles inscriptions suivant l'adoption du projet de loi C-31, qui a apporté d'importantes modifications à la *Loi sur les Indiens* en 1985. En 1990, la population des Indiens inscrits s'était accrue de 73 983 membres par suite de la mise en application du projet de loi C-31. Cet accroissement a eu une incidence considérable sur la taille, la répartition géographique et les caractéristiques de la population des Indiens inscrits. Les effets démographiques du projet de loi C-31 ne faisaient que commencer à se faire sentir au moment du recensement de 1986. Bon nombre des 17 857 personnes inscrites ajoutées dans le Registre au 31 décembre 1986 n'avaient pas été comptées au recensement de 1986, dont les chiffres relatifs à la population des Indiens inscrits avaient été établis six mois plus tôt (4 juin 1986).

Définitions des populations autochtones, selon le MAINC et le *recensement de la population* de Statistique Canada

Sur le plan conceptuel, le MAINC et Statistique Canada ne voient pas le terme *Autochtone* d'un même oeil. Alors que le MAINC part de principes juridiques et culturels pour définir une personne d'origine autochtone, Statistique Canada considère comme un Autochtone tout répondant qui déclare volontairement avoir une origine autochtone précise.

MAINC

Les obligations légales du MAINC découlent exclusivement de la *Loi sur les Indiens* et de toute modification qui peut y avoir été apportée de temps à autre. Ainsi, les seules responsabilités légales que le Ministère a sont envers les Indiens inscrits vivant dans les réserves de même qu'envers les Inuit qui habitent dans le nord du Québec et au Labrador et qui bénéficient des services assurés dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuit. Bien que le MAINC n'ait aucune responsabilité légale envers les groupes autochtones qui ne sont pas mentionnés précisément dans la *Loi sur les Indiens* et ses modifications, le Ministère a en fait adopté des définitions pour décrire les divers groupes autochtones. Voici ces définitions[5] :

Autochtone : Les descendants des premiers habitants du Canada. La *Loi constitutionnelle de 1982* précise que les Autochtones sont les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada. La Constitution ne donne pas toutefois de définition légale des Autochtones.

Indien : Un *Indien inscrit* est une personne qui est inscrite à titre d'Indien ou qui a le droit de l'être en vertu de la *Loi sur les Indiens* (modifiée par le projet de loi C-31 de juin 1985). Environ la moitié des Indiens inscrits au Canada sont assujettis à un traité, c'est-à-dire appartiennent à un groupe ou à une bande d'Indiens qui a signé un traité avec la Couronne. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le Ministère est tenu de fournir de l'aide et des services aux Indiens inscrits seulement.

Les *Indiens non inscrits* sont, d'une façon générale mais non limitative, des Indiens ou des descendants d'Indiens qui ont perdu le droit d'être inscrits à titre d'Indiens aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Avant juin 1985, ce groupe comprenait les Indiennes qui avaient épousé des non-Indiens. L'adoption du projet de loi C-31 en juin 1985 ayant eu pour effet d'abroger certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*, les personnes qui avaient perdu leur statut à cause de ces dispositions ont pu recouvrer celui-ci ainsi que le droit d'appartenance à une bande. D'autres, comme le précise le projet de loi C-31, sont devenues admissibles au statut d'Indien.

Inuit : Les Inuit sont les Autochtones du Nord canadien qui habitent au nord du 60e parallèle et également au Nouveau-Québec et au Labrador, un peu en dessous du 60e parallèle. En 1939, la Cour suprême du Canada a jugé que le pouvoir du gouvernement canadien de légiférer relativement aux Indiens et aux terres qui leur sont réservées s'étendait aux Inuit. Toutefois, ceux-ci ne sont pas touchés par la *Loi sur les Indiens*, et seuls les Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador bénéficient des services du Programme des Affaires indiennes et inuit.

Innu : Les Innu sont formés de deux groupes d'Indiens particuliers qui vivent au Québec et au

---

5 Affaires indiennes et du Nord Canada, 1994. *Budget des dépenses 1994-1995, Partie III : Plan de dépenses*, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

Labrador (Naskapis et Montagnais seulement).

Métis : Il y a au moins deux façons de comprendre le terme « Métis ». Pour certains, il désigne les personnes d'origine autochtone issues de la communauté métisse constituée depuis longtemps dans l'Ouest canadien. Pour d'autres, le terme s'applique à tout individu d'ascendance autochtone qui s'identifie comme tel plutôt que comme Indien ou Inuit. Le Ministère n'a aucune responsabilité légale envers les Métis.

Le ***Métis National Council***[6], qui représente les intérêts des Métis à l'échelle nationale, emploie des termes très précis pour définir les Métis et la communauté métisse existante :

Métis

a) Un Métis est une personne d'origine autochtone qui s'identifie comme tel plutôt que comme Indien ou Inuit, et est un descendant de Métis qui ont reçu ou étaient en droit de recevoir des concessions de terrain et/ou des certificats d'argent en vertu des dispositions de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* ou de la *Loi des terres fédérales*, et de leurs modifications.

Communauté métisse

b) La « nation métisse » représente la communauté formée de Métis décrits dans le paragraphe a) et les personnes d'origine autochtone qui sont acceptées par cette communauté.

(Les définitions présentées ici ont été gracieusement communiquées par le ***Métis National Council*** et ont servi à l'élaboration de l'*accord avec les Métis* négocié dans le cadre de l'*Accord de Charlottetown*, qui a échoué en bout de ligne. Le lecteur est invité à se reporter à la page __ pour de plus amples renseignements sur les origines historiques et la répartition géographique des Métis.)

Statistique Canada

Pour le *recensement de la population* de 1991, deux questionnaires ont été utilisés pour déterminer les diverses caractéristiques sociales, économiques et démographiques de la population canadienne. Un de ces questionnaires, qui est généralement connu sous le nom de formulaire 2A, comprend 7 questions de base et a été utilisé pour le dénombrement de 80 % de l'ensemble des ménages canadiens vivant en dehors des réserves. Le formulaire 2B, qui compte 53 questions, a servi au dénombrement des 20 % restants des ménages vivant hors des réserves. Ainsi, Statistique Canada s'est fondé sur les caractéristiques des répondants qui ont rempli le questionnaire 2B (version complète) pour établir des statistiques détaillées sur la population canadienne dans son ensemble et brosser un tableau statistiquement représentatif du pays. On a procédé de façon semblable en 1986 pour produire des statistiques nationales détaillées provenant des données du recensement.

Les données du *recensement de la population* de 1991 ont permis de calculer la taille de la population autochtone à partir des réponses fournies aux questions 15 et 16. Plus précisément, Statistique Canada indique que la population autochtone est formée de toute « personne ayant indiqué au moins une origine autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, et/ou ayant déclaré être un(e)

---

[6] Rochon, Lorraine, interview personnelle, le 20 octobre 1995.

Indien(ne) inscrit(e) en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada[7] ».

Il existe des différences précises dans les méthodes utilisées au recensement de 1991 pour déterminer la taille de la population autochtone et celle de la population non autochtone. Une autre version du questionnaire détaillé du recensement (désigné sous le nom de questionnaire 2D) a été utilisée pour le dénombrement de tous les Autochtones vivant dans les réserves. Par contre, les Autochtones vivant en dehors des réserves avaient une chance sur cinq de recevoir la version détaillée du questionnaire.

- La ***question 15*** servait précisément à déterminer l'origine ethnique d'un répondant d'après son ascendance et fournissait 15 groupes ethniques comme réponses possibles. Parmi ces groupes figuraient « Indien de l'Amérique du Nord », « Métis » et « Inuit/Esquimau ». Deux cases de réponses additionnelles ont été fournies pour indiquer en toutes lettres tout groupe pertinent ne figurant pas sur la liste imprimée. Les répondants pouvaient déclarer plus d'un groupe s'il y avait lieu.

- La ***question 16*** servait à déterminer le nombre de répondants considérés comme des Indiens inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Une petite proportion de répondants d'origine non autochtone ont donc pu déclarer qu'ils étaient des Indiens inscrits.

En fin de compte, les chiffres de la population autochtone qui ont été calculés à partir des données du recensement de 1991 pouvaient être désagrégés selon les quatre catégories mutuellement exclusives ci-après :

Catégorie I - UNE SEULE ORIGINE AUTOCHTONE	**Catégorie II** - UNE SEULE ORIGINE AUTOCHTONE ET ORIGINE(S) NON AUTOCHTONE(S)
Indien de l'Amérique du Nord seulement	*Indien de l'Amérique du Nord et origine(s) non autochtone(s)*
Métis seulement	*Métis et origine(s) non autochtone(s)*
Inuit seulement	*Inuit et origine(s) non autochtone(s)*
Catégorie III - PLUSIEURS ORIGINES AUTOCHTONES	**Catégorie IV** - INDIEN INSCRIT SANS ORIGINES AUTOCHTONES
Personnes ayant déclaré 2 origines autochtones ou plus; les répondants pouvaient aussi avoir déclaré des origines non autochtones	*Indien inscrit aux termes de Loi sur les Indiens, mais n'ayant pas déclaré d'origines autochtones*

En 1991, la somme des chiffres de ces quatre catégories a produit les chiffres du recensement sur la population autochtone. Sauf pour quelques variations, la même méthode a été employée pour déterminer la taille de la population autochtone au recensement de 1986.

Concept de la population autochtone et des groupes qui la composent

L'expression « population autochtone » utilisée tout au long de l'étude comprend les groupes suivants :

- Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves

---

7 Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement de 1991*, Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1992, recensement du Canada de 1991, n° 92-310F au catalogue.

- Inuit (réponse unique seulement)
- Métis (recensement de 1991, réponse unique seulement)
- Indiens non inscrits/personnes d'autres origines autochtones

La population autochtone représente donc l'ensemble de ces groupes et totalisait ***1 016 335 personnes*** au recensement de 1991. Dans la présente étude, le lecteur doit tenir compte d'une différence particulière entre les taux établis pour la population autochtone dans son ensemble et pour les groupes des ***Indiens inscrits*** (dans les réserves *et* hors réserves), des ***Inuit*** et des ***Métis.*** Lorsqu'une mesure du bien-être économique est donnée pour l'ensemble de la population autochtone, il est possible que cette mesure soit plus élevée ou plus faible que celle de n'importe quel des groupes autochtones. Le tableau ci-après illustre bien ce point :

Exemple : composition du revenu, 1991

Origine ethnique	Revenu d'emploi	Transferts gouvernementaux	Autre Revenu	Aucun revenu
		(pourcentage)		
Ensemble de la population non autochtone	65.1	15.5	10.7	8.7
Ensemble de la population autochtone	**59.0**	**24.3**	**5.1**	**11.7**
Indiens inscrits vivant en dehors des réserves	50.7	30.1	4.0	15.2
Indiens inscrits vivant dans les réserves	38.7	40.1	10.9	10.2
Inuit	57.3	24.9	1.4	16.5
Métis	52.9	29.2	3.0	14.9

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement

Dans cet exemple, le revenu de la catégorie « Ensemble de la population autochtone » (ligne en caractères gras) est ventilé selon quatre grandes catégories : revenu d'emploi, transferts gouvernementaux, autre revenu et aucun revenu. La même répartition est faite pour tous les groupes autochtones visés par l'étude (Indiens inscrits dans les réserves et hors réserves, Inuit et Métis).

On peut facilement voir que les chiffres indiqués pour la catégorie « Ensemble des Autochtones » ne représentent pas simplement la somme des nombres calculés pour les divers groupes autochtones. Cette incohérence apparente n'est pas une erreur. Elle tient plutôt au fait que l'on n'a pas tenu compte des Canadiens d'origine autochtone qui, au recensement, ont été classés dans la catégorie des Indiens non inscrits ou dans une autre catégorie d'origines autochtones (origines uniques ou multiples). Ainsi, un

examen des chiffres au niveau agrégé « Ensemble de la population autochtone » permet de constater les *effets* résultant du classement de personnes d'origine autochtone dans des catégories non étudiées ici. En outre, tous les taux s'appliquant aux groupes autochtones des Indiens inscrits, des Inuit et des Métis qui figurent dans la présente étude sont fondés sur les réponses des personnes ayant déclaré une seule origine autochtone. Pour l'ensemble de la population autochtone, les taux rendent compte des réponses de tous les Autochtones, que ceux-ci aient déclaré une seule origine ou plusieurs.

Dans la présente étude, l'ordre des données et de la présentation du texte se rapportant aux divers groupes autochtones a été déterminé par le logiciel employé pour l'extraction et la manipulation des données, et ne signifie pas que le Ministère accorde plus d'importance à un groupe en particulier. On rappelle toutefois au lecteur qu'à l'exception du financement de l'enseignement postsecondaire, le mandat statutaire du MAINC consiste strictement à assurer des services à la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves, conformément aux prescriptions de la *Loi sur les Indiens*.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont utilisés dans des cas précis :

.. données non disponibles pour un groupe particulier ou un recensement.

XXX données supprimées par Statistique Canada afin de protéger la confidentialité.

1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Caractéristiques démographiques générales
Indiens inscrits vivant dans les réserves et population non autochtone, 1991 et 1986
(encadrés 1-1 et 1-2)

La présente étude met en évidence les principales différences qui existent entre la population autochtone et la population non autochtone au moyen d'une comparaison des ***cohortes d'âge*** et des ***régimes de migration***. À l'aide de graphiques et de tableaux qui font ressortir directement les divergences et les similitudes selon ces variables, il est possible d'émettre des hypothèses concernant l'évolution des écarts entre les groupes sur le plan social et économique.

L'examen de la structure des cohortes d'âge d'une population peut donner un bon aperçu de la situation économique et sociale de certains groupes. Plus précisément, la comparaison des cohortes d'âge de différentes populations peut donner un meilleur aperçu de la dynamique de la population active (population de 15 ans ou plus), de déterminer la jeunesse relative d'une population (proportion de la population qui est âgée de 0 à 24 ans) ou d'en isoler les tendances gériatriques (proportion des personnes de 65 ans ou plus). Il arrive souvent que l'on mette l'accent sur des mesures particulières de la réussite pour certaines cohortes d'âge; ainsi, la scolarité aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire est liée à la cohorte d'âge des 4-18 ans. De même, la scolarité de niveau postsecondaire est étroitement associée à la cohorte d'âge des 17-34 ans.

À l'exception des Inuit, les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** formaient la population la plus jeune de tous les groupes étudiés. En 1991 ainsi qu'en 1986, près de 40 % d'entre eux avaient 15 ans ou moins. Durant la période observée, cette proportion n'a diminué que de 0,5 %.

Les Indiens inscrits de 65 ans ou plus qui vivaient dans les réserves représentaient un plus petit segment de la population en 1991 qu'en 1986, cette régression contrastant nettement avec les tendances qui caractérisent la population non autochtone. En 1986, la cohorte des 65 ans ou plus comptait 4,8 % des Indiens vivant dans les réserves. En 1991, cette proportion était tombée à 3,9 %. Par contre, la proportion des 65 ans ou plus dans la population non autochtone est passée de 10,2 % en 1986 à 11,8 % en 1991. Parmi les groupes autochtones, seuls les Inuit présentaient une tendance semblable à celle des Indiens inscrits dans les réserves. Toutefois, la baisse observée chez les Inuit de 65 ans ou plus était négligeable, leur proportion passant de 2,6 % en 1986 à 2,5 % en 1991.

Entre les deux recensements, la proportion des Indiens inscrits qui vivaient dans les réserves et étaient en âge de travailler (population de 15 à 64 ans) n'a presque pas changé (56,8 % en 1991 et 57 % en 1986). Néanmoins, en termes absolus, il s'agit là d'un accroissement important de la population d'âge actif dans les réserves, lequel entraîne une hausse de la demande d'emplois stables et exerce des pressions considérables au sein de l'économie locale.

D'après les chiffres du recensement sur les Indiens vivant dans les réserves, le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans a augmenté de 15,4 % entre 1986 et 1991. En général, l'accroissement de la cohorte d'Indiens d'âge actif vivant dans les réserves s'est produit à un moment où l'économie canadienne entrait dans une période de récession prolongée. Lorsque l'économie est en perte de vitesse, les suppressions d'emplois touchent généralement les jeunes plus que les autres travailleurs.

En 1991, près de 6 Indiens inscrits vivant dans les réserves sur 10 avaient moins de 25 ans. Deux des autres groupes observés, les Métis et les Inuit, présentaient des proportions semblables. À titre de comparaison, moins de 4 Canadiens d'origine non autochtone sur 10 avaient moins de 25 ans en 1991. Compte tenu du fait que les jeunes sont en majorité dans les réserves, il est probable que bon nombre des

problèmes sociaux et économiques liés au cycle économique aient été plus aigus dans les réserves que dans la population non autochtone.

Selon des projections établies pour le *Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi*, le taux de croissance de la population des Indiens inscrits diminuera au cours des trente prochaines années, passant de 17,3 % entre 1991 et 1996 à 8,7 % entre 2006 et 2011[8]. En dépit de cette tendance, les décideurs et les responsables de la planification communautaire doivent tenir compte d'une réalité démographique : les membres de la cohorte des 25 ans ou moins sont en âge de fonder une famille ou le seront bientôt, et les enfants des jeunes Indiens d'aujourd'hui qui vivent dans les réserves se feront entendre en grand nombre au début du prochain siècle.

Les répercussions sur les réserves de la dynamique démographique actuelle sont évidentes et directes. À court et à moyen terme, les principales forces qui détermineront l'orientation et la prestation des services dans les réserves seront étroitement liées aux besoins socio-économiques changeants d'une population active indienne en développement. Alors que le reste du Canada devra veiller à fournir des services aux personnes âgées, la population vivant dans les réserves devra relever le défi consistant à favoriser l'accès aux programmes d'enseignement et à offrir des emplois permanents à une population relativement jeune.

En général, les diverses observations faites pour les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves peuvent aussi s'appliquer aux autres groupes autochtones. Ensemble, elles forment des thèmes qui se répètent pour chacun des groupes autochtones étudiés. Bien que l'évolution démographique de chaque population autochtone présente de nombreuses différences subtiles, certaines comparaisons générales avec d'autres groupes sont inévitables.

La structure de base de la pyramide des âges est la même pour chaque groupe autochtone observée. Ces structures sont généralement caractérisées par une vaste base qui diminue progressivement jusqu'à un sommet étroit. Elles diffèrent nettement de la structure de la pyramide pour la population non autochtone, qui présente un renflement démographique au groupe d'âge des 20-44 ans et s'élargit de nouveau à celui des 65 ans ou plus. On n'observe pas de telles variations chez les groupes autochtones. Cette dernière tendance est un phénomène courant dans la plupart des pays industrialisés, tandis que la première peut être observée dans de nombreux pays en développement.

Bien qu'il soit tentant de comparer directement les populations autochtones aux pays en voie de développement, de telles comparaisons comportent une multitude de difficultés. Au-delà des similitudes démographiques, il existe des différences énormes sur le plan social et économique entre la population autochtone du Canada et les populations de la plupart des pays peu développés. Néanmoins, avant l'arrivée des Européens, la population autochtone du Canada comptait entre 200 000 et 2 millions de personnes[9]. Il serait donc raisonnable d'avancer que la population autochtone canadienne ne commence qu'à remonter la pente pour atteindre les niveaux démographiques atteints avant la venue des premiers colons. Selon Commoner, un réseau complexe d'interactions forme la structure démographique de toute population contemporaine[10]. L'observation présentée ci-après s'avère utile lorsque l'on examine la dynamique de la population autochtone, qui est relativement jeune :

> « (...) la croissance démographique n'est pas la conséquence d'un simple rapport mathématique

---

[8] Nault, F. et Jenkins, E. « *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015* », Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 1993.

[9] McGhee, R. « *Le Canada au temps des aventuriers* », Hull, Québec, Musée canadien des civilisations, 1991.

[10] Commoner, B., 1975, « *How Poverty Breeds Overpopulation (and not the other way around)* », *Ramparts* (août-septembre 1975) : 21-25, 58-59. Réimpression dans Vogeler, I. et DeSouza, A. « *Dialectics of Third World Development* », Totowa, NJ, Annanheld Osmun, 1982.

entre le taux de natalité et le taux de décès. Elle résulte plutôt d'une série de liens circulaires qui, à la manière d'un cycle écologique, forment des maillons reliés à plusieurs autres. » (Commoner, 1982).

[traduction]

Encadré 1-1 Indiens inscrits vivant dans les réserves et population non autochtone, 1991

Cohorte d'âge	Population non autochtone	Indiens inscrits vivant dans les réserves
	(Pourcentage)	
65+	11.8	3.9
60-64	4.2	1.9
55-59	4.3	2.3
50-54	5.1	2.8
45-49	6.6	3.4
40-44	7.6	4.4
35-39	8.6	5.8
30-34	9.2	7.6
25-29	8.2	8.9
20-24	7.2	9.3
15-19	6.7	10.4
10-14	6.8	11.4
5-9	6.8	12.8

\- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la ligne en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

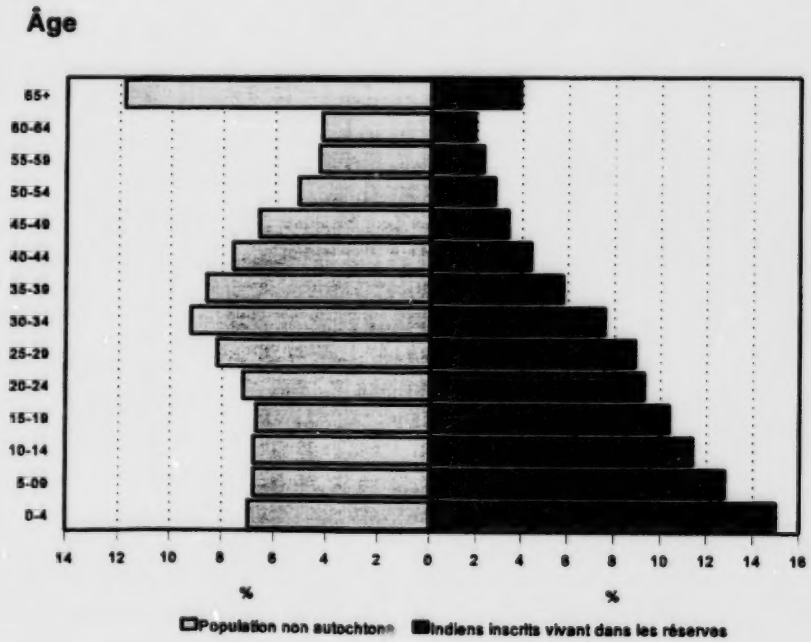

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-2 Indiens inscrits vivant dans les réserves et population non autochtone, 1986

Cohort d'âge	Population non autochtone	Indiens inscrits vivant dans les réserves
	(pourcentage)	
65+	10.2	4.8
60-64	4.5	2.1
55-59	4.9	2.6
50-54	5.0	3.1
45-49	5.3	3.5
40-44	6.5	4.2
35-39	8.1	5.2
30-34	8.7	6.4
25-29	9.3	8.1
20-24	8.9	9.7
15-19	7.6	12.1
10-14	7.0	12.3
5-9	7.0	12.5
0-4	7.1	13.5

\- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la ligne en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

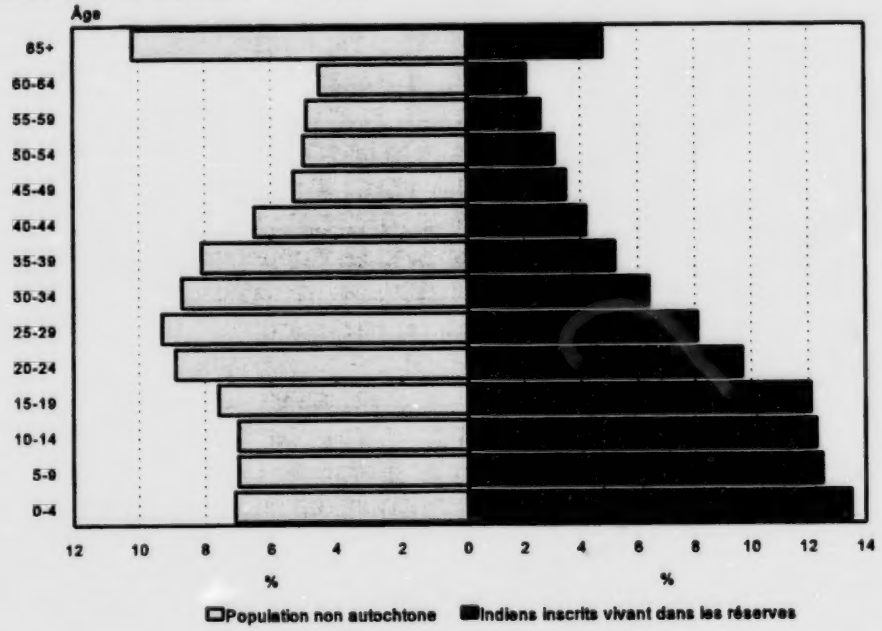

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Caractéristiques démographiques générales
Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et population non autochtone, 1991 et 1986 (encadrés 1-3 et 1-4)

L'encadré 1-3 montre qu'en 1991, la répartition par âge des ***Indiens inscrits vivant en dehors des réserves*** différait de façon marquée de celle de la population canadienne non autochtone. L'écart le plus important a été observé chez les personnes de 65 ans ou plus, qui formaient seulement 3,3 % du groupe des Indiens inscrits vivant hors des réserves, mais 11,8 % de la population canadienne non autochtone. Une comparaison avec les données de 1986 (encadré 1-4) montre que la différence entre les mêmes groupes d'âge s'est accrue, passant de 8 % à 8,5 % en 1991. Cette augmentation reflète l'expansion rapide du nombre de personnes âgées dans la population non autochtone et l'effet du gonflement imputable aux « moins de trente ans » (cohorte de 0 à 29 ans) qui caractérise la population des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves.

Dans l'ensemble, la population canadienne non autochtone est considérablement plus âgée que celle des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves. Alors que 48 % de la population non autochtone a plus de 35 ans, cette proportion n'est que de 29,4 % chez les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves. En 1991, ce n'est que pour la cohorte des 30-34 ans que ces deux groupes présentaient une répartition comparable (9,2 % dans chaque cas).

En supposant que les membres de la population en âge de travailler avaient entre 15 et 64 ans, le potentiel d'activité[11] pour la population non autochtone s'établissait à 67,7 % en 1991. À titre de comparaison, la proportion correspondante pour les Indiens inscrits vivant hors des réserves était de 65,8 %. En 1986, la même mesure a révélé un potentiel d'activité s'élevant à 68,8 % pour la population active non autochtone et à 58,5 % pour la population des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves. Durant la période intercensitaire, le taux de croissance en régression de la population non autochtone contrastait nettement avec celui de la population des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves.

Les différences qualitatives qui existent entre les cohortes d'âge actif de chaque groupe sont importantes. En période de ralentissement de l'activité économique, les populations dont la cohorte d'âge actif s'accroît connaissent généralement des bouleversements sociaux et économiques plus importants de même que des taux de chômage plus élevés. Lorsque l'on tient compte d'autres facteurs qualitatifs, par exemple le niveau de scolarité et la distance entre le lieu de résidence et les grands centres urbains, la dynamique sous-jacente du comportement de la population active devient plus évidente.

On constate aussi une différence notable entre les deux groupes en ce qui a trait à la proportion de la population qui est considérée comme étant jeune (19 ans ou moins). En 1991, cette proportion était d'exactement 41 % pour la population des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et de 27,3 % pour la population non autochtone, ce qui confirme la relative jeunesse du premier groupe. Le vieillissement de la population canadienne était évident même en 1986, quand la proportion des personnes de 65 ans ou plus atteignant 10.2 %, comparativement à seulement 2,2 % chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves. À la base de la pyramide des âges, le pourcentage de personnes âgées de 4 ans ou moins était deux fois plus élevé chez les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves que dans la population non autochtone.

---

[11] En théorie, il s'agit de la proportion maximum d'une population donnée qui pourrait prendre part à l'économie de salaires. Cette définition pourrait s'appliquer à toutes les personnes de 15 ans ou plus (total des 15 ans et plus divisé par la population totale). De façon réaliste, cette mesure part généralement du principe que la population en âge de travailler est composée de personnes âgées de 15 à 64 ans. Ainsi, quelle que soit la population, le potentiel d'activité sera calculé en divisant le groupe d'âge des 15-64 ans par la population totale.

La population des Indiens inscrits vivant hors des réserves a vieilli légèrement depuis 1986. La proportion des personnes âgées de 35 ans ou plus est passée de 20,7 % en 1986 à 29,4 % pour ce groupe.

Encadré 1-3 Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et population non autochtone, 1991

Cohorte d'âge	Population non autochtone	Indiens inscrits vivant hors des réserves
	(pourcentage)	
65+	11.8	3.3
60-64	4.2	1.9
55-59	4.3	2.6
50-54	5.1	3.5
45-49	6.6	4.5
40-44	7.6	6.1
35-39	8.6	7.5
30-34	9.2	9.2
25-29	8.2	10.3
20-24	7.2	10.0
15-19	6.7	10.2
10-14	6.8	9.9
5-9	6.8	10.6

- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la ligne en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

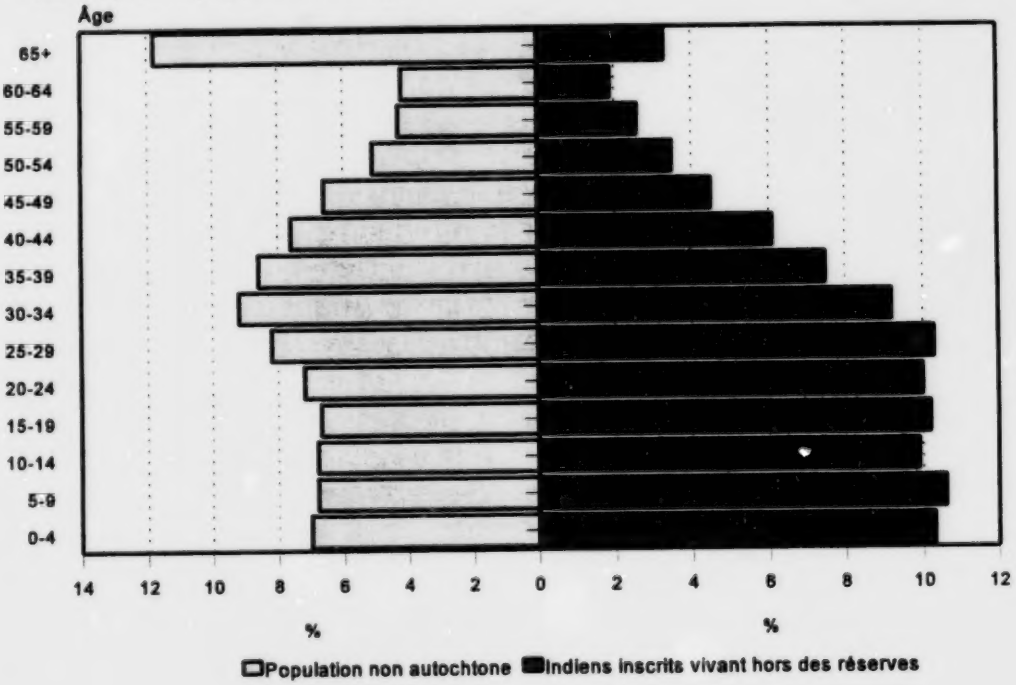

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-4 Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et population non autochtone, 1986

Cohorte d'âge	Population non autochtone	Indiens inscrits vivant hors des réserves
	(pourcentage)	
65+	10.2	2.2
60-64	4.5	1.3
55-59	4.9	1.7
50-54	5.0	2.3
45-49	5.3	3.0
40-44	6.5	4.2
35-39	8.1	6.0
30-34	8.7	7.5
25-29	9.3	9.9
20-24	8.9	11.3
15-19	7.6	11.3
10-14	7.0	12.2
5-9	7.0	12.9

\- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la ligne en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

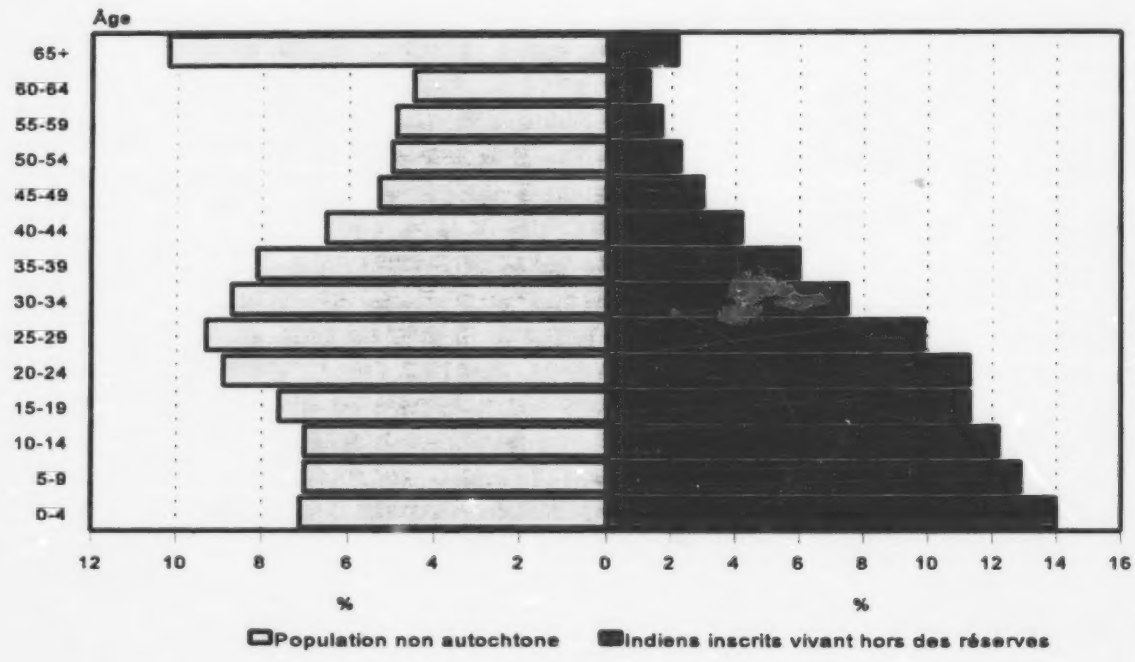

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Caractéristiques démographiques générales
Inuit et population non autochtone, 1991 et 1986 (encadrés 1-5 et 1-6)

À bien des égards, la dynamique de croissance de la ***population des Inuit*** est semblable à celle de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves. Tout comme ces derniers, les Inuit comptent un grand nombre de jeunes. En 1991 de même qu'en 1986, la cohorte des moins de 25 ans représentait à peu près les six dixièmes de toute la population des Inuit. En outre, la part que représente les jeunes par rapport à l'ensemble des Inuit est demeurée très importante tant en 1991 (58,7 %) qu'en 1986 (63,4 %).

Bien que cette tendance soit semblable à celle qui a été observée chez les Indiens vivant dans les réserves, il y a une différence évidente entre les deux groupes. Entre 1986 et 1991, la part que représentaient les jeunes par rapport à l'ensemble des Inuit a diminué de 4,7 %, ce qui constitue une baisse relativement forte. Chez les Indiens vivant dans les réserves, la diminution correspondante n'était que de 1,2 %.

En 1991, la proportion des personnes de 65 ans ou plus dans la population des Inuit (2,5 %) était à peu près la même qu'en 1986 (2,6 %). En fait, de tous les groupes autochtones visés par la présente étude, ce sont les Inuit qui avaient les plus faibles pourcentages de personnes âgées de 65 ans ou plus, tant en 1991 qu'en 1986. En termes relatifs, entre 1986 et 1991, la proportion des Inuit de 65 ans ou plus est passée d'à peine un quart à moins d'un cinquième de la proportion correspondante dans la population non autochtone. Bien que le sous-dénombrement du recensement puisse avoir eu une incidence sur la précision des données sur la population des Inuit, la fait que la proportion des Inuit de 65 ans ou plus continue de régresser témoigne de l'influence des jeunes sur l'ensemble de la pyramide des âges de ce groupe.

L'augmentation relativement faible du segment de la population d'âge actif est aussi une bonne indication de la croissance rapide de la cohorte des jeunes Inuit. En fait, c'est la cohorte des 25-44 ans, qui a augmenté de 4,8 % entre 1986 et 1991, qui a contribué le plus à l'évolution globale de la structure par âge de la population des Inuit. Exception faite de cette composante de la population d'âge actif, la plupart des cohortes d'âge connaissent des changements moins marqués. En effet, les données du recensement de 1991 montrent que dans l'ensemble, la proportion de la population inuit de 15 à 64 ans a augmenté de moins de 2 % depuis 1986.

L'accroissement global de la population active inuit s'est produit durant une période caractérisé par un fléchissement de la demande pour la plupart des biens associés à l'économie basée sur les ressources du Nord. Pourtant, le taux de chômage de 23,8 % qui a établi pour les Inuit en 1991 représente une nette amélioration par rapport au taux de 26,4 % enregistré en 1986. Cette baisse surprenante peut être expliquée en partie par la croissance continue de l'emploi au sein du secteur public des T. N.-O. au cours de la période observée.

Pour les décideurs, l'utilisation des données du recensement pour interpréter la dynamique démographique des Inuit pose un double défi. Premièrement, le recensement révèle que les programmes et les politiques doivent être adaptés aux exigences d'une population relativement jeune. Deuxièmement, les chiffres relatifs à la population des Inuit qui sont fondés sur les données du recensement présentent des problèmes.

D'après les chiffres du recensement, la population des Inuit a diminué d'environ 4 000 personnes entre 1986 et 1991. Ainsi, bien que des comparaisons directes des cohortes des deux recensements révèlent une augmentation de 2 % de la population d'âge actif, elles dissimulent une réduction de la taille de la population des Inuit en âge de travailler (baisse de 2 150 personnes).

Encadré 1-5 Inuit et population non autochtone, 1991

Cohorte d'âge	Population non autochtone	Inuit
	(pourcentage)	
65+	11.8	2.5
60-64	4.2	1.5
55-59	4.3	2.6
50-54	5.1	2.7
45-49	6.6	3.4
40-44	7.6	4.9
35-39	8.6	6.0
30-34	9.2	8.1
25-29	8.2	9.6
20-24	7.2	10.4
15-19	6.7	9.9
10-14	6.8	10.8
5-9	6.8	12.4
0-4	7.0	15.2

\- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la ligne en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

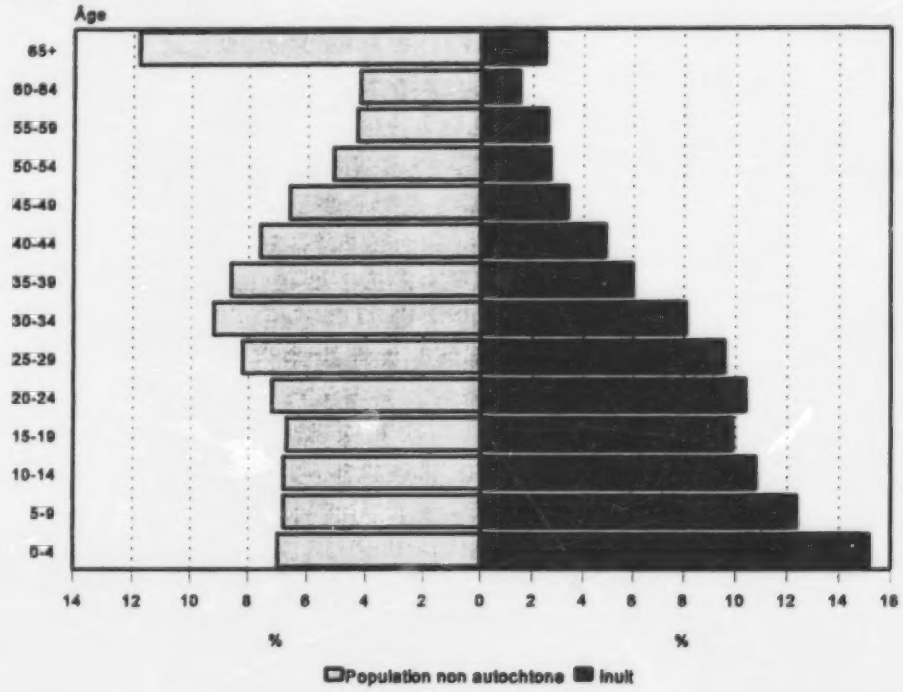

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-6 Inuit et population non autochtone, 1986

Cohorte d'âge	Population non autochtone	Inuit
	(pourcentage)	
65+	10.2	2.6
60-64	4.5	1.4
55-59	4.9	2.2
50-54	5.0	3.1
45-49	5.3	3.5
40-44	6.5	3.9
35-39	8.1	5.7
30-34	8.7	6.1
25-29	9.3	8.1
20-24	8.9	11.2
15-19	7.6	12.4
10-14	7.0	12.2
5-9	7.0	13.0
0-4	7.1	14.6

- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la lign en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

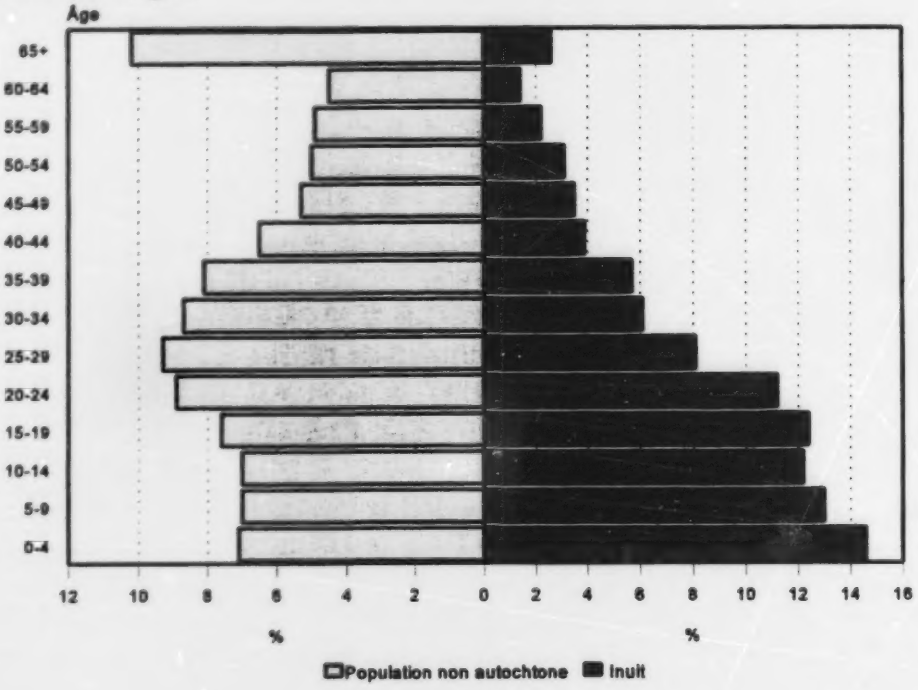

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Caractéristiques démographiques générales
Métis et population non autochtone, 1991 et 1986 (encadrés 1-7 et 1-8)

Note historique

Au recensement de 1991, l'inclusion de la catégorie ***Métis*** dans la liste de la question sur l'origine ethnique a permis d'étudier directement les conditions sociales et économiques d'un groupe culturel unique dans l'histoire du Canada.

Le terme même « Métis » est étroitement lié à l'évolution de l'Ouest canadien avant la Confédération. Toutefois, les origines historiques des Métis remontent bien avant la fondation du Canada, des mentions précises des Métis ayant été relevées dans des ouvrages du début du dix-neuvième siècle. De nos jours, la plupart des gens pensent que les Métis sont des descendants d'Indiens d'Amérique du Nord et de voyageurs canadiens-français ou de traiteurs de pelleteries écossais. Ils n'ont pas tort, mais la réalité est un peu plus complexe.

Historiquement, la plus forte concentration de personnes identifiées comme étant des Métis se trouvait au confluent de la rivière Assiniboine et de la rivière Rouge durant les années 1820. Les Métis, que l'on appelait péjorativement les « sangs mêlés », ont peuplé des régions précises de la colonie de la rivière Rouge. Ils sont issus du mélange des populations indiennes et européennes survenu lorsque les traiteurs de pelleteries partis de Montréal ont pénétré l'Ouest canadien. En fait, dans toute la colonie de la rivière Rouge ainsi que dans d'autres parties de la Terre de Rupert, des croisements culturels se sont produits entre de nombreux groupes distincts, notamment les Cris et les Saulteux, les colons britanniques originaires des Orcades, les voyageurs canadiens-français et les Écossais des Highlands de classe moyenne[12].

Bien que tous ces gens aient travaillé de plus ou moins près au commerce de la fourrure dans la Terre de Rupert, leurs traditions locales variaient énormément. Certains membres de la colonie de la rivière Rouge en sont venus à déclarer leur appartenance à la communauté métisse, qui se composait de personnes d'origines franco-canadiennes, écossaises, cries et saulteuses et dont les activités étaient étroitement liées à la migration saisonnière des bisons. Toutefois, un deuxième courant de pionniers, que l'on traitait de « sangs mêlés » avaient des origines cries et anglaises[13]. Ces Métis, nés dans la colonie, étaient généralement plus enclins à mener une vie plus sédentaire que les membres de la communauté métisse originale.

Malgré ces distinctions historiques, le concept d'un peuple métis a estompé les distinctions précédentes faites parmi les personnes d'ascendance européenne et indienne au cours des 175 ans ayant suivi l'établissement de la colonie de la rivière Rouge. La définition moderne des Métis a tendance à comprendre toutes les personnes d'origines européenne et indienne. De ce fait, l'absence d'une question portant précisément sur les origines métisses au recensement de 1986 ne nous empêche pas de faire des comparaisons des conditions des Métis dans le temps.

À la lumière de ce qui précède, nous avons donc décidé, pour déterminer la population des Métis en 1986, de compter les personnes ayant déclaré une origine autochtone ainsi qu'une origine européenne. Il faut quand même faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit d'interpréter les statistiques qui comparent directement

---

[12] Foster, John E. « Rupert's Land and the Red River Settlement, 1820-70 », de *The Prairie West to 1905: A Canadian Sourcebook*, L.G. Thomas, éd., Toronto, Oxford University Press, 1975, pp. 18-72.

[13] Ibid.

les chiffres de population sur les Métis qui sont produits à partir des recensements de 1986 et de 1991.

Contexte statistique

D'après les données du recensement de 1991, la population des ***Métis*** représente environ 15,9 % de la population autochtone totale du Canada, et environ le tiers de la taille de la population indienne inscrite d'après les chiffres établis par le MAINC cette même année. Alors que de nos jours, la plupart des Métis vivent au Manitoba et en Saskatchewan, on en retrouve aussi dans presque toutes les provinces du Canada.

Les encadrés 1-7 et 1-8 montrent qu'entre 1986 et 1991, la dynamique démographique des Métis est caractérisée par le fait que les proportions de la population métisse dans les diverses cohortes d'âge (tranche de cinq ans) n'ont presque pas changé. Il convient en outre de préciser que les Métis de 65 ans ou plus formaient une faible fraction de la population globale tant en 1991 (2,9 %) qu'en 1986 (1,8 %).

Bien que cette particularité soit remarquable lorsque des comparaisons sont faites avec le segment des 65 ans ou plus de la population non autochtone, il est encore plus frappant de constater la jeunesse relative de la population des Métis. Ainsi, près de 56 Métis sur 100 avaient moins de 25 ans en 1991. Parmi les autres groupes autochtones observés, les Inuit étaient le seul groupe dans lequel la proportion des personnes de 65 ans ou plus était plus petite. En 1986, près de 59 Métis sur 100 ont déclaré avoir moins de 25 ans. Cette année-là, les Métis avaient la plus faible proportion de personnes de 65 ans ou plus.

Entre les deux recensements, la proportion des Métis d'âge actif par rapport à l'ensemble de la population a diminué, passant de 61,2 % en 1986 à 60,2 % en 1991. Cette tendance est semblable à celle qui se dégage pour la population non autochtone, où la cohorte des personnes d'âge actif a régressé de 1,1 % entre 1986 et 1991. Toutefois, la proportion de la population d'âge actif était beaucoup plus élevée chez les personnes non autochtones que chez les Métis (68,8 % en 1986 et 67,7 % en 1991).

La proportion de la population des Métis de moins de 15 ans a légèrement diminué durant la période intercensitaire, passant de 37,1 % en 1986 à 36,8 % en 1991, ce qui correspond de très près à la dynamique dans la plupart des autres groupes autochtones. Soulignons que les proportions pour les Métis se situent entre celles qui s'appliquent aux Indiens inscrits vivant hors des réserves et aux Indiens inscrits vivant dans les réserves.

Bien que la part que représentent les personnes d'âge actif ait légèrement diminué tant chez les Métis que dans la population non autochtone, les causes de ces baisses respectives sont très différentes. Dans le cas des Métis, les réductions relativement faibles de la part de la cohorte d'âge actif sont surtout imputables au moins grand nombre de nouveaux travailleurs éventuels qui viennent de la cohorte des moins de 15 ans.

Dans la population non autochtone, le fait qu'il y ait eu moins de nouveaux entrants de la cohorte des 15 ans ou moins pour assurer le renouvellement de la population d'âge actif n'a eu qu'une légère incidence sur la cohorte des 15-64 ans. La réduction de la population non autochtone d'âge actif est surtout imputable à l'accroissement rapide de la population plus âgée. Ainsi, entre 1986 et 1991, la proportion de la population non autochtone de 65 ans ou plus est passée de 10,2 % à 11,8 %. Ces taux étaient environ cinq fois plus importants que les taux correspondants pour les Métis tant en 1991 qu'en 1986.

Encadré 1-7 Métis et population non autochtone, 1991

Cohorte d'âge	Population non autochtone	Métis
	(pourcentage)	
65+	11.8	2.9
60-64	4.2	1.5
55-59	4.3	2.2
50-54	5.1	2.9
45-49	6.6	3.6
40-44	7.6	5.5
35-39	8.6	7.3
30-34	9.2	8.7
25-29	8.2	9.7
20-24	7.2	8.8
15-19	6.7	10.0
10-14	6.8	11.0
5-9	6.8	12.2
0-4	7.0	13.6

\- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la ligne en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

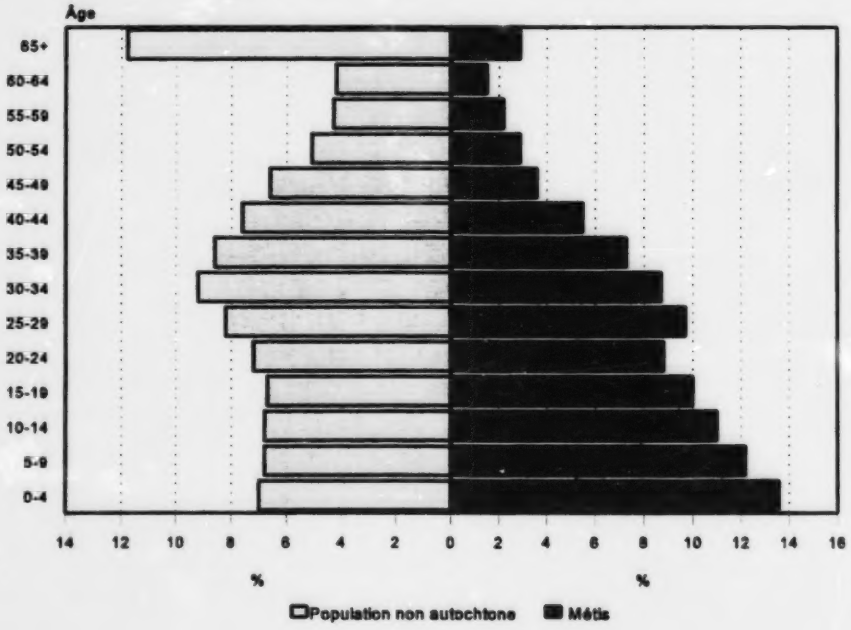

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-8 Métis et population non autochtone, 1986[14]

Cohorte d'âge	Population non autochtone	Métis
	(pourcentage)	
65+	10.2	1.8
60-64	4.5	1.1
55-59	4.9	1.7
50-54	5.0	2.3
45-49	5.3	3.1
40-44	6.5	4.8
35-39	8.1	7.5
30-34	8.7	9.6
25-29	9.3	9.6
20-24	8.9	10.6
15-19	7.6	10.9
10-14	7.0	11.2
5-9	7.0	12.3
0-4	7.1	13.6

\- - - - - La somme des chiffres qui figurent sous la ligne en pointillé représente au moins cinquante pour cent de la population. Plus la ligne est basse, plus la population est jeune et plus la ligne est haute, plus la population est âgée.

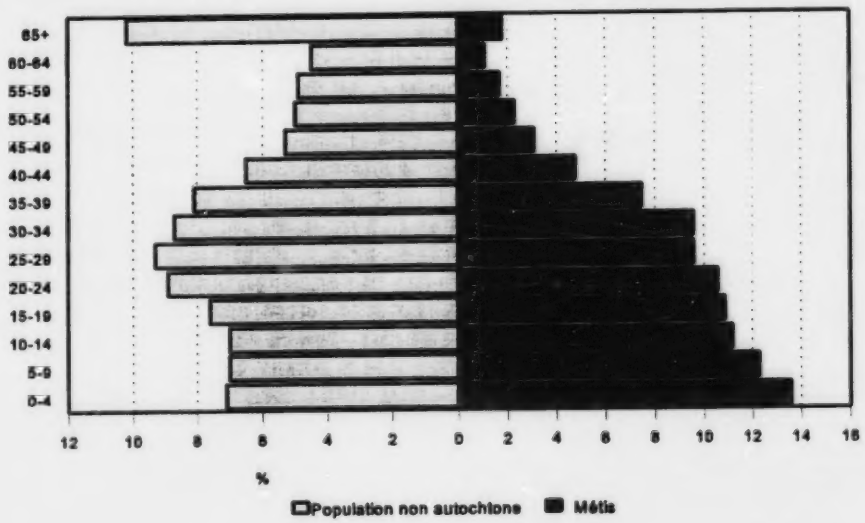

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[14] Les données de 1991 et de 1986 sur la population des Métis ne sont pas facilement comparables parce que le recensement de 1986 ne comportait pas de question où la catégorie ethnique « Métis » constituait un choix de réponse. Le MAINC tient des tableaux personnalisés basés sur les données du recensement de 1986 qui donnent les chiffres de population pour les personnes qui ont des origines autochtones et non autochtones. Ces chiffres sont fournis ici pour donner un aperçu raisonnable des caractéristiques démographiques de la population des Métis.

Mobilité
Ensemble des populations autochtone et non autochtone 1991 et 1986 (encadrés 1-9a et b à 1-12a et b)

Au cours des deux dernières décennies, des spécialistes en sciences sociales ont manifesté un intérêt accru pour ***la mesure et l'analyse des migrations humaines***. Dans plusieurs disciplines, on a fait des travaux très intéressants sur l'organisation spatiale de populations précises dans le temps, en examinant ces populations selon l'âge, la classe ou d'autres variables d'organisation.

Le questionnaire des recensements de 1991 et de 1986 comportait une section précise portant sur la mobilité. Les données recueillies ont permis de déterminer les mouvements migratoires de l'ensemble des Canadiens sur une période de cinq ans selon différentes divisions géographiques. Ces mouvements comprennent les déplacements à l'intérieur d'une même subdivision de recensement (SDR) ou d'une même province (incluant tous les déplacements dans une même province, mais excluant ceux qui ont lieu dans une même SDR) et les déplacements entre les provinces (mouvements interprovinciaux) ou d'autres pays. Dans des pays postindustriels comme le Canada, les renseignements sur la mobilité permettent de déterminer les paiements de transfert qui s'appliquent aux programmes financés par des paliers supérieurs de gouvernement, mais administrés localement. Ces renseignements représentent aussi le principal instrument de mesure de l'évolution démographique au niveau provincial ou infraprovincial, ce qui influe sur la planification et le développement des infrastructures.

Lorsque le financement des services locaux est déterminé en fonction des chiffres de population, les divers secteurs de compétence ont besoin de données qui rendent compte de l'incidence des migrations sur la prestation des services locaux. Compte tenu du fait que 5 ou 10 ans s'écoulent entre chaque recensement, les administrations locales doivent s'en remettre aux projections intercensitaires pour suivre l'évolution de la population. Ces projections sont habituellement élaborées en fonction de modules géographiques de petite échelle qui peuvent être facilement groupés pour former des unités géographiques plus grandes.

Le MAINC tient à jour un ensemble de tableaux sur la mobilité établis à partir des données du recensement qui montrent les mouvements migratoires de divers groupes autochtones et de la population non autochtone pour la période précédente de cinq ans. En fait, les données sur la mobilité provenant des recensements de 1991 et de 1986 portent sur une période de dix ans (du fait que chaque recensement couvre la période de cinq ans écoulée entre ce recensement et le précédent). Les recensements de 1991 et de 1986 fournissent des données géographiques sur les personnes qui ont déménagé à l'intérieur d'une même subdivision de recensement ou d'une même province, ou sont venues d'une autre province ou d'un autre pays. La présente étude reproduit les régimes de mobilité d'un recensement à un autre de la population autochtone à tous ces niveaux géographiques. Pour bien éclairer la situation des Autochtones, on a comparé cette population à la population non autochtone à l'aide des données sur la mobilité des deux recensements. Comme notre étude porte essentiellement sur les caractéristiques des Autochtones, aucune section précise de texte n'est consacrée à la population non autochtone.

Les mesures de la mobilité « autre province » et « autre pays » ont été réunies sous une même rubrique, soit « autre province ou pays ». Dans la catégorie des « personnes ayant déménagé », la proportion de celles qui venaient d'autres pays pour l'ensemble des groupes présentés ici est d'environ 1 % ou moins pour 1991 et 1986. Outre des données générales sur la mobilité de la population de 5 ans ou plus, des examens détaillés portant sur les cohortes de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans sont aussi présentés. Ces deux groupes d'âge ont des taux de mobilité élevés.

En 1991, les ***Autochtones*** âgés de 5 ans ou plus avaient un taux de mobilité supérieur à celui de la

population non autochtone correspondante, 58,5 % d'entre eux ayant déclaré avoir changé de lieu de résidence au cours des cinq années précédentes (encadrés 1-9a et 1-11a), comparativement à 46,2 % pour la population non autochtone.

Une comparaison des données de 1991 et de 1986 révèle un changement fondamental dans le niveau géographique des déplacements des Autochtones du Canada (encadrés 1-9a et 1-10a). En termes absolus, le nombre d'Autochtones ayant déménagé n'a pas beaucoup changé entre les deux recensements (58,5 % en 1991 et 55,9 % en 1986). Toutefois, cette population présente des différences importantes sur le plan des types de déplacements. En effet, les migrations à l'intérieur d'une même subdivision de recensement, qui constituaient les déplacements les plus fréquents en 1986 (58,8 %), ont été remplacées par les migrations infraprovinciales en 1991 (49,6 %). De même, le pourcentage des migrations interprovinciales chez les Autochtones est passé de seulement 10,6 % en 1986 à 24,7 % en 1991.

Une tendance semblable à celle qui a été observée chez les Autochtones a aussi été constatée dans la population non autochtone, où le nombre de « personnes ayant déménagé » est passé de 43,4 % en 1986 à 46,2 % en 1991 (encadrés 1-11a et 1-12a). Comme chez les Autochtones, la part que représente chaque type de déplacement a changé dans la population non autochtone au cours de la période observée.

La proportion des personnes ayant déménagé à l'intérieur d'une même province, qui n'était que de 30,8 % en 1986, est passée à 43,9 % en 1991. Cette hausse n'est toutefois pas aussi importante que la diminution du nombre de déplacements à l'intérieur d'une même subdivision de recensement : en 1986, la proportion de la population non autochtone ayant déménagé à l'intérieur d'une même subdivision de recensement était de 55,4 %, et en 1991, elle était tombée à moins de 25 %.

Les personnes qui ont les taux de mobilité les plus élevés ont généralement entre 15 et 44 ans (encadrés 1-9b et 1-10b pour la population autochtone et 1-11b et 1-12b pour la population non autochtone). Les données du recensement sur la mobilité de ce groupe reflètent les pressions combinées que subissent les personnes qui entrent sur le marché du travail, fondent une famille et cherchent à améliorer leur situation économique.

Chez les Autochtones de 15 à 24 ans, la proportion de ceux qui ont déclaré avoir déménagé au cours des cinq années précédentes était de 60,7 % en 1991 et de 59,3 % en 1986. Ce taux de mobilité est considérablement supérieur à celui de la population non autochtone, qui s'établissait à 49,7 % en 1991 et à 48 % en 1986. Dans ce groupe d'âge, la plupart des déplacements effectués par les deux populations ont eu lieu à l'intérieur d'une même subdivision de recensement (plus de 50 % dans les deux cas).

Les Autochtones de 25 à 44 ans ont eu un taux de mobilité extrêmement élevé en 1991 ainsi qu'en 1986. En 1991, 65,2 % des répondants appartenaient à la catégorie des personnes ayant déménagé (encadré 1-9b). Ce taux se rapproche de celui de la population non autochtone du même groupe d'âge (60,5 %) (encadré 1-11b). En 1986, les personnes ayant déménagé représentaient 63,4 % des 25-44 ans dans la population autochtone, contre 57,5 % dans la population non autochtone (encadrés 1-10b et 1-12b).

Chez les personnes ayant déménagé de 25 à 44 ans, la proportion des Autochtones ayant déménagé à l'intérieur de la même province est passée de 30,5 % en 1986 à près de 50 % en 1991 (encadrés 1-9b et 1-10b). Dans la population non autochtone, les proportions correspondantes étaient de 30,5 % en 1986 et de 43,6 % en 1991 (encadrés 1-11b et 1-12b).

En général, la tendance vers une mobilité accrue que présentent les populations autochtone et non autochtone se retrouve aussi chez chacun des groupes désignés sous le nom collectif de « population autochtone ».

Chose étonnante, les changements liés à la mobilité qui ont été observés chez tous les autres Canadiens

étaient caractérisés par des déplacements d'une plus grande envergure géographique. Ainsi, les déplacements à l'intérieur d'une SDR ont fait place aux déplacements infraprovinciaux comme type de déplacement le plus fréquent en 1991. Bien que nous ne puissions fournir d'explications précises pour cet état de choses, il semble raisonnable de dire que les perspectives régionales changeantes, qui sont étroitement liées à la réorganisation du milieu économique, ont eu une forte incidence sur l'évolution des taux de mobilité entre 1986 et 1991.

Encadré 1-9a Mobilité, population autochtone de 5 ans ou plus, 1991

Ensemble des Autochtones
Population totale de 5 ans ou plus

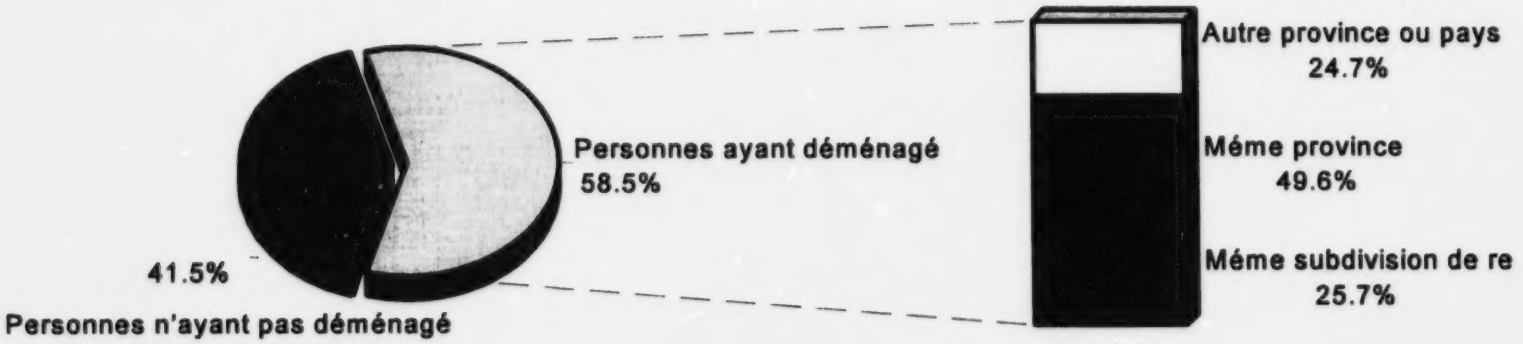

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement

Encadré 1-9b Mobilité, population autochtone de 15 à 44 ans, 1991

Ensemble des Autochtones
Population totale de 15 à 24 ans

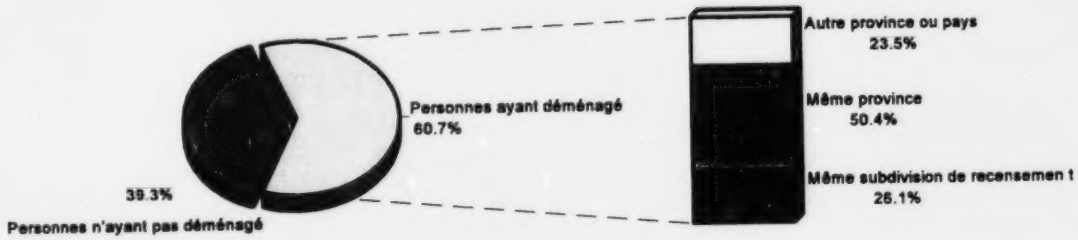

Ensemble des Autochtones
Population totale de 25 à 44 ans

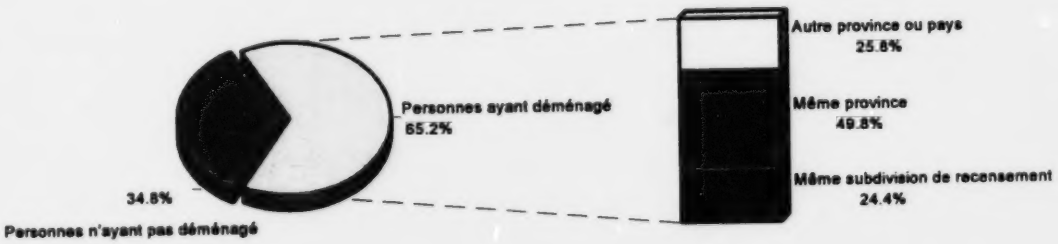

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-10a Mobilité, population autochtone de 5 ans ou plus, 1986

Ensemble des Autochtones
Population totale de 5 ans ou plus

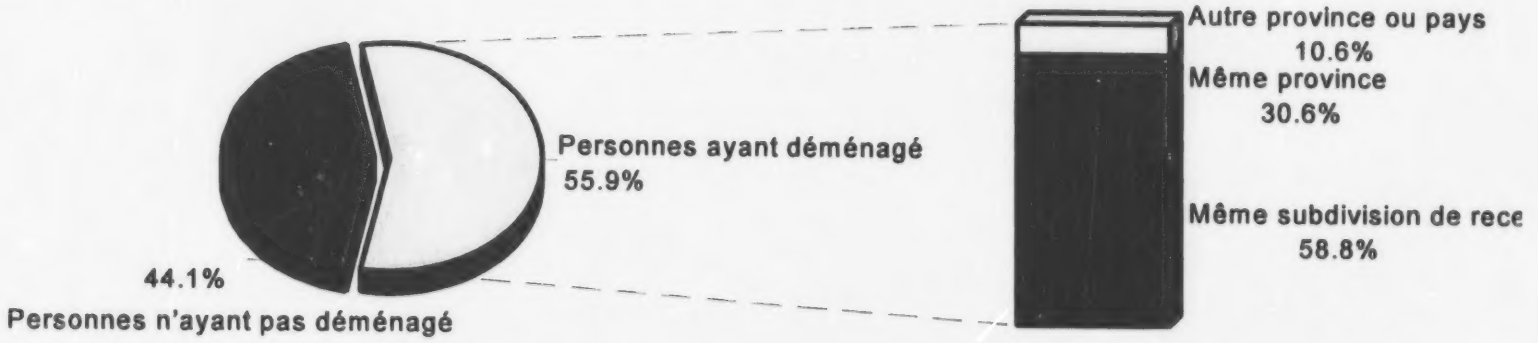

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-10b Mobilité, population autochtone de 15 à 44 ans, 1986

Ensemble des Autochtones
Population totale de 15 à 24 ans

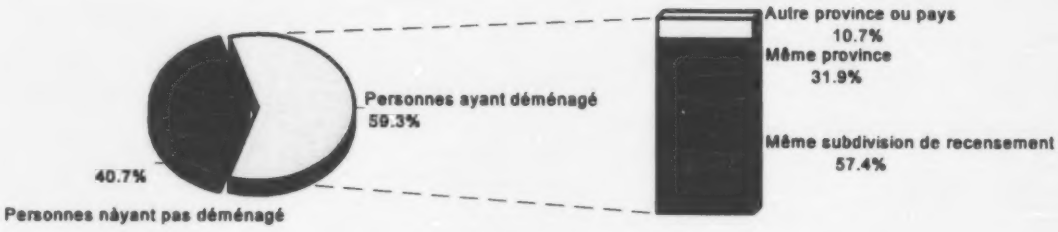

Ensemble des Autochtones
Population totale de 25 à 44 ans

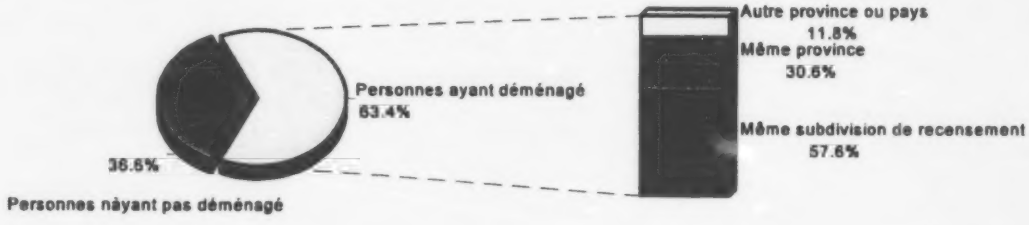

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-11a Mobilité, population non autochtone de 5 ans ou plus, 1991

Ensemble de la population non autochtone
Population totale de 5 ans ou plus

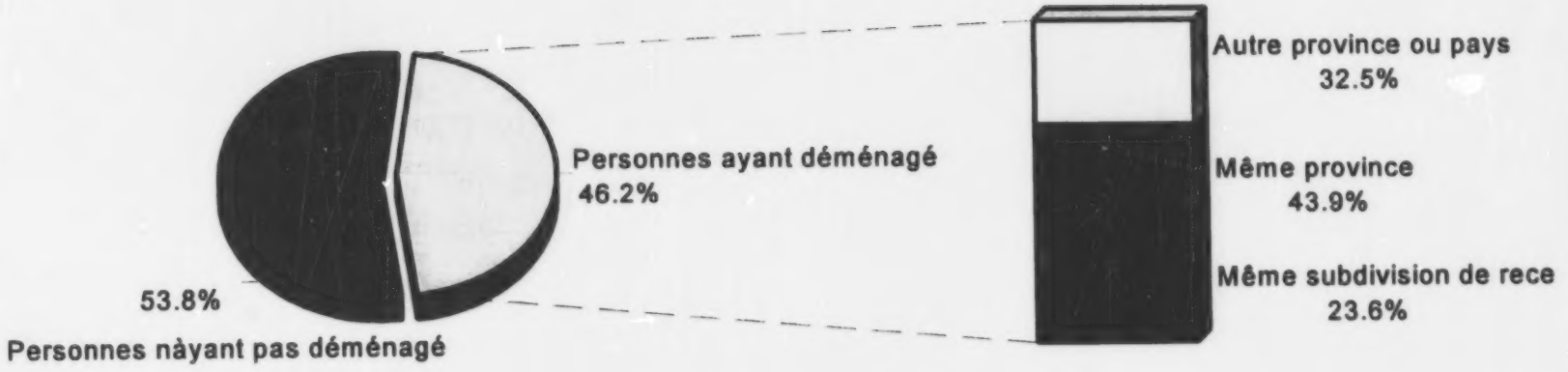

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalieés du recensement.

Encadré 1-11b Mobilité, population non autochtone de 15 à 44 ans, 1991

Ensemble de la population non autochtone
Population totale de 15 à 24 ans

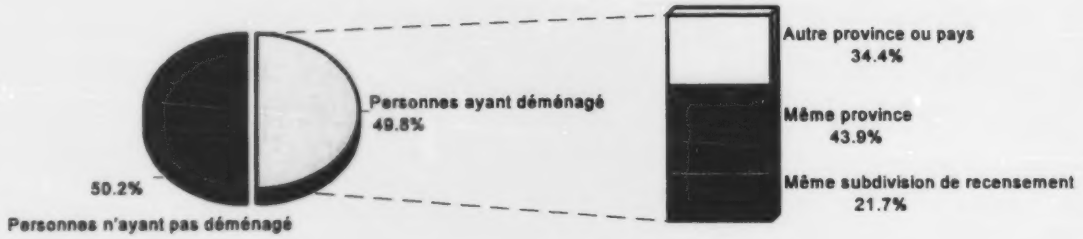

Ensemble de la population non autochtone
Population totale de 15 à 44 ans

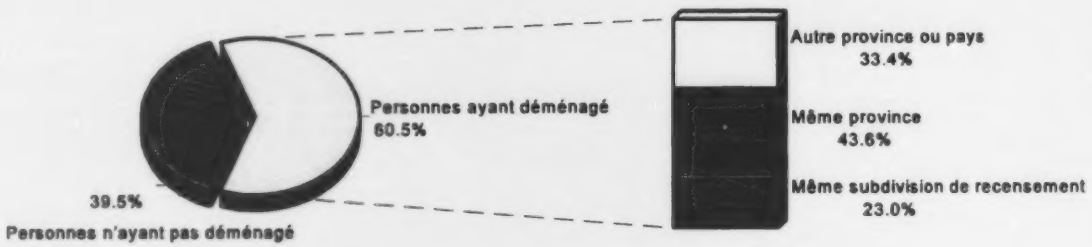

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-12a Mobilité, population non autochtone de 5 ans ou plus, 1986

Ensemble de la population non autochtone
Population totale de 5 ans ou plus

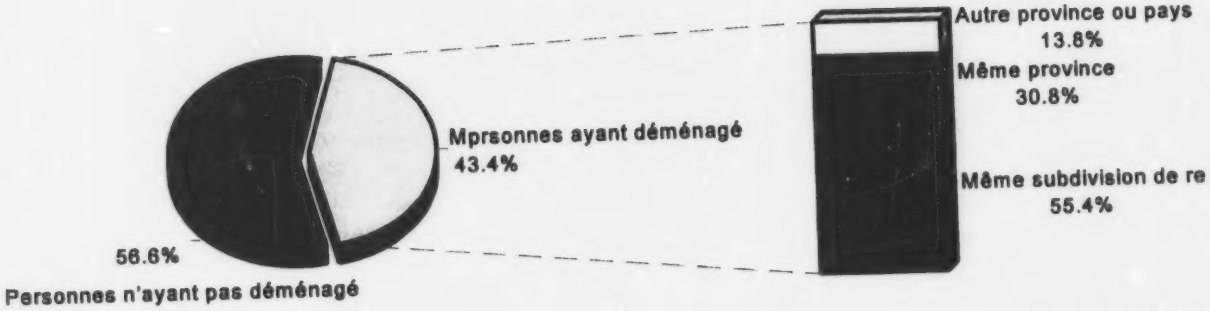

Source: Affaires indiennnes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-12b Mobilité, population non autochtone de 15 à 44 ans, 1986

Ensemble de la population non autochtone
Population totale de 15 à 24 ans

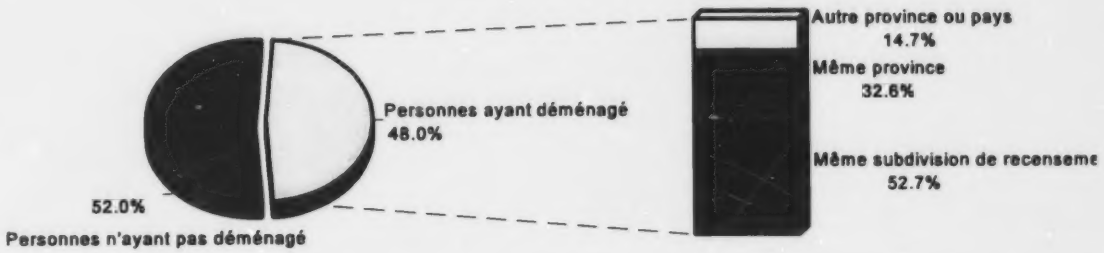

Ensemble de la population non autochtone
Population totale de 25 à 44 ans

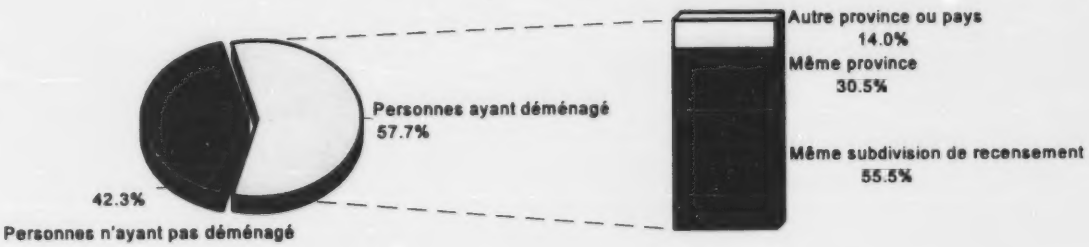

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Mobilité
Indiens inscrits vivant dans les réserves, 1991 et 1986 (encadrés 1-13a et 1-14a et b)

En 1991 et en 1986, le taux de mobilité des ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, qui se situait aux environs de 40 %, était le plus faible de tout groupe visé par l'étude. Ce résultat n'est pas surprenant, compte tenu du fait qu'un facteur limite les déplacements vers d'autres endroits des Indiens vivant dans les réserves. En effet, sauf pour ce qui est du financement de l'enseignement postsecondaire, les Indiens inscrits sont tenus de résider dans les réserves s'ils veulent bénéficier des prestations offertes par l'administration fédérale.

Comme une telle condition ne favorise pas les déplacements, il peut sembler étonnant à première vue de constater que les Indiens inscrits vivant dans les réserves aient déclaré avoir déménagé aussi souvent qu'ils l'ont fait entre 1986 et 1991. Toutefois, une bonne partie de ces déplacements sont probablement liés au fait que de nombreuses bandes ont accès à plus d'une parcelle des terres de réserve. Dans presque tous les cas, les codes géographiques attribués à chaque parcelle de terre constituant légalement une réserve lors des recensements de 1991 et de 1986 comportaient des numéros de SDR uniques. Par conséquent, tout déplacement individuel d'une réserve à une autre, indépendamment de l'autorité de la bande ou de l'appartenance à son effectif, correspondait à un déplacement « infraprovincial » selon la définition de la variable de mobilité. Il paraît donc probable que la méthodologie fondée sur la géographique utilisée dans le cadre du recensement gonfle les taux de mobilité des Indiens inscrits vivant dans les réserves.

La proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves qui appartenaient à la catégorie des personnes ayant déménagé a augmenté légèrement entre les deux recensements, passant de 37,5 % en 1986 à 39,5 % en 1991 (encadrés 1-13a et 1-14a). Dans cette catégorie, 46,6 % des déplacements étaient à l'intérieur d'une même province en 1991, comparativement à seulement 20,1 % en 1986. La part relative des personnes venant d'autres provinces ou d'un autre pays a presque quadruplé durant la période observée, grimpant de 3,5 % en 1986 à 13,6 % en 1991.

Bien que ces modifications du profil de la personne ayant déménagé soient importantes, aucune d'elles ne se compare au changement fondamental qui s'est produit au plus petit niveau géographique utilisé pour l'examen de la mobilité, soit la SDR. En 1986, 76,4 % de tous les déplacements ont eu lieu à l'intérieur d'une même SDR, ce qui constitue un niveau sans précédent dont aucun des autres groupes observés ne s'approche. En 1991, cette proportion avait diminué pour s'établir à 39,7 %. Si l'on suppose que les personnes déménagent principalement pour améliorer leur situation économique, il apparaît vraisemblable que les changements de base qui se sont produits sur la scène économique nationale au cours de la période d'étude ont influé sur la mobilité des Indiens vivant dans les réserves.

Chez les Indiens de 15 à 24 ans vivant dans les réserves, la proportion des répondants ayant déménagé a augmenté quelque peu, passant de 40,5 % en 1986 à 43,4 % en 1991 (encadrés 1-13b et 1-14b). Les déplacements les plus fréquents en 1991 étaient les déplacements à l'intérieur d'une même province, mais à l'extérieur d'une même SDR. Leur proportion par rapport à l'ensemble des déplacements était de 45,6 % en 1991, comparativement à seulement 20,3 % en 1986. Les migrations à l'intérieur de la même SDR comptaient pour 40,9 % des déplacements en 1991, soit près de deux fois moins qu'en 1986 (76,5 %). Comme la tendance générale pour l'ensemble des Indiens vivant dans les réserves, la proportion des déplacements interprovinciaux a plus que quadruplé durant la période observée, passant de 3,2 % en 1986 à 13,6 % en 1991.

Chez les Indiens inscrits de 25 à 44 ans vivant dans les réserves, la proportion des personnes ayant

déménagé était de 43,8 % en 1991, comparativement à 42,6 % en 1986. La part relative des déplacements à l'intérieur d'une même province s'est accrue considérablement en 1991 par rapport à 1986, passant de 22,1 % à 48,8 %. La proportion des personnes ayant déclaré venir d'une autre province ou d'un autre pays avait plus que triplé, allant de 4,4 % en 1986 à 13,9 % en 1991. Enfin, pour la catégorie la plus importante des déplacements, c'est-à-dire ceux qui ont eu lieu à l'intérieur d'une même SDR, la proportion est passée de 73,5 % à seulement 37,3 % durant la période observée.

Encadré 1-13a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant dans les réserves, 1991

Indiens inscrits vivant dans les réserves
Population totale de 5 ans ou plus

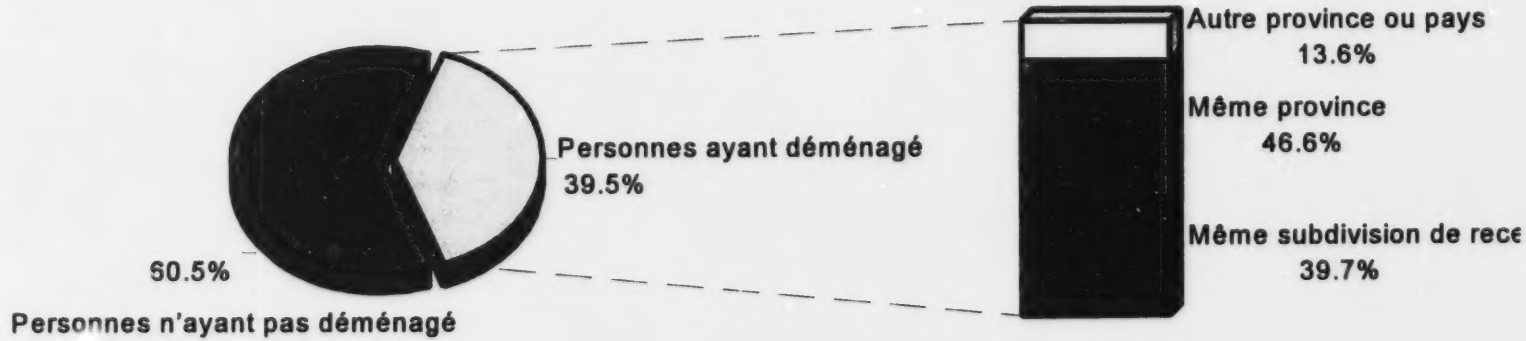

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-13b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant dans les réserves, 1991

Indiens inscrits vivant dans les réserves
Population totale de 15 à 24 ans

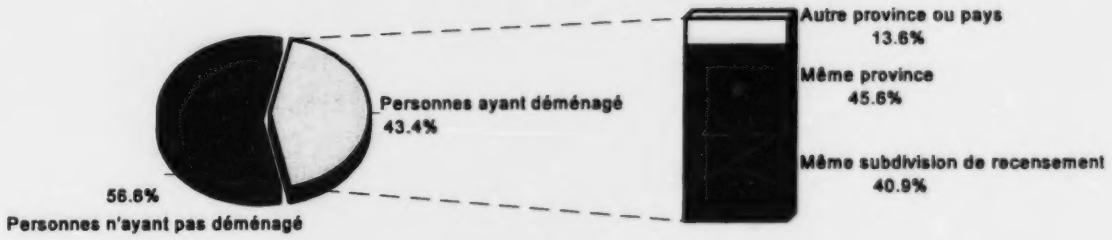

Indiens inscrits vivant dans les réserves
Population totale de 25 à 44 ans

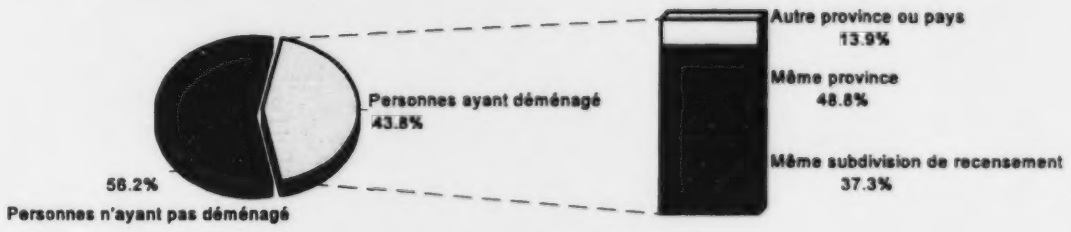

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-14a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant dans les réserves, 1986

Indiens inscrits vivant dans les réserves
Population totale de 5 ans ou plus

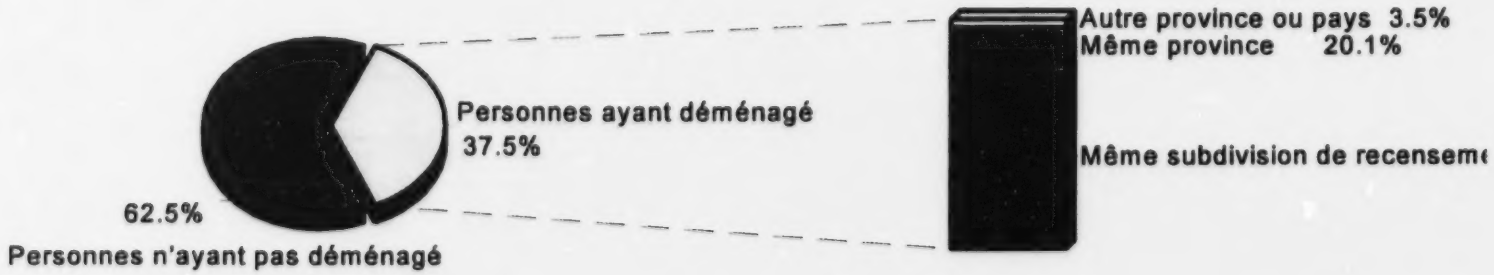

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-14b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant dans les réserves, 1986

Indiens inscrits vivant dans les réserves
Population totale de 15 à 24 ans

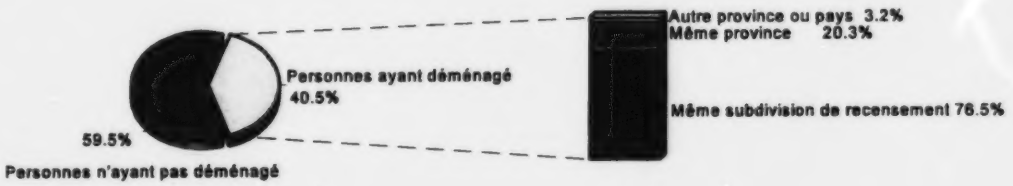

Indiens inscrits vivant dans les réserves
Population totale de 25 à 44 ans

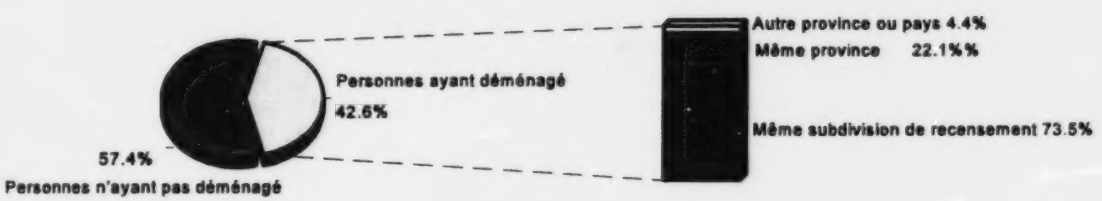

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Mobilité
Indiens inscrits vivant en dehors des réserves, 1991 et 1986 (encadrés 1-15a et b et 1-16a et b)

De tous les groupes observés, ce sont les ***Indiens inscrits vivant en dehors des réserves*** qui avaient les taux de mobilité les plus élevés. La proportion des membres de ce groupe qui avaient déménagé a toutefois légèrement diminué entre les deux recensements, passant de 70 % en 1986 à 67,8 % en 1991 (encadrés 1-15a et 1-16a). En dépit des niveaux élevés de mobilité caractérisant les Indiens hors réserves aux deux recensements, il est intéressant de noter qu'il s'agit du seul groupe dont la mobilité globale a diminué entre 1986 et 1991.

Parmi les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et ayant déménagé en 1991, 23,3 % d'entre eux venaient d'une autre province ou d'un autre pays, comparativement à seulement 11,1 % en 1986. De même, les déplacements infraprovinciaux ont connu une croissance spectaculaire au cours de la période intercensitaire, passant de 37,4 % en 1986 à 54,1 % en 1991. La proportion des déplacements à l'intérieur d'une même SDR a diminué, allant de 51,5 % en 1986 à 22,6 % en 1991.

Chez les Indiens inscrits de 15 à 24 ans vivant en dehors des réserves, la tendance à déménager est demeurée extrêmement forte tant en 1991 qu'en 1986. La proportion des déplacements au sein de ce groupe, qui atteignait 72,7 % en 1986, était de 71,2 % en 1991 (encadrés 1-15b et 1-16b).

Chez les Indiens inscrits vivant hors réserves, la plupart des personnes ayant déménagé ont déclaré qu'elles s'étaient établies dans une autre SDR à l'intérieur d'une même province (39,7 % en 1986 et 55,3 % en 1991). Les répondants venant d'une autre province ou d'un autre pays représentaient 11 % des personnes ayant déménagé en 1986 et 21,5 % en 1991.

Au plus petit niveau géographique, 23,3 % des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et ayant déménagé avaient choisi un autre lieu de résidence à l'intérieur d'une même SDR en 1991. En 1986, ce type de migration représentait près de la moitié de tous les déplacements (49,3 %).

Les Indiens inscrits de 25 à 44 ans vivant en dehors des réserves affichaient des taux de mobilité légèrement plus élevés que ceux de la cohorte des 15-24 ans, cette différence reflétant les pressions économiques et sociales que subissent les personnes qui veulent fonder une famille. Leur taux de mobilité, qui était de 76,7 % en 1986, s'établissait à 73,4 % en 1991 (encadrés 1-15b et 1-16b).

Tout comme les autres groupes observés, les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves présentaient des changements marqués sur le plan de la mobilité. La proportion des déplacements d'une SDR à une autre à l'intérieur d'une même province était de 53,1 % en 1991, comparativement à seulement 35,9 % en 1986.

Chez les personnes ayant déménagé, la part des répondants ayant déclaré venir d'une autre province ou d'un autre pays au cours de la même période a augmenté, passant de 11,9 % en 1986 à 25,8 % en 1991. Enfin, la proportion des déplacements à l'intérieur d'une même SDR durant la période intercensitaire a diminué, allant de 52,2 % en 1986 à 21,1 % en 1991.

Encadré 1-15a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant en dehors des réserves, 1991

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves
Population totale de 5 ans ou plus

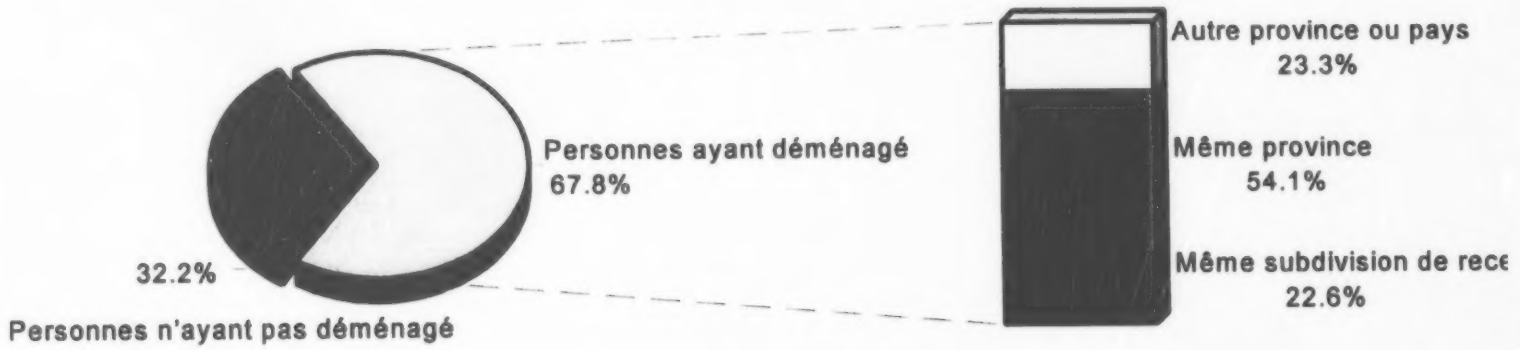

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-15b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant en dehors des réserves, 1991

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves
Population totale de 15 à 24 ans

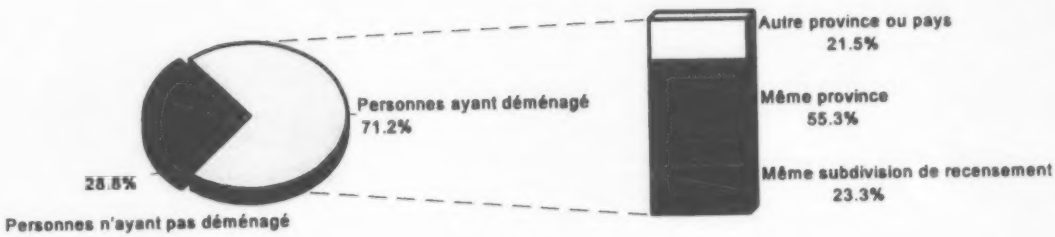

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves
Population totale de 25 à 44 ans

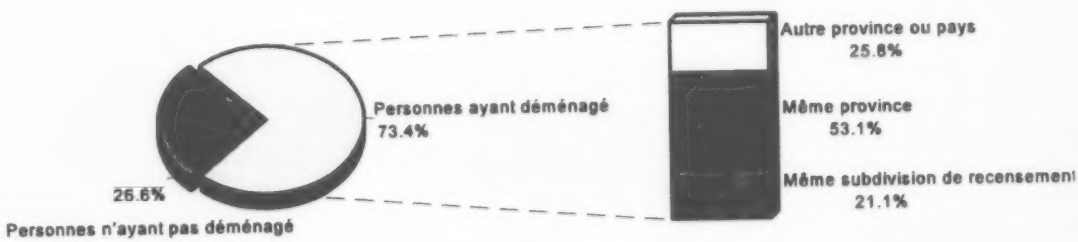

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-16a Mobilité, Indiens inscrits de 5 ans ou plus vivant en dehors des réserves, 1986

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves

Population totale de 5 ans ou plus

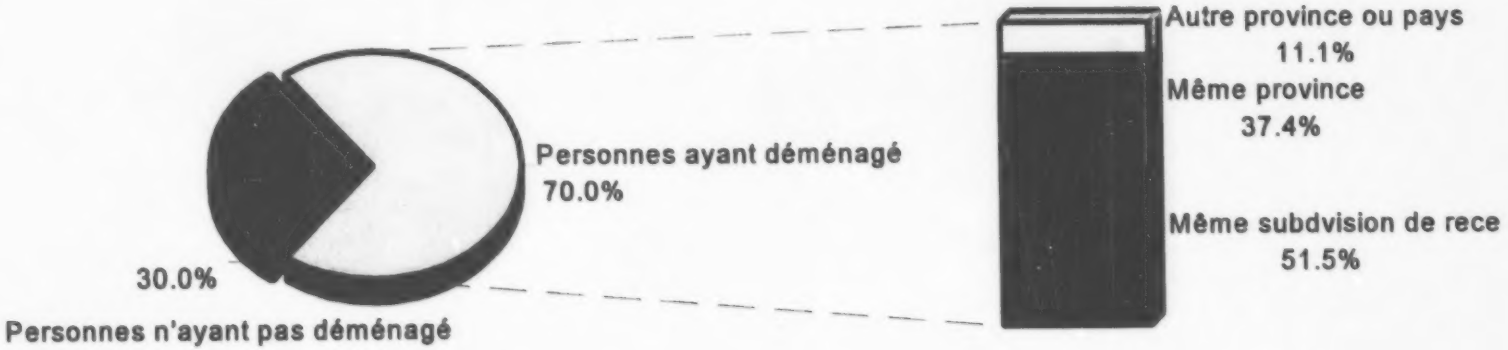

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-16b Mobilité, Indiens inscrits de 15 à 44 ans vivant en dehors des réserves, 1986

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves
Population totale de 15 à 24 ans

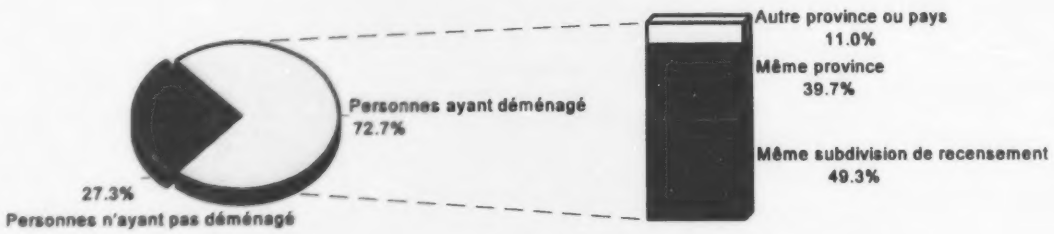

Indiens inscrits vivant en dehors des réserves
Population totale de 25 à 44 ans

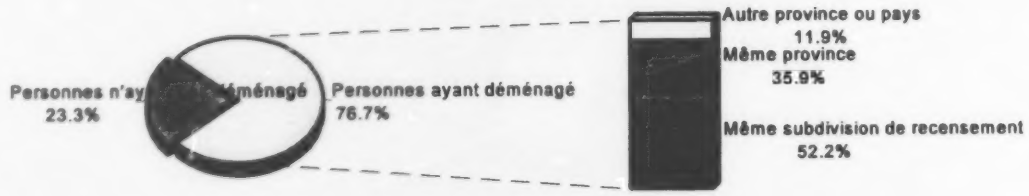

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Mobilité
Inuit, 1991 et 1986 (encadrés 1-17a et b et 1-18a et b)

En raison des vastes étendues de l'Arctique canadien, les SDR dans le Nord (comme tous les autres groupements) sont généralement plus grandes que dans les régions méridionales plus densément peuplées. Certaines des divisions de recensement établies dans les T. N.-O. ont une superficie égale à celle de certaines provinces. C'est pourquoi les mesures de la mobilité des Inuit, dont la population est surtout concentrée dans la région est de l'Arctique (le futur territoire du Nunavut) et dans certaines parties de l'Arctique de l'Ouest, peuvent ne pas être tout à fait appropriées. Même au niveau de la SDR (le sous-groupe qui constitue le module constitutif de la division de recensement, qui est plus grande), la superficie d'une unité particulière peut être vaste en comparaison avec une unité correspondante au sud du pays. Par conséquent, il faut tenir compte de ces très importantes différences de taille lorsque l'on examine la mobilité des Inuit. En effet, ce qui pourrait être considéré comme un déplacement à l'intérieur d'une SDR par un résident du Nord pourrait constituer un déplacement interprovincial pour un répondant du Sud.

En 1991, 57,9 % des ***Inuit*** de 5 ans ou plus ont déclaré avoir déménagé, comparativement à 51,8 % en 1986 (encadrés 1-17a et 1-18a). Aux deux recensements, les déplacements les plus fréquents étaient ceux qui avaient eu lieu à l'intérieur d'une même SDR. Ils représentaient près de la moitié de l'ensemble des déplacements en 1991 (49,4 %), alors que les migrations à l'intérieur d'un même territoire ou d'une même province ne comptaient que pour 23,2 % du total.

En 1986, la même mesure révélait que 72 % de tous les déplacements avaient eu lieu dans une même SDR et 20,9 %, à l'intérieur d'un même territoire ou d'une même province. La plus grande surprise a toutefois été de constater que la proportion de personnes ayant déménagé qui étaient originaires d'une autre province ou d'un autre territoire avait augmenté de façon très importante, passant de 7,9 % en 1986 à 24,3 % en 1991.

Chez les Inuit de 15 à 24 ans, les taux de mobilité enregistrés en 1991 n'étaient que légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble de la population des Inuit (encadrés 1-17b et 1-18b). En 1991, la proportion des personnes ayant déménagé dans ce groupe d'âge était de 58,9 %, ce qui représente une hausse substantielle par rapport à 1986 (53,2 %). Le nombre de déplacements d'un territoire à un autre ou d'une province à une autre a augmenté de façon marquée au sein de la cohorte inuit des 15-24 ans tout comme dans l'ensemble de la population. La part que représente ce genre de déplacement est passée de 7,9 % en 1986 à 19,4 % en 1991. Chez les 15-24 ans, la part que représentent les migrations dans un même territoire ou une même province est demeurée relativement constante, passant de 21,4 % en 1986 à 23,2 % en 1991. La tendance se poursuivant, la proportion des déplacements à l'intérieur d'une même SDR a accusé une baisse, tombant de 70,7 % en 1986 à 57,4 % en 1991.

Dans la cohorte des Inuit de 25 à 44 ans, le ratio entre les personnes ayant déménagé et celles qui n'ont pas changé de lieu de résidence était de 2:1 en 1991. Ce ration se compare à celui de 1986, qui était d'environ 3:2 (encadrés 1-17b et 1-18b). Chez les personnes ayant déménagé, les types de déplacements ont considérablement varié durant la période intercensitaire. La proportion des personnes mobiles venant d'une autre province ou d'un autre territoire ou pays est passée de seulement 7,6 % en 1986 à 28,5 % en 1991. Il y a eu une baisse prononcée de la proportion des migrations à l'intérieur d'une même SDR durant la période observée (42,5 % en 1991 comparativement à 69,5 % en 1986). Enfin, la part des déplacements à l'intérieur du même territoire ou de la même province a augmenté, allant de 22,9 % en 1986 à 28,9 % en 1991.

Encadré 1-17a Mobilité, Inuit de 5 ans ou plus, 1991

Inuit

Population totale de 5 ans ou plus

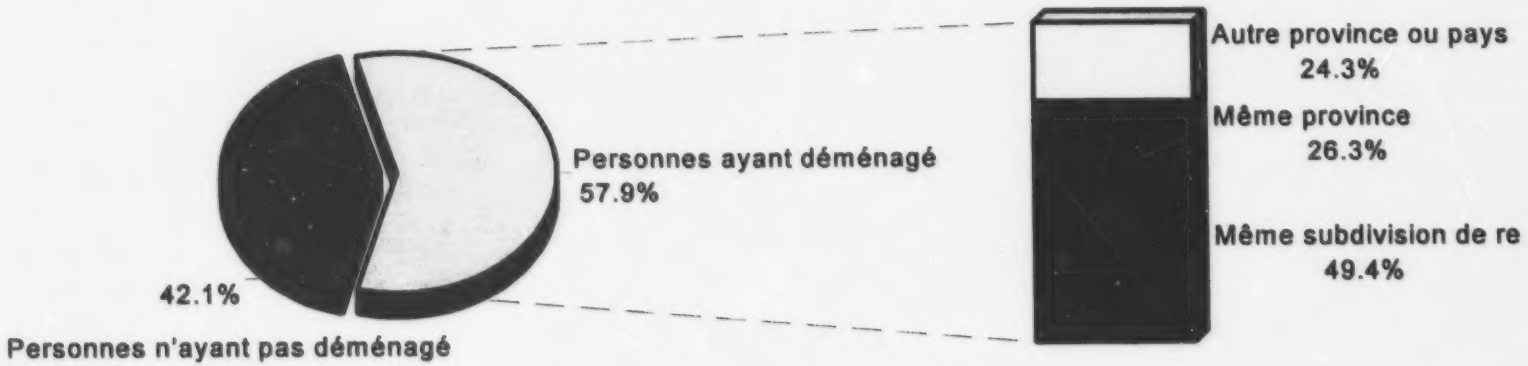

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-17b Mobilité, Inuit de 15 à 44 ans, 1991

Inuit
Population totale de 15 à 24 ans

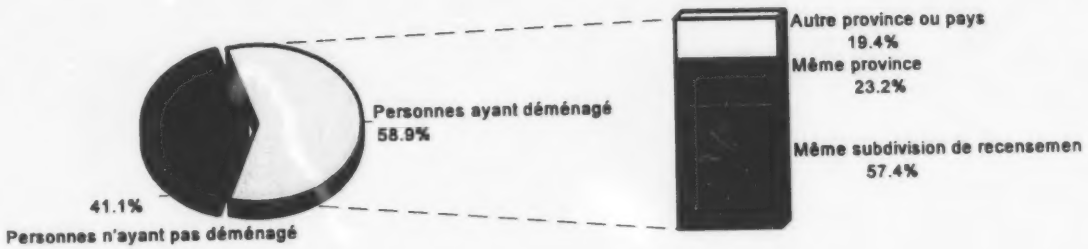

Inuit
Population totale de 25 à 44 ans

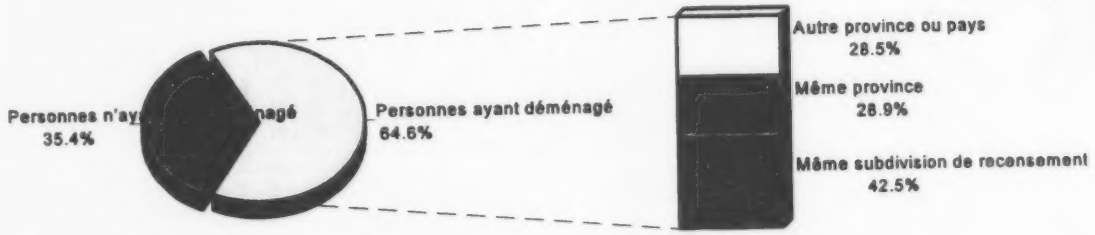

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-18a Mobilité, Inuit de 5 ans ou plus, 1986

Inuit

Population totale de 5 ans ou plus

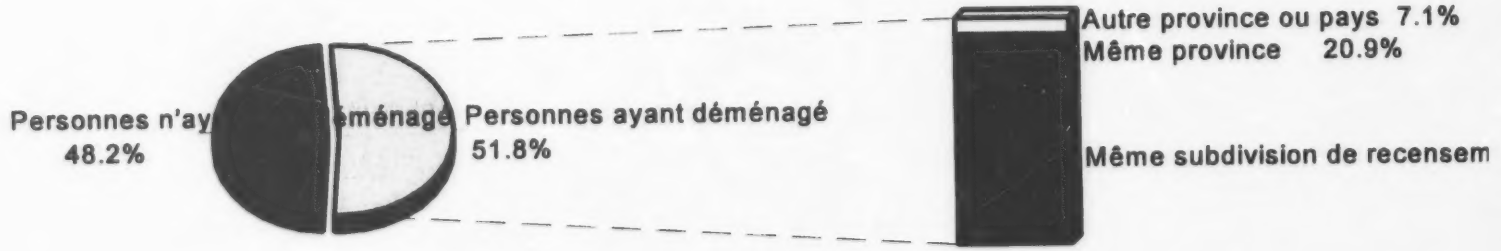

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement

Encadré 1-18b Mobilité, Inuit de 15 à 44 ans, 1986

Inuit
Population totale de 15 à 24 ans

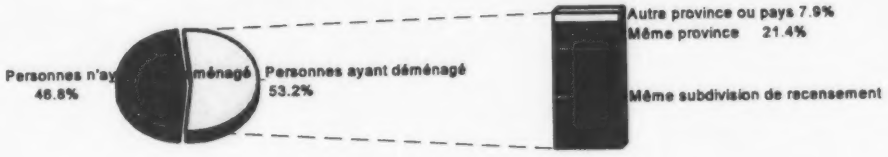

Inuit
Population totale de 25 à 44 ans

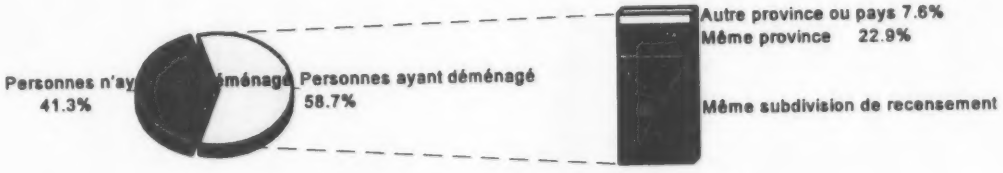

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Mobilité
Métis, 1991 (encadré 1-19a et b)

En 1991, 60,5 % des ***Métis*** de 5 ans ou plus ont déclaré avoir déménagé au cours des cinq années précédentes (encadré 1-19a). Ce taux de mobilité se situe à peu près à mi-chemin entre les taux extrêmement élevés de la population des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves et ceux de la population non autochtone.

Un examen plus attentif de la variable de mobilité révèle qu'au cours de la période de cinq ans, une très forte proportion de Métis ayant déménagé (31,3 %) venaient d'une autre province ou d'un autre pays, ce taux se rapprochant de celui de la population non autochtone. Les migrations infraprovinciales représentaient 46,5 % des déplacements, ce qui est semblable au taux établi pour la population non autochtone en 1991. Les personnes ayant changé de lieu de résidence tout en demeurant dans la même SDR constituaient les 22,1 % restants de l'univers des personnes ayant déménagé, cette proportion étant comparable à celle des personnes mobiles non autochtones en 1991.

Chez les Métis de 15 à 24 ans, le taux de mobilité était exceptionnellement élevé en 1991 (63,6 %) et n'était surpassé que par celui des Indiens inscrits de 15 à 24 ans vivant en dehors des réserves, bien que l'écart ait été mince (encadré 1-19b).

Un examen des divers types de déplacements montre que chez les Métis de 15 à 24 ans ayant déménagé, 49,9 % des mouvements étaient des déplacements infraprovinciaux, 28,7 %, de migrations d'une autre province ou d'un autre pays et 21,3 %, des déplacements à l'intérieur d'une même SDR.

Chez les Métis de 25 à 44 ans, les personnes ayant déménagé représentaient 67,2 % de la population (encadré 1-19b). Ce taux de mobilité n'était excédé que par celui des Indiens inscrits de 25 à 44 ans vivant en dehors des réserves et dépassait de près de sept points le taux de la population non autochtone de 25 à 44 ans.

En 1991, la dynamique de la mobilité chez les Métis de 25 à 44 ans se rapprochait beaucoup de celle de la population non autochtone. Les migrations infraprovinciales constituaient le type de déplacement le plus fréquent en 1991 (45,7 %). À titre de comparaison, la proportion correspondante calculée pour la population non autochtone était de 43,6 % en 1991. Parmi les personnes mobiles, la proportion des répondants ayant changé de province ou de pays était de 33 % pour les Métis et de 33,4 % pour la population non autochtone cette année-là. Enfin, la proportion des personnes ayant déménagé pour s'établir ailleurs dans la même SDR au cours des cinq années précédentes était de 21,3 % pour les Métis et de 23 % pour la population non autochtone.

Encadré 1-19a Mobilité, Métis de 5 ans ou plus, 1991

Métis

Population totale de 5 ans ou plus

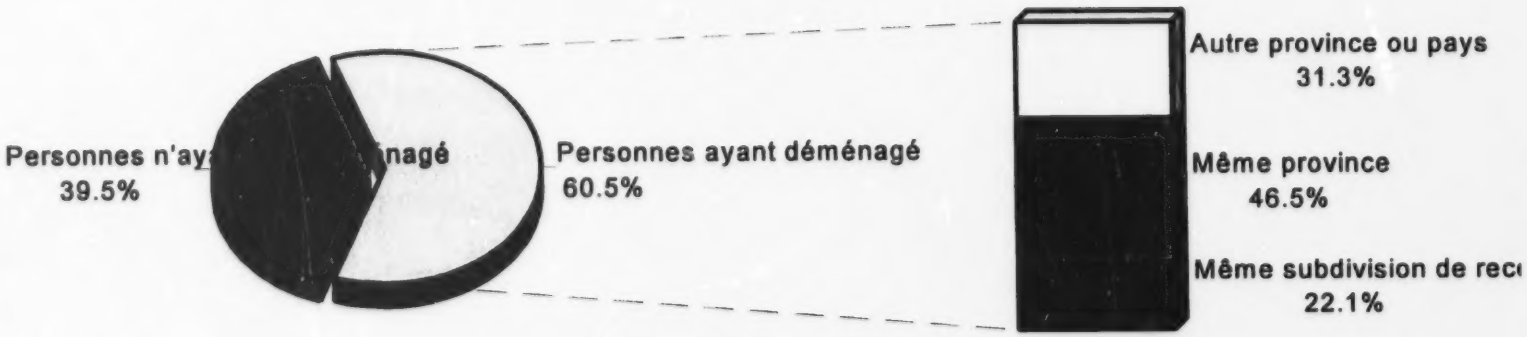

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensemen

Encadré 1-19b Mobilité, Métis de 15 à 44 ans, 1991

Métis

Population totale de 15 à 24 ans

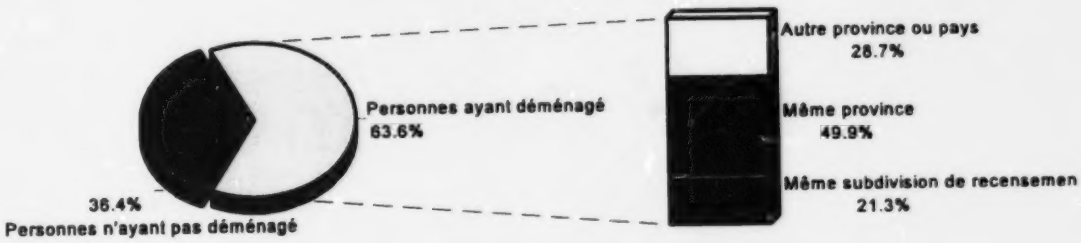

Métis

Population totale de 25 à 44 ans

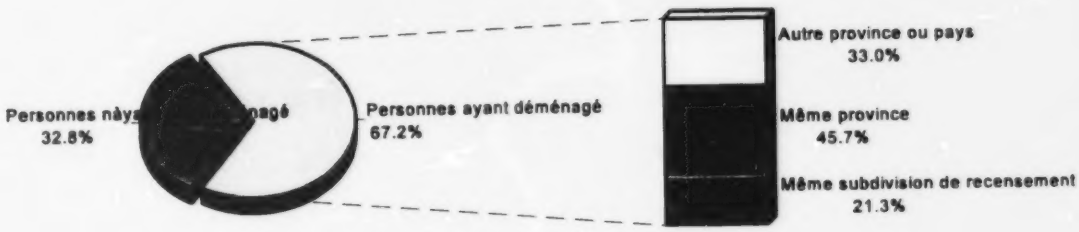

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Présence dans les grands centres urbains
Autochtones et Indiens inscrits, 1991 et 1986 (encadrés 1-20 et 1-21)

Les ***grands centres urbains*** sont des points de coordination qui regroupent un ensemble de services, de biens et d'activités de niveau élevé. En tant que centres pour le commerce, les communications, la fabrication, le transport et les transactions financières à l'échelle régionale, les grandes villes offrent une vaste gamme de possibilités d'emplois qui permettent aux particuliers de trouver un travail correspondant à leurs compétences. Au Canada, l'attrait qu'exercent les grands centres urbains est bien confirmé. En 1991, la répartition des populations rurale et urbaine était une des plus disproportionnées au monde, près de 80 % des gens faisant partie de la population urbaine cette année-là.

Chez les ***Autochtones***, les perspectives plus intéressantes que l'on trouve dans un environnement urbain offrent un attrait puissant pour les personnes d'âge actif. Bien que de nombreuses familles autochtones vivent dans des villes depuis plusieurs générations, un flot régulier de jeunes Autochtones, particulièrement des ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, doivent envisager la possibilité de s'établir dans un grand centre urbain pour améliorer leur sort. Les racines historiques profondes de cet événement sociologique moderne sont étudiées plus en détail dans d'autres ouvrages[15]. Toutefois, pour les travailleurs des centres d'accueil autochtones, il demeure que les Autochtones qui viennent s'installer dans les régions urbaines ont des valeurs culturelles qui font qu'il leur est souvent difficile de s'adapter à la vie en ville.

L'encadré 1-20 montre qu'en 1991, sept provinces avaient des RMR où les Autochtones représentaient plus de 1 % de la population urbaine. Dans chacune de ces provinces, le mouvement migratoire des Autochtones vers les RMR a pris de l'ampleur entre 1986 et 1991. Plus précisément, la proportion des Autochtones dans la population urbaine était supérieure à 5 % en Saskatchewan et au Manitoba (RMR de Regina, de Saskatoon et de Winnipeg) en 1991, alors qu'en 1986, elle était passablement plus faible.

La Saskatchewan avait la proportion la plus élevée d'Autochtones vivant dans des RMR en 1991, cette proportion étant passé de 3,2 % en 1986 pour atteindre 7,3 % (encadrés 1-20 et 1-21). Au Manitoba, la proportion de la population ayant déclaré des origines autochtones dans la RMR de Winnipeg, qui était de 4,1 % en 1986, s'élevait à 6,8 % en 1991. En Alberta, plus précisément dans les RMR de Calgary et d'Edmonton, cette proportion a presque doublé entre 1986 et 1991, passant de 2,3 % à 4,5 %. En Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, où l'on trouve les plus grandes RMR au Canada (Toronto, Montréal et Vancouver), la part que représentent les Autochtones par rapport au reste de la population urbaine variait entre 1,4 et 3 %. Bien que ces données ne semblent pas très élevées, il faut mentionner que ces trois RMR comptaient plusieurs millions de personnes en 1991.

Les ***Indiens inscrits*** formaient une part importante de la population autochtone des RMR tant en 1991 qu'en 1986. En 1991, les provinces dont les populations autochtones dans les RMR comptaient les plus fortes proportions d'Indiens inscrits étaient, dans l'ordre, la Saskatchewan (42,3 %), le Manitoba (30,1 %), la C.-B. (25,4 %) et l'Alberta (24,9 %). En 1991, la présence des Indiens inscrits dans la population autochtone des RMR s'était considérablement accrue par rapport à 1986 dans les Prairies et en Ontario, mais avait diminué en C.-B., en Nouvelle-Écosse et au Québec.

---

[15] Bjorklund, E.M.. 1992, « The Namerind Continents Euro-American Transformation, 1600-1950 ». pp. 5-10 dans Janelle, D.G. (éd.) *Geographical Snapshots of North America*, New York, Guilford Press, 1992.

Spates, J.J. et Macionis, J.L., 1982, *The Sociology of Cities*, New York, St. Martins press, pp. 377-380.

Encadré 1-20 Présence dans les grands centres urbains, 1991

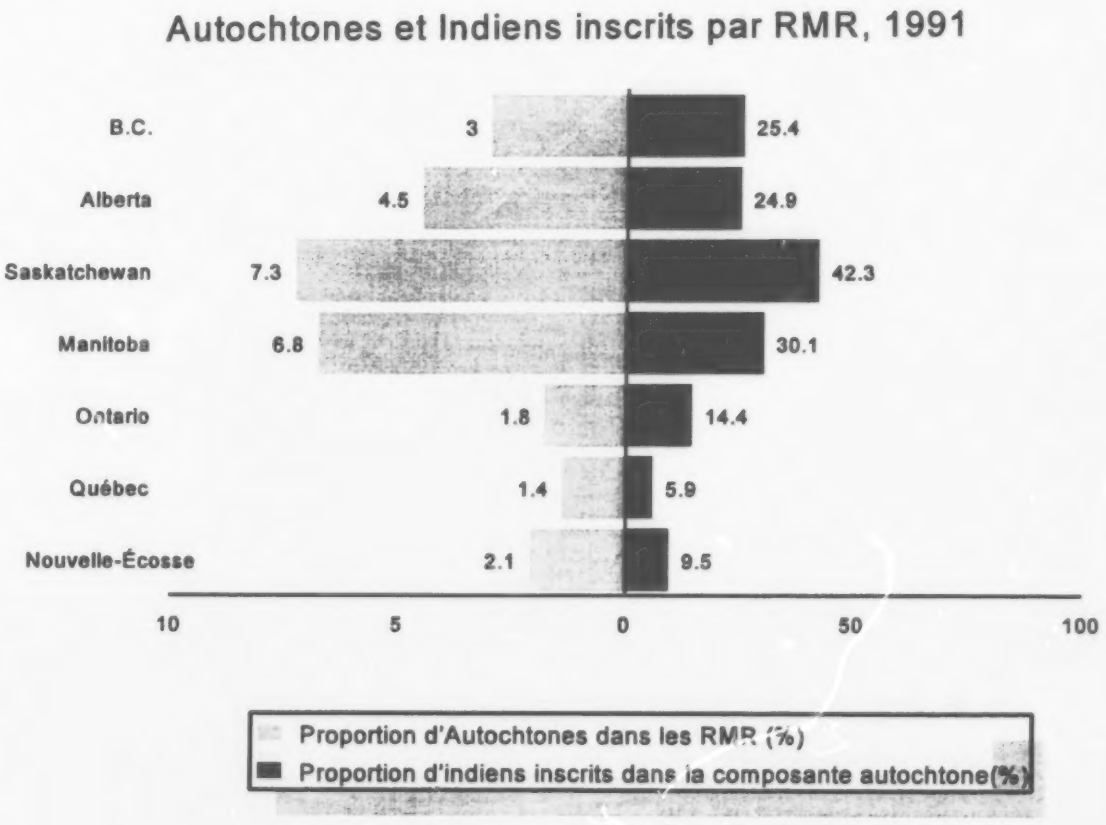

Source:
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-21 Présence dans les grands centres urbains, 1986

Autochtones et Indiens inscrits par RMR, 1986

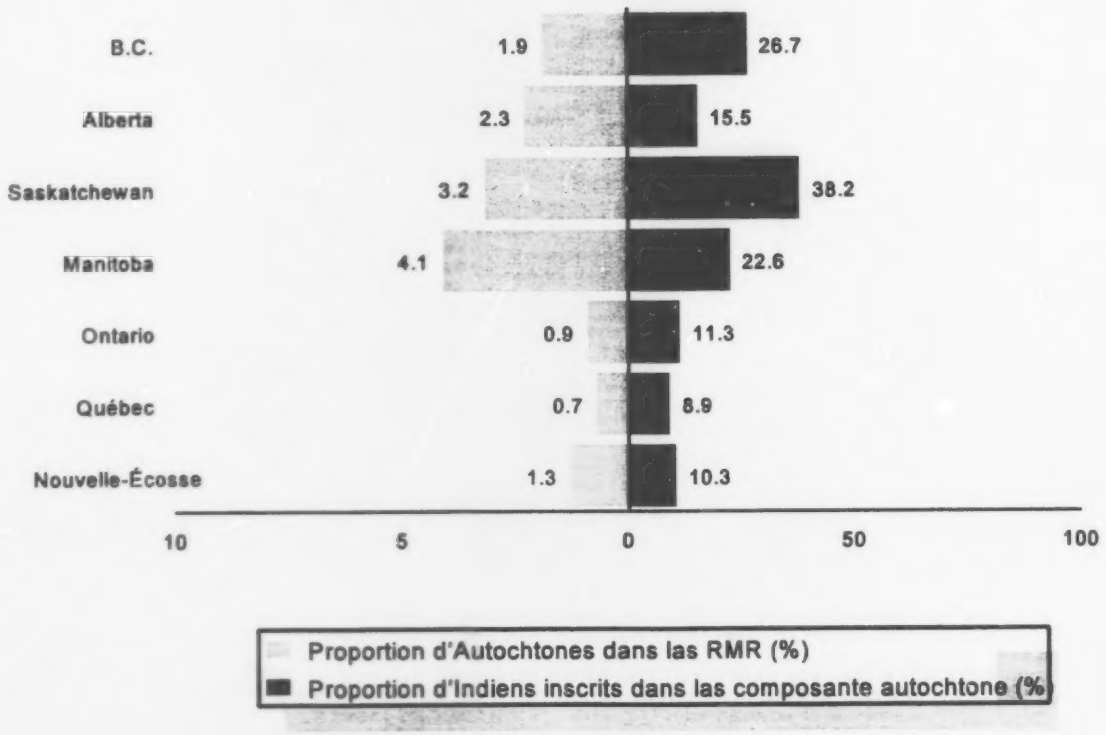

Source :
Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Indices de vieillissement
Ensemble des groupes, 1991 et 1986 (encadrés 1-22 et 1-30)

Les encadrés 1-22 à 1-30 donnent un aperçu de la ***dynamique démographique*** touchant tous les groupes visés par l'étude. Chacun des tableaux présentés dans les pages qui suivent ont été établis uniquement à partir des chiffres de population et des données démographiques provenant des recensements de la population de 1991 et de 1986. Des cohortes d'âge (tranches de cinq ans) ont été formées pour chacun des groupes étudiés. Des totaux partiels calculés pour les populations de 14 ans et moins, de 15 à 64 ans et de 65 ans ou plus, de même que les chiffres totaux de population de chaque groupe sont aussi fournis. Pour chaque groupe ethnique considéré, des totaux sont fournis pour l'ensemble du Canada et pour les populations dans les réserves et en dehors des réserves. Des pourcentages spécifiques et cumulatifs sont indiqués pour chacune des trois principales divisions que contient chaque tableau (Total - Canada, Total - Population dans les réserves et Total - Population hors des réserves). Tous les tableaux sont présentés selon une structure identique afin de faciliter la consultation et les comparaisons à vue d'oeil entre les groupes.

On a utilisé pour chaque population deux mesures simples qui permettent de faire des comparaisons ne nécessitant pas de techniques de normalisation en fonction de l'âge ou d'autres rajustements statistiques. Ces deux mesures sont définies et décrites rapidement pour le lecteur.

Indice de vieillissement : Sur le plan conceptuel, l'*indice de vieillissement* peut être défini comme étant le nombre de personnes jugées âgées divisé par le nombre de personnes considérées comme jeunes. Bien que cette mesure puisse sembler arbitraire, elle permet d'avoir rapidement un aperçu de la structure d'une population donnée. Pour la présente étude, on suppose que la cohorte de gens âgés se compose de toutes les personnes de 65 ans ou plus, tandis que celle des jeunes comprend les personnes de 14 ans ou moins. En 1991, les groupes observés à l'échelle du Canada avaient des indices variant de 0,11 pour la population des Inuit à 0,76 pour la population non autochtone. Les indices qui se situent près de 0 signifient que le groupe est relativement jeune, alors que ceux qui approchent ou dépassent 1 sont caractéristiques d'une population vieillissante.

Taux de dépendance : Le *taux de dépendance* permet de déterminer dans quelle mesure la population d'âge actif (celle de 15 à 64 ans) sert de soutien à la fois aux gens âgés (population de 65 ans ou plus) et aux jeunes (population de 14 ans ou moins). Bien que les personnes âgées et les jeunes puissent se prévaloir d'une gamme étendue de services gouvernementaux, il semble raisonnable de dire que la population d'âge actif contribue de façon importante à assurer la santé et la sécurité des personnes qui ne peuvent pas subvenir seules à leurs besoins. Le ratio est calculé en faisant la somme des populations de 65 ans ou plus et de moins de 14 ans et en divisant le total obtenu par l'effectif d'âge actif (population de 15 à 64 ans). Les taux qui oscillent autour de 1 dénotent une forte proportion de personnes à charge par travailleur et peuvent s'appliquer tant à une population âgée que jeune. Inversement, les taux qui se situent près de 0,5 suggèrent une population en état de transition où le nombre de travailleurs est plus élevé que celui des personnes à charge.

Encadré 1-22 Population autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
AUTOCHTONES	0-4	136,160	13.4%	13.4%	27,360	13.9%	13.9%	108,810	13.3%	13.3%
	5-9	121,490	12.0%	25.4%	24,915	12.7%	26.6%	96,580	11.8%	25.1%
	10-14	107,390	10.6%	35.9%	22,350	11.4%	38.0%	85,045	10.4%	35.4%
	Total partiel - 0-14	365,040	35.9%		74,625	38.0%		290,435	35.4%	
	15-19	98,515	9.7%	45.6%	20,445	10.4%	48.4%	78,070	9.5%	45.0%
	20-24	92,545	9.1%	54.7%	17,525	8.9%	57.3%	75,020	9.2%	54.1%
	25-29	99,210	9.8%	64.5%	16,685	8.5%	65.8%	82,525	10.1%	64.2%
	30-34	92,570	9.1%	73.6%	14,735	7.5%	73.3%	77,835	9.5%	73.7%
	35-39	74,700	7.3%	80.9%	11,395	5.8%	79.1%	63,300	7.7%	81.4%
	40-44	57,865	5.7%	86.6%	9,305	4.7%	83.8%	48,565	5.9%	87.3%
	45-49	39,120	3.8%	90.5%	7,475	3.8%	87.6%	31,640	3.9%	91.2%
	50-54	29,250	2.9%	93.4%	6,015	3.1%	90.7%	23,235	2.8%	94.0%
	55-59	21,860	2.2%	95.5%	5,165	2.6%	93.3%	16,695	2.0%	96.0%
	60-64	15,905	1.6%	97.1%	4,145	2.1%	95.4%	11,755	1.4%	97.5%
	Total partiel - 15-64 a	621,540	97.1%		112,890	95.4%		508,640	97.5%	
	65-69	12,125	1.2%	98.3%	3,275	1.7%	97.1%	8,850	1.1%	98.6%
	70-74	7,805	0.8%	99.0%	2,340	1.2%	98.3%	5,460	0.7%	99.2%
	75-79	5,200	0.5%	99.5%	1,710	0.9%	99.1%	3,490	0.4%	99.6%
	80 +	4,620	0.5%	100.0%	1,700	0.9%	100.0%	2,915	0.4%	100.0%
	Total partiel - 65 ans	45,655	2.9%		13,170	4.6%		32,470	2.5%	
	Population totale	1,016,335			196,535			819,800		
	Indice de vieillisseme	0.13			0.18			0.11		
	Taux de dépendanc	0.58			0.69			0.55		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-23 Population autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
AUTOCHTONES	0-4	93,045	13.1%	13.1%	23,155	13.5%	13.5%	69,885	12.9%	12.9%
	5-9	85,555	12.0%	25.1%	21,380	12.5%	26.0%	64,175	11.9%	24.8%
	10-14	81,175	11.4%	36.5%	21,090	12.3%	38.3%	60,085	11.1%	35.9%
	Total partiel - 0-14 ans	259,775			65,625			194,145		
	15-19	76,410	10.7%	47.2%	20,665	12.1%	50.3%	55,745	10.3%	46.3%
	20-24	74,560	10.5%	57.7%	16,780	9.8%	60.1%	57,775	10.7%	56.9%
	25-29	71,100	10.0%	67.7%	13,970	8.1%	68.3%	57,130	10.6%	67.5%
	30-34	58,805	8.3%	76.0%	10,915	6.4%	74.6%	47,890	8.9%	76.4%
	35-39	47,390	6.7%	82.6%	8,900	5.2%	79.8%	38,490	7.1%	83.5%
	40-44	32,885	4.6%	87.2%	7,170	4.2%	84.0%	25,720	4.8%	88.3%
	45-49	24,415	3.4%	90.7%	6,000	3.5%	87.5%	18,415	3.4%	91.7%
	50-54	19,625	2.8%	93.4%	5,315	3.1%	90.6%	14,315	2.6%	94.3%
	55-59	15,060	2.1%	95.5%	4,410	2.6%	93.2%	10,655	2.0%	96.3%
	60-64	11,100	1.6%	97.1%	3,605	2.1%	95.3%	7,500	1.4%	97.7%
	Total partiel - 15-64 ans	431,350	60.6%		97,730	57.0%		333,635	61.8%	
	65-69	7,845	1.1%	98.2%	2,880	1.7%	97.0%	4,960	0.9%	98.6%
	70-74	5,885	0.8%	99.0%	2,285	1.3%	98.3%	3,600	0.7%	99.3%
	75-79	3,875	0.5%	99.6%	1,530	0.9%	99.2%	2,350	0.4%	99.7%
	80 +	2,995	0.4%	100.0%	1,400	0.8%	100.0%	1,595	0.3%	100.0%
	Total partiel - 65 ans ou plus	31,700	2.9%		11,700	4.7%		20,005	2.3%	
	Population totale	711,725			171,450			540,285		
	Indice de vieillissement	0.12			0.18			0.10		
	Taux de dépendance	0.59			0.71			0.56		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-24 Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
INDIENS INSCRITS	0-4	50,875	13.2%	13.2%	26,175	13.8%	13.8%	24,700	12.6%	12.6%
	5-9	46,090	11.9%	25.1%	24,180	12.7%	26.5%	21,910	11.2%	23.8%
	10-14	41,500	10.8%	35.9%	21,730	11.4%	37.9%	19,765	10.1%	34.0%
	Total partiel - 0-14	138,465	35.9%		72,085	37.9%		66,375	34.0%	
	15-19	39,905	10.3%	46.2%	19,935	10.5%	48.3%	19,975	10.2%	44.2%
	20-24	36,975	9.6%	55.8%	17,000	8.9%	57.3%	19,975	10.2%	54.4%
	25-29	36,705	9.5%	65.3%	16,095	8.5%	65.7%	20,615	10.5%	64.9%
	30-34	31,935	8.3%	73.6%	14,285	7.5%	73.2%	17,655	9.0%	74.0%
	35-39	25,135	6.5%	80.1%	11,040	5.8%	79.0%	14,090	7.2%	81.2%
	40-44	19,730	5.1%	85.2%	9,030	4.7%	83.8%	10,700	5.5%	86.7%
	45-49	14,840	3.8%	89.1%	7,220	3.8%	87.6%	7,620	3.9%	90.6%
	50-54	11,820	3.1%	92.1%	5,850	3.1%	90.7%	5,970	3.1%	93.6%
	55-59	9,175	2.4%	94.5%	5,010	2.6%	93.3%	4,165	2.1%	95.7%
	60-64	7,080	1.8%	96.4%	4,015	2.1%	95.4%	3,065	1.6%	97.3%
	Total partiel - 15-64 ans	233,300	60.5%		109,480	57.5%		123,830	63.4%	
	65-69	5,455	1.4%	97.8%	3,185	1.7%	97.1%	2,270	1.2%	98.5%
	70-74	3,580	0.9%	98.7%	2,255	1.2%	98.3%	1,320	0.7%	99.1%
	75-79	2,510	0.7%	99.4%	1,665	0.9%	99.1%	850	0.4%	99.6%
	80 +	2,480	0.6%	100.0%	1,665	0.9%	100.0%	820	0.4%	100.0%
	Total partiel - 65 ans ou plus	21,105	3.6%		12,785	4.6%		8,325	2.7%	
	Population totale	385,800			190,335			195,465		
	Indice de vieillissement	0.15			0.18			0.13		
	Taux de dépendance	0.60			0.69			0.53		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-25 Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage
INDIENS INSCRITS	0-4	36,020	13.7%	13.7%	22,140	13.5%	13.5%	13,880	14.0%
	5-9	33,270	12.6%	26.3%	20,520	12.5%	26.0%	12,755	12.9%
	10-14	32,320	12.3%	38.6%	20,215	12.3%	38.3%	12,100	12.2%
	Total partiel - 0-14	101,610	38.6%		62,875	38.3%		38,735	39.1%
	15-19	31,060	11.8%	50.4%	19,830	12.1%	50.3%	11,230	11.3%
	20-24	27,150	10.3%	60.7%	15,970	9.7%	60.1%	11,180	11.3%
	25-29	23,205	8.8%	69.5%	13,370	8.1%	68.2%	9,840	9.9%
	30-34	17,860	6.8%	76.3%	10,450	6.4%	74.5%	7,410	7.5%
	35-39	14,460	5.5%	81.8%	8,545	5.2%	79.7%	5,915	6.0%
	40-44	11,075	4.2%	86.0%	6,870	4.2%	83.9%	4,200	4.2%
	45-49	8,710	3.3%	89.3%	5,740	3.5%	87.4%	2,975	3.0%
	50-54	7,395	2.8%	92.1%	5,110	3.1%	90.5%	2,285	2.3%
	55-59	5,970	2.3%	94.4%	4,260	2.6%	93.1%	1,710	1.7%
	60-64	4,770	1.8%	96.2%	3,475	2.1%	95.2%	1,300	1.3%
	Total partiel - 15-64 ans	151655	96.2%		93,620	95.2%		58,045	97.8%
	65-69	3,640	1.4%	97.6%	2,770	1.7%	96.9%	870	0.9%
	70-74	2,800	1.1%	98.7%	2,205	1.3%	98.3%	595	0.6%
	75-79	1,880	0.7%	99.4%	1,480	0.9%	99.2%	400	0.4%
	80 +	1,665	0.6%	100.0%	1,365	0.8%	100.0%	300	0.3%
	Total partiel - 65 ans ou plus	14,755	3.8%		11,295	4.8%		3,465	2.2%
	Population totale	263,250			164,315			98,945	
	Indice de vieillissement	0.15			0.18			0.09	
	Taux de dépendance	0.69			0.71			0.64	

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-26 Inuit vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
INUIT	0-4	4,485	15.2%	15.2%	50	17.2%	17.2%	4,435	15.2%	15.2%
	5-9	3,750	12.7%	28.0%	35	12.1%	29.3%	3,720	12.8%	28.0%
	10-14	3,270	11.1%	39.1%	25	8.6%	37.9%	3,245	11.1%	39.1%
	Total partiel - 0-14	11,505	39.1%		110	37.9%		11,400	39.1%	
	15-19	2,950	10.0%	49.1%	25	8.6%	46.6%	2,925	10.0%	49.1%
	20-24	3,185	10.8%	59.9%	30	10.3%	56.9%	3,155	10.8%	59.9%
	25-29	2,770	9.4%	69.3%	30	10.3%	67.2%	2,740	9.4%	69.3%
	30-34	2,205	7.5%	76.8%	20	6.9%	74.1%	2,190	7.5%	76.9%
	35-39	1,565	5.3%	82.1%	15	5.2%	79.3%	1,545	5.3%	82.2%
	40-44	1,400	4.8%	86.8%	15	5.2%	84.5%	1,380	4.7%	86.9%
	45-49	970	3.3%	90.1%	20	6.9%	91.4%	955	3.3%	90.2%
	50-54	830	2.8%	93.0%	0	0.0%	91.4%	825	2.8%	93.0%
	55-59	780	2.6%	95.6%	10	3.4%	94.8%	770	2.6%	95.6%
	60-64	500	1.7%	97.3%	10	3.4%	98.3%	490	1.7%	97.3%
	Total partiel - 15-64 ans	17,155	97.3%		175	98.3%		16,975	97.3%	
	65-69	280	1.0%	98.3%	0	0.0%	98.3%	280	1.0%	98.3%
	70-74	230	0.8%	99.0%	0	0.0%	98.3%	225	0.8%	99.0%
	75-79	165	0.6%	99.6%	10	3.4%	101.7%	160	0.5%	99.6%
	80 +	110	0.4%	100.0%	0	0.0%	101.7%	110	0.4%	100.0%
	Total partiel - 65 ans ou plus	1,285	2.7%		20	3.4%		1,265	2.7%	
	Population totale	29,455			290			29,160		
	Indice de vieillissement	0.11			0.18			0.11		
	Taux de dépendance	0.66			0.67			0.66		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-27 Inuit vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
INUIT	0-4	4,880	14.6%	14.6%	70	14.0%	14.0%	4,815	14.6%	14.6%
	5-9	4,340	13.0%	27.6%	55	11.0%	25.0%	4,285	13.0%	27.6%
	10-14	4,080	12.2%	39.7%	50	10.0%	35.0%	4,025	12.2%	39.8%
	Total partiel - 0-14	13,300			175			13,125		
	15-19	4,160	12.4%	52.2%	65	13.0%	48.0%	4,100	12.4%	52.3%
	20-24	3,740	11.2%	63.3%	60	12.0%	60.0%	3,675	11.2%	63.4%
	25-29	2,700	8.1%	71.4%	60	12.0%	72.0%	2,640	8.0%	71.4%
	30-34	2,035	6.1%	77.5%	20	4.0%	76.0%	2,010	6.1%	77.5%
	35-39	1,920	5.7%	83.2%	30	6.0%	82.0%	1,895	5.8%	83.3%
	40-44	1,310	3.9%	87.2%	20	4.0%	86.0%	1,295	3.9%	87.2%
	45-49	1,180	3.5%	90.7%	20	4.0%	90.0%	1,160	3.5%	90.7%
	50-54	1,050	3.1%	93.8%	25	5.0%	95.0%	1,025	3.1%	93.8%
	55-59	745	2.2%	96.0%	15	3.0%	98.0%	730	2.2%	96.1%
	60-64	465	1.4%	97.4%	10	2.0%	100.0%	455	1.4%	97.4%
	Total partiel - 15-64 ans	19,305	57.7%		325	65.0%		18,985	57.6%	
	65-69	380	1.1%	98.6%	0	0.0%	100.0%	370	1.1%	98.6%
	70-74	260	0.8%	99.3%	0	0.0%	100.0%	255	0.8%	99.3%
	75-79	125	0.4%	99.7%	0	0.0%	100.0%	125	0.4%	99.7%
	80 +	95	0.3%	100.0%	0	0.0%	100.0%	95	0.3%	100.0%
	Total partiel - 65 ans ou plus	1,325	2.6%		10	0.0%		1,300	2.6%	
	Population totale	33,465			500			32,955		
	Indice de vieillissement	0.10			0.06			0.10		
	Taux de dépendance	0.69			0.54			0.69		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-28 Métis vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
MÉTIS	0-4	7,440	11.5%	11.5%	150	11.4%	11.4%	7,290	11.5%	11.5%
	5-9	6,950	10.8%	22.3%	125	9.5%	20.8%	6,825	10.8%	22.3%
	10-14	6,810	10.2%	32.5%	125	9.5%	30.3%	6,480	10.3%	32.6%
	Total partiel - 0-14	21,000	32.5%		400	30.3%		20,595	32.6%	
	15-19	6,580	10.2%	42.7%	135	10.2%	40.5%	6,445	10.2%	42.8%
	20-24	5,915	9.2%	51.9%	135	10.2%	50.8%	5,780	9.1%	51.9%
	25-29	5,910	9.2%	61.1%	165	12.5%	63.3%	5,740	9.1%	61.0%
	30-34	5,520	8.6%	69.6%	105	8.0%	71.2%	5,415	8.6%	69.6%
	35-39	4,565	7.1%	76.7%	95	7.2%	78.4%	4,470	7.1%	76.6%
	40-44	3,835	5.9%	82.6%	60	4.5%	83.0%	3,775	6.0%	82.6%
	45-49	2,710	4.2%	86.8%	55	4.2%	87.1%	2,655	4.2%	86.8%
	50-54	2,420	3.8%	90.6%	45	3.4%	90.5%	2,375	3.8%	90.6%
	55-59	1,785	2.8%	93.4%	35	2.7%	93.2%	1,745	2.8%	93.3%
	60-64	1,420	2.2%	95.6%	40	3.0%	96.2%	1,380	2.2%	95.5%
	Total partiel - 15-64 ans	40,660	63.0%		870	65.9%		39,780	62.9%	
	65-69	1,070	1.7%	97.2%	20	1.5%	97.7%	1,050	1.7%	97.2%
	70-74	845	1.3%	98.5%	20	1.5%	99.2%	825	1.3%	98.5%
	75-79	550	0.9%	99.4%	10	0.8%	100.0%	540	0.9%	99.3%
	80 +	415	0.6%	100.0%	10	0.8%	100.8%	405	0.6%	100.0%
	Total partiel - 65 ans ou plus	4,300	4.5%		100	4.5%		4,200	4.5%	
	Population totale	64,530			1,320			63,210		
	Indice de vieillissement	0.20			0.25			0.20		
	Taux de dépendance	0.55			0.51			0.55		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-29 Population non autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1991

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
POPULATION NON AUTOCHTONE	0-4	1,767,850	6.8%	6.8%	880	4.5%	4.5%	1,766,975	6.8%	6.8%
	5-9	1,784,170	6.9%	13.7%	810	4.1%	8.7%	1,783,355	6.9%	13.7%
	10-14	1,772,230	6.8%	20.5%	805	4.1%	12.8%	1,771,425	6.8%	20.5%
	Total partiel - 0-14	5,324,250	20.5%		2,495	12.8%		5,321,755	20.5%	
	15-19	1,773,715	6.8%	27.3%	760	3.9%	16.7%	1,772,955	6.8%	27.3%
	20-24	1,868,050	7.2%	34.5%	1,185	6.1%	22.7%	1,866,865	7.2%	34.5%
	25-29	2,258,680	8.7%	43.2%	1,620	8.3%	31.0%	2,257,060	8.7%	43.2%
	30-34	2,389,875	9.2%	52.4%	1,540	7.9%	38.9%	2,388,335	9.2%	52.4%
	35-39	2,197,810	8.5%	60.9%	1,385	7.1%	46.0%	2,196,425	8.5%	60.9%
	40-44	2,023,200	7.8%	68.7%	1,320	6.8%	52.8%	2,021,880	7.8%	68.7%
	45-49	1,598,385	6.2%	74.8%	1,150	5.9%	58.7%	1,597,230	6.2%	74.8%
	50-54	1,293,695	5.0%	79.8%	1,170	6.0%	64.7%	1,292,525	5.0%	79.8%
	55-59	1,195,705	4.6%	84.4%	1,300	6.7%	71.3%	1,194,405	4.6%	84.4%
	60-64	1,151,760	4.4%	88.8%	1,645	8.4%	79.8%	1,150,110	4.4%	88.8%
	Total partiel - 15-64 ans	17,750,875	68.3%		13,075	67.0%		17,737,790	68.3%	
	65-69	1,044,875	4.0%	92.8%	1,635	8.4%	88.1%	1,043,240	4.0%	92.9%
	70-74	788,125	3.0%	95.9%	1,115	5.7%	93.9%	787,005	3.0%	95.9%
	75-79	569,960	2.2%	98.1%	775	4.0%	97.8%	569,190	2.2%	98.1%
	80 +	499,610	1.9%	100.0%	420	2.2%	100.0%	499,180	1.9%	100.0%
	Total partiel - 65 ans ou plus	4,054,330	11.2%		5,590	20.2%		4,048,725	11.2%	
	Population totale	25,977,700			19,520			25,958,185		
	Indice de vieillissement	0.76			2.24			0.76		
	Taux de dépendance	0.47			0.55			0.47		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 1-30 Population non autochtone vivant dans les réserves et en dehors des réserves, indices de vieillissement, 1986

Groupe ethnique	Cohortes d'âge	Total - Canada	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Dans les réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif	Hors des réserves	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
POPULATION	0-4	1,717,015	7.1%	7.1%	955	5.9%	5.9%	1,716,060	7.1%	7.1%
NON	5-9	1,708,385	7.0%	14.1%	755	4.7%	10.6%	1,707,635	7.0%	14.1%
AUTOCHTONE	10-14	1,702,730	7.0%	21.1%	685	4.3%	14.9%	1,702,045	7.0%	21.1%
	Total partiel - 0-14	5,128,130			2,395			5,125,740		
	15-19	1,840,840	7.6%	28.7%	840	5.2%	20.1%	1,839,995	7.6%	28.7%
	20-24	2,169,385	8.9%	37.6%	1,315	8.2%	28.3%	2,168,070	8.9%	37.6%
	25-29	2,256,395	9.3%	46.9%	1,680	10.4%	38.7%	2,254,715	9.3%	46.9%
	30-34	2,119,510	8.7%	55.6%	1,330	8.3%	47.0%	2,118,185	8.7%	55.6%
	35-39	1,967,730	8.1%	63.7%	1,240	7.7%	54.7%	1,966,490	8.1%	63.7%
	40-44	1,578,835	6.5%	70.2%	875	5.4%	60.1%	1,577,955	6.5%	70.2%
	45-49	1,284,845	5.3%	75.5%	775	4.8%	64.9%	1,284,070	5.3%	75.5%
	50-54	1,204,100	5.0%	80.4%	810	5.0%	70.0%	1,203,290	5.0%	80.4%
	55-59	1,182,530	4.9%	85.3%	1,070	6.6%	76.6%	1,181,460	4.9%	85.3%
	60-64	1,103,420	4.5%	89.8%	1,115	6.9%	83.5%	1,102,300	4.5%	89.8%
	Total partiel - 15-64 ans	16,707,590	68.7%		11050	68.7%		16,696,530	68.7%	
	65-69	893,390	3.7%	93.5%	1,105	6.9%	90.4%	892,285	3.7%	93.5%
	70-74	711,375	2.9%	96.4%	920	5.7%	96.1%	710,455	2.9%	96.4%
	75-79	469,415	1.9%	98.4%	390	2.4%	98.5%	469,025	1.9%	98.4%
	80 +	400,380	1.6%	100.0%	235	1.5%	100.0%	400,145	1.6%	100.0%
	Total partiel - 65 ans ou plus	3,577,960	10.2%		3,765	16.5%		3,574,210	10.2%	
	Population totale	24,310,280			16,095			24,294,180		
	Indice de vieillissement	0.70			1.57			0.70		
	Taux de dépendance	0.46			0.50			0.46		

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

2. CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Structure de la famille, 1991 et 1986 (tableau 2-1 et encadré 2-1)

Dans une société pluraliste, comme le Canada, les définitions de la famille reflètent nécessairement la façon dont le groupe culturel le plus nombreux se représente l'unité familiale. Dans cette étude, nous n'entrerons pas dans le débat que soulève la question de savoir s'il faut élaborer et appliquer des concepts qui tiennent compte des différences existant dans la façon dont les divers groupes culturels se représentent la famille. Les résultats présentés dans cette section portent uniquement sur les concepts de la famille tels qu'élaborés aux fins du recensement de la population. Et bien que ces concepts ne comprennent pas, à proprement parler, de concept de la famille élargie, ils permettent néanmoins d'établir des comparaisons générales de la structure familiale de base à l'intérieur de groupes de population ayant indiqué différentes origines culturelles. C'est pour cette raison que nous avons considéré que les données du recensement constituaient une source de renseignements utiles pour cette étude.

Tableau 2-1. Structure de la famille, 1991 et 1986

Année de recensement	Structure de la famille	Autochtones	Indiens inscrits vivant dans des réserves	Indiens inscrits vivant hors des réserves	Inuit	Métis	Non autochtone
			(pourcentage)				
1991	Époux-épouse	81.9	77.2	73.4	81.1	74.6	87.3
	Père seul	2.4	5.6	2.4	4.0	3.7	2.2
	Mère seule	15.7	17.2	24.1	15.9	21.7	10.5
	Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
1986	Époux-épouse	80.7	75.6	70.1	81.0	..	87.5
	Père seul	2.9	6.6	2.4	5.1	..	2.2
	Mère seule	16.4	17.8	27.5	13.8	..	10.2
	Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement, 1991 et 1986.
Nota : La somme des pourcentages peut ne pas donner « 100 » à cause de l'arrondissement.

Le tableau 2-1 et l'encadré 2-1 contiennent des données récapitulatives sur la fréquence des familles monoparentales ayant à leur tête un homme ou une femme dans les populations autochtone et non autochtone. Comme le montrent les données, il y a des écarts considérables entre le nombre de familles monoparentales dans ces populations. Toutefois, la vaste majorité des familles dans chacun des groupes étudiés sont des familles nucléaires traditionnelles, c'est-à-dire des familles époux-épouse avec enfants. Et si différentes études ont montré que le concept de la famille nucléaire présentait bien des lacunes, on considère néanmoins qu'il s'agit du modèle le mieux adapté à la structure économique des sociétés industrielles[1]. En outre, les données de différentes études longitudinales semblent montrer de plus en plus clairement que les enfants élevés dans une famille nucléaire réussissent mieux à l'âge adulte que ceux qui sont issus d'une famille monoparentale[2][3][4]. Il se peut que, du point de vue de la recherche, ces études témoignent d'un biais ethnocentrique et que, pour cette raison, elles se prêtent plus ou moins à l'examen des familles autochtones. Quoi qu'il en soit, en l'absence d'études tenant compte davantage des aspects culturels, ces études longitudinales semblent mettre en évidence certaines généralisations valables.

En 1991, les familles **autochtones** monoparentales ayant à leur tête un homme ou une femme représentaient 18,1 % de l'ensemble des familles autochtones, ce qui marque une légère baisse par rapport au pourcentage de 19,3 % enregistré en 1986. Pour ce qui est du pourcentage des familles monoparentales qui étaient dirigées par une femme, il s'établissait à 86,7 % en 1991, ce qui marque une baisse par rapport au pourcentage de 85 % observé en 1986. Pour ce qui est des familles monoparentales dans la population non autochtone, 85 % étaient dirigées par une femme en 1986 et 82,6 %, en 1991.

Parmi les ***familles d'Indiens inscrits vivant dans les réserves***, 22,8 % étaient des familles monoparentales en 1991, contre 24,4 % en 1986. En 1991, 75 % pour cent de ces familles monoparentales avaient à leur tête une femme (un peu plus qu'en 1986) et 25 %, un homme. Fait intéressant, parmi les groupes étudiés, c'est celui des Indiens inscrits vivant dans les réserves qui, en 1991, affichait la plus forte proportion de familles monoparentales dirigées par un homme. En 1986, près du tiers des familles d'Indiens inscrits vivant dans les réserves étaient des familles monoparentales ayant à leur tête un homme.

La proportion de familles monoparentales la plus élevée a été enregistrée chez les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, et cela tant en 1991 qu'en 1986. Elle s'établissait à 26,5 % en 1991 et à 29,9 % en 1986. Pour les deux années considérées, la très forte majorité de ces familles

---

1 Kottak, C. *Anthropology: The Exploration of Human Diversity*, New York, Random House, 1978.

2 Blakeslee, S. et Wallerstein, J. *Second Chances: Men, Women and Children a Decade after Divorce*, New York, Ticknor and Fields, 1989.

3 Etzioni, A. *The Spirit of Community: Rights, Responsibilities, and the Communitarian Agenda*, New York, Crown Publishing Group, 1993.

4 McLanahan, S. et Garfinkel, I. *Single Mothers and Their Children : A New Amercian Dilemma*, Washington, Urban Institute, 1986.

étaient dirigées par une femme : 90,6 % en 1991 et 93,2 % en 1986.

Dans la population autochtone, les ***Inuit*** sont le groupe dans lequel il y avait le moins de familles monoparentales (19,9 % en 1991). Cela dit, le pourcentage de familles monoparentales enregistré chez les Inuit a légèrement progressé durant la période 1986-1991 puisqu'en 1986, il s'établissait à 18,9 %. En 1991, 79,9 % de l'ensemble des familles monoparentales inuit avaient à leur tête une femme. Cela marque une forte augmentation par rapport au pourcentage de 73,4 % enregistré en 1986.

Du point de vue de la structure de la famille, les ***Métis*** sont le groupe qui, en 1991, ressemblait le plus à celui des Indiens inscrits vivant hors des réserves. Chez les Métis, la proportion des familles époux-épouse était de 74,6 % en 1991, soit 12,9 points de moins que chez les familles non autochtones. La même année, 25,4 % des familles métis étaient des familles monoparentales; parmi celles-ci, 85,4 % étaient dirigées par une femme. Au recensement de 1991, le seul groupe dans lequel on a observé une plus forte proportion de familles monoparentales ayant à leur tête une femme était celui des Indiens inscrits vivant hors des réserves.

Encadré 2-1. Structure de la famille, 1991 et 1986

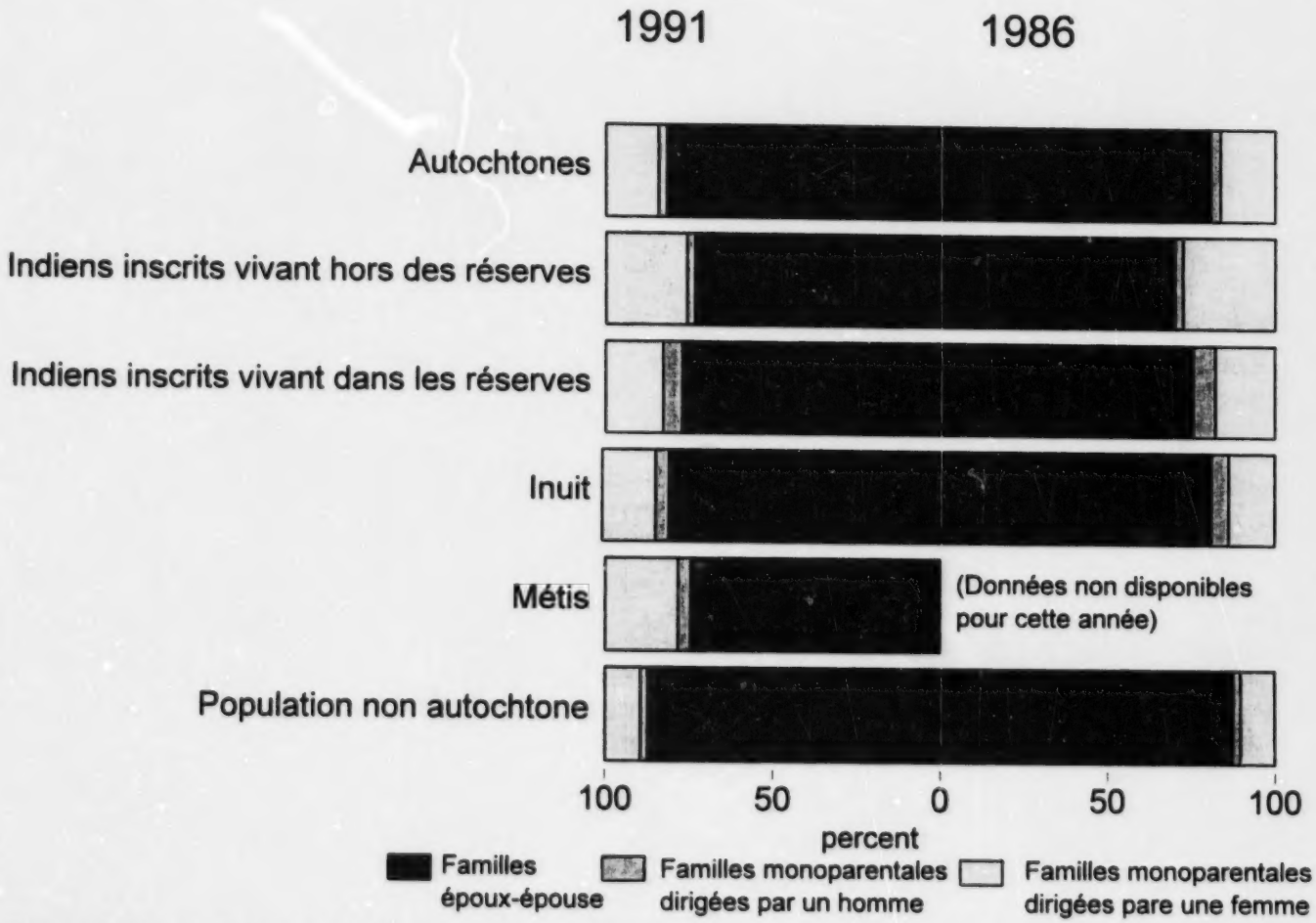

Source:Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Langue maternelle, 1991 et 1986 (tableau 2-2 et encadré 2-2)

On peut dire, de la langue parlée, qu'elle est un des aspects de la culture, une adaptation que seul l'Homme a pu réaliser. L'utilisation, par une collectivité humaine, d'une langue commune dont la compréhension et la perpétuation sont étroitement liées au territoire dans lequel vit la collectivité en question semble confirmer l'existence d'un « foyer » culturel. Bien que la langue et la culture soient inextricablement liées, il est difficile d'en déterminer les effets réciproques. Et en dépit des difficultés théoriques que posent des concepts aussi abstraits que langue et culture, diverses mesures de l'appartenance culturelle sont fondées sur la langue parlée. Dans le cadre des recensements de 1991 et de 1986, on a interrogé les Canadiens sur leur ***langue maternelle***, c'est-à-dire sur la première langue apprise dans l'enfance et encore utilisée dans la vie de tous les jours.

Au recensement de 1991, les Canadiens ont donné des réponses très variées à la question sur la langue maternelle, l'anglais et le français étant, et de loin, les deux plus fréquentes. Chez les Autochtones, l'usage de l'anglais et du français n'a cessé de progresser depuis le début du siècle. Cette évolution s'est faite au détriment des langues autochtones, apparues des milliers d'années avant l'arrivée des Européens sur le continent. Et bien que, depuis quelques années, on attache plus d'importance à la protection des langues autochtones, les données du recensement de 1991 montrent que leur survie est loin d'être certaine.

Tableau 2.2. Langue maternelle, 1991 et 1986

Année de recensement	Langue maternelle	Autochtones	Indiens inscrits vivant dans des réserves	Indiens inscrits vivant hors des réserves	Inuit	Métis	Non autochtone
			(pourcentage)				
1991	Autochtone	16.9	50.3	18.3	74.3	10.6	0.0
	Anglais	68.8	44.5	72.6	22.0	72.3	59.6
	Français/autre	14.3	5.2	9.1	3.7	17.1	40.5
	Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
1986	Autochtone	18.6	46.6	15.7	62.4	..	0.0
	Anglais	67.6	41.9	73.2	30.2	..	60.4
	Français/autre	13.8	11.6	11.1	7.3	..	39.6
	Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement, 1991 et 1986.
Nota : La somme des pourcentages peut ne pas donner « 100 » à cause de l'arrondissement.

En 1991, 16,9 % des ***Autochtones*** ont déclaré une langue autochtone comme langue maternelle, soit une baisse par rapport à la proportion de 18,6 % obtenue en 1986 (tableau 2-2 et encadré 2-2). Parmi les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, la proportion de ceux ayant indiqué une langue autochtone a progressé durant la période de référence, passant de 46,6 % en 1986 à 50,3 % en 1991. Par contre, chez les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, la proportion de ceux ayant déclaré une langue autochtone était de 18,3 % seulement en 1991. Ce chiffre marque néanmoins une progression par rapport au pourcentage de 15,7 % enregistré en 1986. Chez les ***Inuit***, la proportion de ceux ayant indiqué une langue autochtone (inuktitut) comme langue maternelle s'établissait à 74,3 % en 1991 et à 62,4 % en 1986. Parmi les groupes autochtones étudiés, les Inuit affichaient la plus forte proportion de personnes ayant déclaré une langue autochtone comme langue maternelle. Enfin, parmi les ***Métis***, 10,6 % ont déclaré une langue autochtone comme langue maternelle en 1991, ce qui est le pourcentage le plus bas parmi les groupes examinés.

Encadré 2-2. Langue maternelle, 1991 et 1986

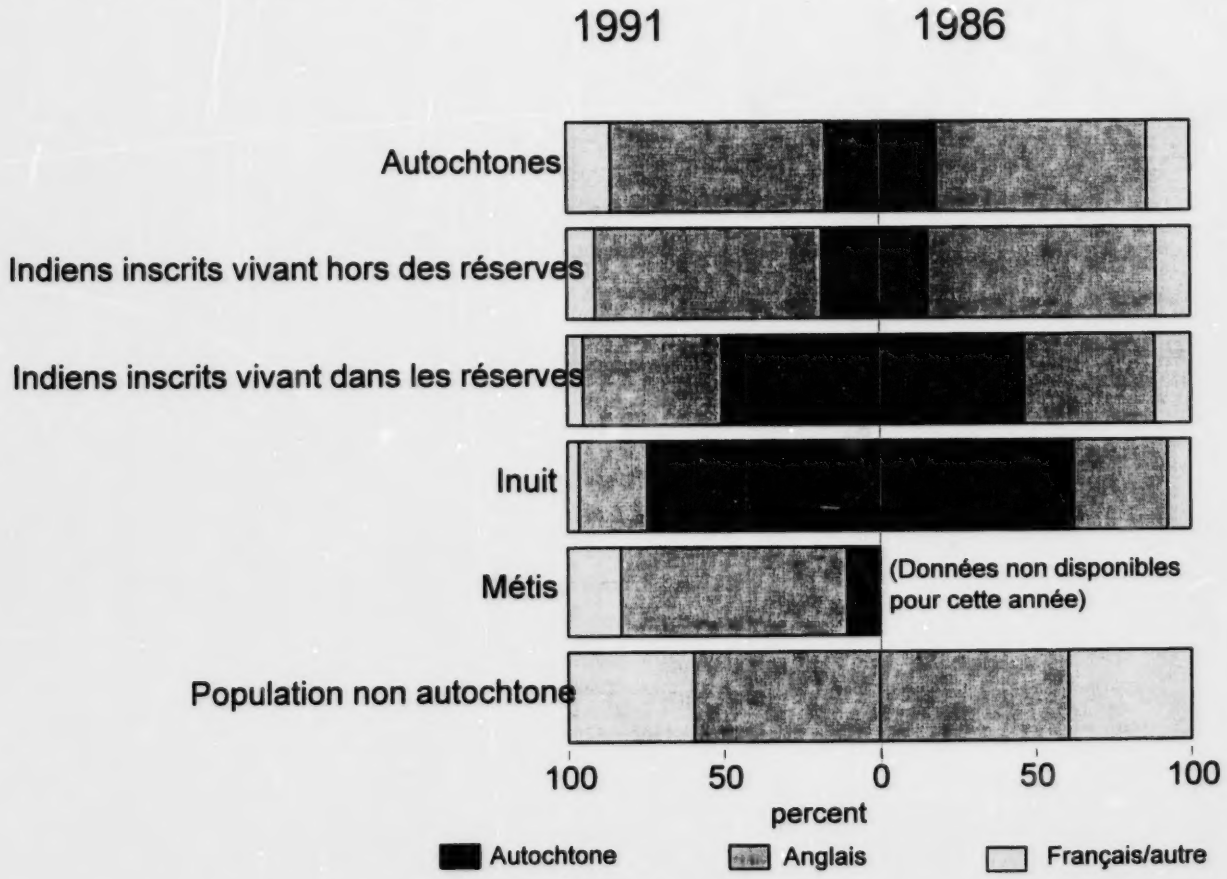

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Personnes ayant déclaré souffrir d'incapacité, 1991 et 1986 (encadré 2-3)

Lors des recensements de 1986 et de 1991, on a recueilli des données de base sur les ***incapacités***. Et même si l'on a recueilli davantage de renseignements sur ce sujet dans l'***Enquête de 1991 auprès des peuples autochtones***, les données du recensement sont néanmoins utiles.

Le graphique présenté dans l'encadré 2-3 résume les réponses données par les recensés à la question sur l'incapacité posée aux recensements de 1986 et de 1991. En 1991, le pourcentage de personnes ayant indiqué ne pas avoir d'incapacité les limitant dans leurs activités quotidiennes s'établissait, grosso modo, à 90 % dans les populations autochtone et non autochtone (ces pourcentages sont virtuellement les mêmes qu'en 1986). Parmi les 10 % ayant indiqué une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes, la plupart ont dit que cette incapacité n'était pas de longue durée. Dans l'ensemble des groupes étudiés, le pourcentage de personnes ayant déclaré une incapacité de longue durée était de 1 %.

Il importe de souligner que les chiffres présentés dans cette section n'ont pas été normalisés selon l'âge. Étant donné qu'un nombre important des maladies entraînant des incapacités apparaissent dans la vieillesse, il n'est pas surprenant de ne pas observer dans les populations autochtones étudiées, qui sont assez jeunes, les effets du vieillissement constatés dans la population non autochtone. Dans les comparaisons entre les populations autochtone et non autochtone, il est donc important de tenir compte de la relative jeunesse des Autochtones.

Dans la ***population autochtone***, le taux d'incapacité (établi à partir du nombre de personnes ayant déclaré une incapacité de courte durée et une incapacité de longue durée) était de 9 % en 1991, ce qui représente un léger recul par rapport à la proportion de 9,1 % en 1986. Parmi les personnes ayant déclaré souffrir d'une incapacité en 1991, un peu plus de 11 % ont dit souffrir d'une incapacité de longue durée (ce qui correspond à peu près au pourcentage enregistré en 1986).

Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, le taux d'incapacité témoigne du fait que cette population est assez jeune. Dans ce groupe, le taux d'incapacité était de 8,4 % en 1991 et de 7,5 % en 1986. Parmi les personnes ayant déclaré une incapacité, 10 % seulement ont déclaré que cette dernière était de longue durée.

Chez les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, le taux d'incapacité était de 8,9 % en 1991, soit une légère baisse par rapport au taux de 9 % en 1986. Lors des deux recensements, les Indiens vivant hors des réserves affichaient un taux d'incapacité supérieur à celui de la population non autochtone (d'environ 1,3 point en 1991 et de 0,6 point en 1986). Cela dit, 1 % seulement des Indiens vivant hors des réserves ont dit souffrir d'une incapacité de longue durée. Ce pourcentage est comparable à celui qui a été observé dans les autres groupes étudiés.

Les ***Inuit***, qui eux aussi forment une population assez jeune, avaient le taux d'incapacité le plus bas (6 %). Parmi les Inuit ayant déclaré une incapacité, 13,5 % ont dit qu'elle était de longue durée.

En 1986, le pourcentage d'Inuit ayant déclaré avoir une incapacité de longue durée – 7 % – était inférieur au taux obtenu en 1991. Cet état de choses tient en partie au fait que, dans cette population, le taux de natalité est élevé et taux de mortalité diminue.

Enfin, pour ce qui est des ***Métis***, ce sont eux qui affichaient le taux d'incapacité le plus élevé : 11 % en 1991. Parmi les personnes ayant déclaré une incapacité, 9 % environ ont indiqué que leur incapacité était de longue durée. La population métisse n'est pas aussi jeune que d'autres populations autochtones, mais plus jeune que la population non autochtone. Aussi, le fait que le taux d'incapacité soit relativement élevé chez les Métis donne à penser qu'il le serait encore plus si les chiffres étaient normalisés selon l'âge.

Encadré 2-3. Personnes ayant déclaré souffrir d'incapacité, 1991 et 1986

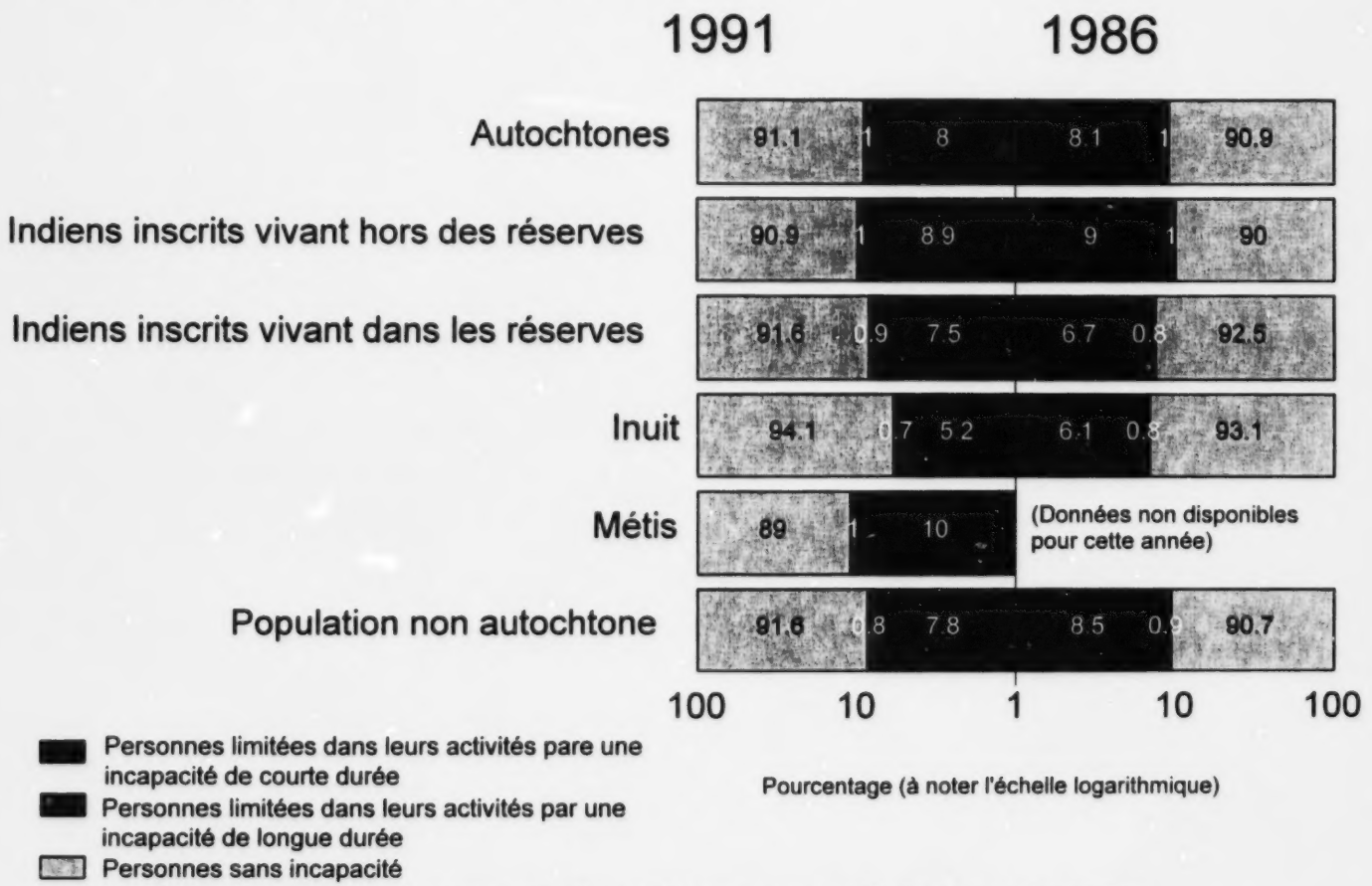

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Plus haut niveau de scolarité atteint, 1991 et 1986 (tableau 2-3 et encadré 2-4)

L'une des variables que l'on peut utiliser pour évaluer l'égalité des chances est le « **plus haut niveau de scolarité atteint** ». Cette variable permet d'evaluer différents groupes de population du point de vue de la réussite scolaire. Et c'est grâce à l'instruction qu'avec le temps, les écarts entre différents groupes culturels tendent à s'estomper. Bien que les classes sociales constituent l'une des caractéristiques fondamentales des sociétés industrialisées, l'instruction permet aux gens de surmonter des obstacles institutionnels et de réussir sur le plan socio-économique. Dans une société jeune et pluraliste comme le Canada, l'instruction est le moyen par lequel la population peut améliorer sa situation socio-économique. De fait, les données du recensement montrent que dans la population autochtone dans son ensemble, il existe une corrélation forte et directe entre la réussite économique et le niveau de scolarité atteint (voir encadrés 3-12 à 3-17).

Tableau 2-3. Plus haut niveau de scolarité atteint, diplômés et non-diplômés, 1991 et 1986

Année de recensement	Plus haut niveau de scolarité	Autochtones	Indiens inscrits vivant dans des réserves	Indiens inscrits vivant hors des réserves	Inuit	Métis	Non autochtone
1991	Moins de 9 années d'études	18.4	37.2	19.4	47.4	24.8	13.8
	Études secondaires	42.8	36.7	44.7	25.6	46.9	38.9
	Études non universitair universitares	26.5	20.8	24.8	24.7	22.4	26.3
	Études universitaires	12.3	5.2	11.1	2.3	5.9	21.0
	Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
1986	Moins de 9 années d'études	28.2	46.4	26.0	55.5	..	18.5
	Études secondaires	37.4	33.8	40.7	26.0	..	30.9
	Études non universitair universitares	23.6	14.6	22.7	14.5	..	28.1
	Études universitaires	10.8	4.2	10.6	3.9	..	21.4
	Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement, 1991 et 1986.
Nota : La somme des pourcentages peut ne pas donner « 100 » à cause de l'arrondissement.

En 1991, 42,8 % de la ***population autochtone*** a déclaré avoir fait des études secondaires, ce qui marque une hausse par rapport au pourcentage de 37,4 % enregistré en 1986 (tableau 2-3 et

encadré 2-4). Parallèlement, de 1986 à 1991, la proportion d'Autochtones qui ont fait moins de neuf années d'études a diminué pour s'établir à 18,4 % et la proportion de ceux qui ont fait des études postsecondaires a augmenté pour atteindre 38,7 %. Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, le pourcentage de ceux qui ont fait des études secondaires a progressé de près de 3 points entre 1986 et 1991, pour atteindre 36,7 %. Et fait important, entre les deux recensements, le pourcentage d'Indiens vivant dans les réserves et comptant moins de neuf années d'études a baissé pour s'établir à 37,2 %, tandis que le pourcentage de ceux qui ont déclaré avoir fréquenté l'université a grimpé pour atteindre 26 % (comparativement à 18,8 % en 1986). De 1986 et 1991, la proportion d'***Indiens inscrits vivant hors des réserves*** qui ont indiqué avoir fait des études secondaires est passée de 40,7 % à 44,7 %. Durant la même période, le pourcentage de ceux qui ont déclaré moins de neuf années d'études est passé de 26 % à 19,4 %. Enfin, la proportion des Indiens vivant hors des réserves ayant fait des études postsecondaires s'est accrue de 2,8 points entre 1986 et 1991, pour atteindre 35,9 %. Parmi les ***Inuit***, la proportion de ceux qui ont déclaré avoir fait des études secondaires était à peu près la même en 1991 qu'en 1986 : près de 26 %. Toutefois, le pourcentage de ceux qui ont déclaré moins de neuf années d'études a augmenté durant la période, passant de 37,6 % à 47,4 %. Chez les ***Métis***, 46,9 % ont déclaré avoir fait des études secondaires en 1991 et 28,4 %, des études postsecondaires.

Encadré 2-4. Plus haut niveau de scolarité atteint, diplômés et non-diplômés, 1991 et 1986

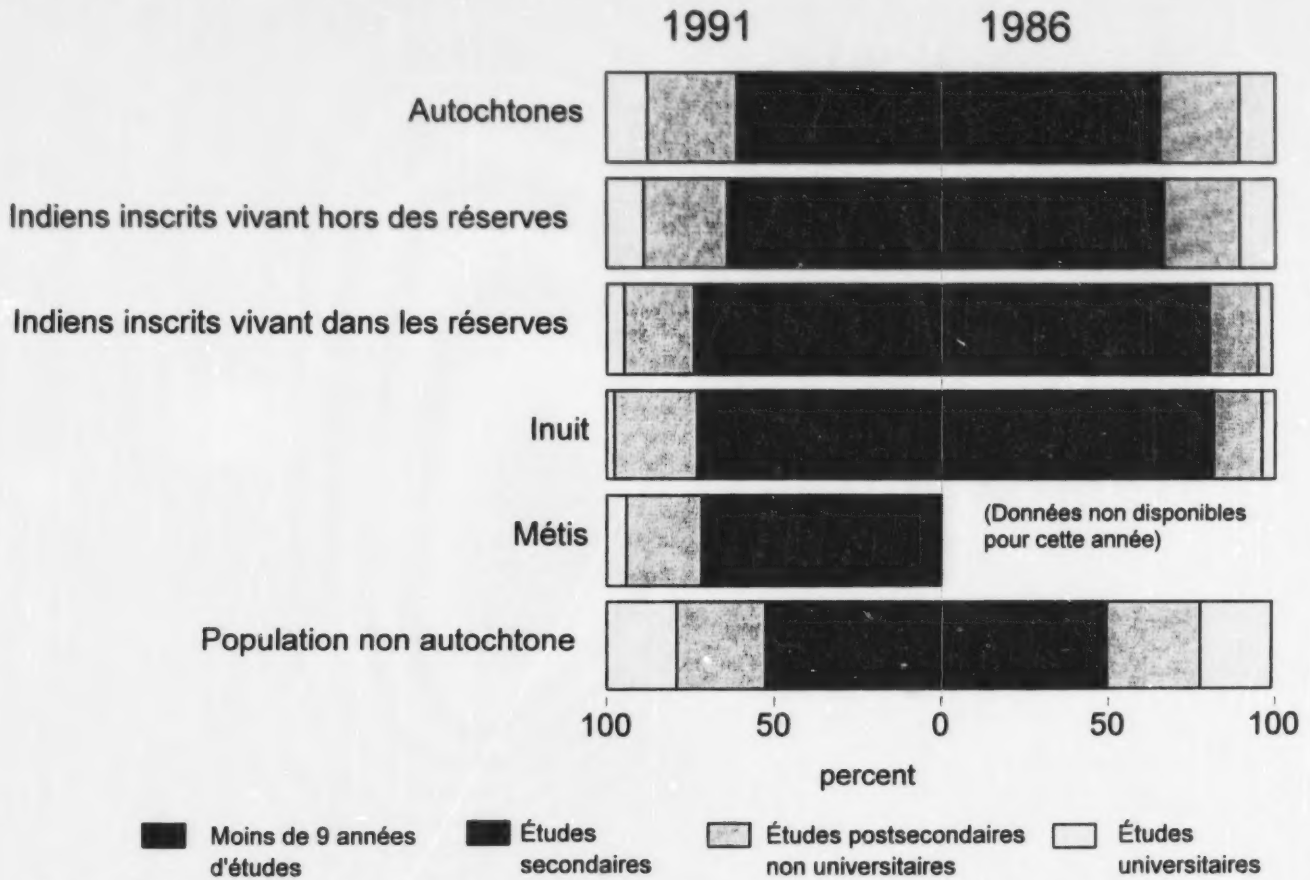

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Logements : période de construction, 1991 et 1986 (encadré 2-5)

Aux recensements de 1986 et de 1991, on a recueilli des données détaillées sur les caractéristiques des logements au pays. Un ménage sur cinq a été invité à répondre à un ensemble de questions visant à déterminer l'état du logement occupé. On a en outre recueilli des données sur les dépenses mensuelles ou annuelles de logement (paiement hypothécaire, taxes municipales, loyer, etc.). Il est clair que la demande accrue de logements dans les réserves continue de figurer au premier plan des préoccupations du MAINC. Cela dit, toute évaluation du parc de logements dans les réserves doit se faire en tenant compte de la situation dans le reste du Canada. Les données présentées dans l'encadré 2-5 ne permettent pas de juger de la qualité des logements dans les réserves, mais elles montrent que, par rapport aux logements d'autres groupes de population, il s'agit de constructions relativement récentes[5].

En 1991, parmi l'ensemble des ***Autochtones***, plus de 50 % ont déclaré que la période de construction de leur logement était postérieure à 1971. En fait, plus de 85 % des logements que possèdent ou louent les Autochtones ont été construits après 1945 et 6,5 % seulement l'ont été avant 1920. Au recensement de 1986, 83,2 % des Autochtones ont déclaré habiter un logement construit après 1945. La légère amélioration observée durant la période 1986-1991 en ce qui concerne l'âge des logements des Autochtones tient probablement aux deux facteurs suivants : premièrement, les logements antérieurs à 1945 sont en train d'être remplacés par des logements neufs et deuxièmement, avec le temps, les Autochtones ont accès à des logements plus neufs. Toutefois, les données ne nous permettent pas de savoir si les Autochtones qui occupent des logements neufs jouissent de commodités semblables à celles de l'ensemble des Canadiens vivant dans des logements neufs.

Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, les résultats du recensement de 1991 montrent que 97,1 % habitaient un logement construit après 1945, ce qui représente la plus forte proportion parmi les groupes étudiés. Les trois quarts de ces derniers ont déclaré habiter un logement construit après 1971. Cette proportion est bien supérieure à celle qui a été enregistrée dans l'ensemble de la population autochtone (51 %) et dans la population non autochtone (46,1 %). Si l'on fait abstraction de l'intervalle de cinq ans entre les recensements, on voit qu'en 1991, la situation du logement dans les réserves était nettement meilleure qu'elle ne l'était en 1986, alors que 67 % des recensés vivaient dans un logement construit après 1945.

En 1991, 46,3 % des ***Indiens vivant hors des réserves*** ont déclaré habiter un logement construit après 1971, 36,8 %, un logement construit entre 1946 et 1970, et 17 %, un logement construit avant 1946 (dans ce dernier cas, le pourcentage correspondant pour les Indiens vivant dans les réserves était de 1,9 %).

---

[5] D'après les données du Système de gestion des biens en immobilisations du MAINC, durant l'exercice 1994-1995, 8,1 % seulement des logements devaient être remplacées, 27,9 % exigeaient des rénovations mineures et 18,2 %, des rénovations majeures.

Pour ce qui est des ***Inuit***, en 1991, la proportion de ceux qui vivaient dans un logement construit après 1971 était de 55,4 % en 1986 et de près de 70 % en 1991. Ces résultats donnent à penser qu'entre 1986 et 1991, un nombre relativement important de nouveaux logements ont été construits dans les collectivités du Grand Nord.

Chez les ***Métis***, la proportion de ceux qui, en 1991, ont déclaré habiter un logement construit après 1971 était de 50 % et le pourcentage de ceux ayant indiqué vivre dans un logement construit avant 1946 était de 15,5 %, ce qui est comparable à la proportion de 17,7 % enregistrée dans la population non autochtone. Enfin, la fraction de la population métisse ayant indiqué habiter un logement construit entre 1946 et 1970 s'établissait à un peu plus du tiers.

Encadré 2-5. Logements, période de construction, 1991 et 1986

Groupe ethnique/période de construction	Canada (%)				Canada, dans une réserve (%)				Canada, hors réserve (%)			
Ménages autochtones	'91, chiffres réels	'91 chiffres cumulatifs	'86 chiffres réels	'86 chiffres cumulatifs	'91, chiffres réels	'91 chiffres cumulatifs	'86 chiffres réels	'86 chiffres cumulatifs	'91, chiffres réels	'91 chiffres cumulatifs	'86 chiffres réels	'86 chiffres cumulatifs
1920 ou avant	6.5	6.5	6.5	6.5	1.0	1.0	1.6	1.6	7.2	7.2	7.4	4.0
1921-1945	9.4	15.8	10.2	16.8	1.9	2.9	3.4	5.0	10.4	17.6	11.4	15.5
1946-1960	15.6	31.5	17.6	34.4	5.7	8.7	9.2	14.2	16.9	34.5	19.1	34.5
1961-1970	17.6	49.1	18.8	53.2	14.6	23.2	18.9	33.1	18.0	52.5	18.8	53.3
1971-1980	26.5	75.5	33.2	86.4	26.7	49.9	38.4	71.6	26.4	79.0	32.3	85.7
1981-recensement le plus récent	24.5	100.0	13.6	100.0	50.1	100.0	28.4	100.0	21.1	100.0	11.0	100.0
	100.0		100.0		100.0		100.0		100.1		100.0	
Ménages d'Indiens inscrits												
1920 ou avant	4.0	4.0	4.3	4.0	1.0	1.0	1.6	1.6	5.8	5.8	7.2	7.2
1921-1945	7.8	11.8	8.1	12.2	1.9	2.9	3.4	5.0	11.2	17.0	13.0	20.2
1946-1960	13.1	24.9	13.9	26.1	5.7	8.7	9.1	14.1	17.4	34.3	19.0	39.2
1961-1970	17.6	42.6	19.4	45.5	14.5	23.1	18.9	33.0	19.4	53.7	19.9	59.2
1971-1980	26.1	68.7	34.8	80.3	26.5	49.6	38.5	71.5	25.9	79.7	31.0	90.2
1981-recensement le plus récent	31.3	100.0	19.4	99.7	50.3	100.0	28.5	100.0	20.4	100.0	9.8	100.0
	100.0		100.0		100.0		100.0		100.0		100.0	
Ménages Inuit												
1920 ou avant	1.9	1.9	3	3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	1.9	3.0	3.0
1921-1945	1.9	3.8	5.1	8.1	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	3.9	5.1	8.1
1946-1960	6.9	10.7	12.1	20.1	0.0	0.0	15.0	15.0	6.9	10.8	12.1	20.2
1961-1970	19.6	30.3	24.5	44.6	20.0	20.0	10.0	25.0	19.7	30.5	24.7	44.9
1971-1980	29.5	59.8	38.9	83.5	33.3	53.3	40.0	65.0	29.4	59.9	38.9	83.8
1981-recensement le plus récent	40.1	99.9	16.5	100	26.7	100.0	35.0	100.0	40.2	100.0	16.2	100.0
	100.0	100.0	100	100	100.0		100.0		100.0		100.0	
Ménages Métis												
1920 ou avant	5.4	5.4	..	..	0.0	0.0	..	..	5.4	5.4	..	..
1921-1945	10.1	15.5	..	..	0.0	0.0	..	..	10.2	15.6	..	..
1946-1960	16.1	31.6	..	..	0.0	0.0	..	..	16.1	31.8	..	..
1961-1970	18.6	50.2	..	..	19.4	19.4	..	..	18.6	50.3	..	..
1971-1980	29.2	79.4	..	..	33.3	52.8	..	..	29.2	79.5	..	..
1981-recensement le plus récent	20.6	100.0	..	..	41.6	100.0	..	..	20.5	100.0	..	..
	100.0		..		100.0		..		100.0		..	
Ménages non autochtones												
1920 ou avant	8.0	8.0	9.3	9.3	0.5	0.5	1.4	1.4	8.0	8.0	9.3	9.3
1921-1945	9.9	17.8	11.1	20.4	1.6	2.1	2.5	3.9	9.9	17.8	11.1	20.4
1946-1960	17.7	35.5	20.1	40.4	3.5	5.6	4.8	8.7	17.7	35.6	20.1	40.5
1961-1970	18.4	53.9	19.5	59.9	17.2	22.8	18.8	27.5	18.4	53.9	19.5	59.9
1971-1980	24.6	78.5	29.6	89.5	39.7	62.5	50.0	77.5	24.6	78.5	29.5	89.5
1981-recensement le plus récent	21.5	100.0	10.5	100.0	37.5	100.0	22.5	100.0	21.5	100.0	10.5	100.0
	100.0		100.0		100.0		100.0		100.0		100.0	

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement. Nota : La somme des pourcentages peut ne pas donner « 100 » à cause de l'arrondissement.

Femmes de 15 ans ou plus, ensemble des groupes ethniques, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991 (encadrés 2-6 à 2-11)

Les encadrés 2-6 à 2-11 donnent ***le taux de fécondité et l'état matrimonial des femmes***. Ces renseignements sont fournis pour éclairer la relation entre la dynamique à l'intérieur des différents groupes de population et les caractéristiques particulières de ces derniers. Et bien que nous fassions des comparaisons entre les femmes autochtones et non autochtones, nous reconnaissons d'emblée que, dans une société pluraliste comme le Canada, les structures familiales et la façon d'élever les enfants varient considérablement d'un groupe à l'autre. Cela dit, l'examen des données du recensement pour des catégories normalisées d'état matrimonial (séparé(e), divorcé(e), légalement marié(e)) permet de se faire une idée générale de la situation des femmes.

En 1991, 69,7 % des ***femmes autochtones*** ont déclaré avoir au moins un enfant (encadré 2-6), contre 53,3 % des femmes non autochtones (encadré 2-7). En outre, 5,9 % des femmes autochtones ont indiqué avoir sept enfants ou plus, soit le double du pourcentage enregistré chez les femmes non autochtones. Toujours en 1991, les femmes autochtones mariées et celles qui avaient obtenu une séparation légale ou un divorce affichaient un nombre plus élevé d'enfants que les femmes non autochtones dans les mêmes catégories. Près de 46 % des femmes autochtones légalement mariées ont déclaré avoir trois enfants ou plus, comparativement à 36,8 % des femmes non autochtones mariées. Dans la catégorie des femmes ayant obtenu une séparation légale ou un divorce, la proportion de celles qui avaient indiqué avoir trois enfants ou plus était de 46,7 % chez les Autochtones, contre 31,7 % chez les femmes non autochtones.

En 1991, chez l'ensemble des ***Indiennes inscrites vivant dans les réserves*** (c'est-à-dire parmi les femmes de tous les âges), 49,4 % ont déclaré avoir trois enfants ou plus. Il s'agit du pourcentage le plus élevé de tous les groupes considérés (encadré 2-8). La même année, la proportion d'Indiennes vivant dans les réserves ayant dit avoir sept enfants ou plus était de près de 15 %, alors que le pourcentage de celles ayant indiqué ne pas avoir d'enfants était de 22,8 % seulement. Chez les Indiennes inscrites ***légalement séparées ou divorcées*** vivant dans les réserves en 1991, 79 % avaient trois enfants ou plus et 39 %, sept enfants ou plus. Pour ce qui est des Indiennes inscrites mariées vivant dans les réserves, 71,9 % avaient trois enfants ou plus.

Sur l'ensemble des ***Indiennes inscrites vivant hors des réserves***, 26,8 % ont dit ne pas avoir d'enfant en 1991, ce qui est près de 20 points de moins que la proportion correspondante chez les femmes non autochtones (encadré 2-9). Par ailleurs, toujours en 1991, 37,2 % des Indiennes inscrites vivant hors des réserves ont déclaré avoir trois enfants ou plus, soit une proportion nettement supérieure à celle observée chez les femmes non autochtones – 32,8 %. De plus, les résultats du recensement de 1991 montrent que, pour l'ensemble des catégories d'état matrimonial (***légalement marié(e), séparé(e), divorcé(e)***), la proportion de femmes ayant indiqué avoir trois enfants ou plus était plus forte chez les Indiennes inscrites vivant hors des réserves que chez les femmes autochtones en général. En 1991, dans la catégorie de femmes mariées, la proportion des Indiennes vivant hors des réserves qui ont déclaré avoir trois enfants ou plus était de 50,4 %, soit quelque 4,5 points de plus que la proportion enregistrée chez l'ensemble des femmes autochtones. Dans la catégorie des femmes séparées ou divorcées, le pourcentage des Indiennes vivant hors des réserves qui ont répondu avoir trois enfants ou plus s'établissait à 63,9 % (seules les Indiennes inscrites vivant dans les réserves affichaient un pourcentage plus élevé).

En 1991, chez les ***femmes inuit*** de 15 ans ou plus, 46,4 % ont déclaré avoir trois enfants ou plus (encadré 2-10) et parmi celles-ci, près de la moitié ont dit avoir sept enfants ou plus. Chez les femmes inuit séparées

ou divorcées, le pourcentage de celles qui avaient indiqué avoir trois enfants ou plus était de 55,2 %. Chez les femmes légalement mariées, le pourcentage correspondant était de 72,6 %.

Chez les ***femmes métisses***, les résultats du recensement de 1991 montrent que 40,1 % avaient trois enfants ou plus. Chez les femmes métisses séparées ou divorcées, la proportion de celles qui avaient trois enfants ou plus était de 58,6 et parmi celles-ci, le pourcentage de celles qui comptaient sept enfants ou plus, de 9,5 % (encadré 2-11). Un peu moins de 60 % des femmes métisses légalement mariées ont indiqué avoir trois enfants ou plus en 1991 et 10,5 %, sept enfants ou plus.

Encadré 2-6. Femmes autochtones de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991

Femmes autochtones, selon le nombre d'enfants

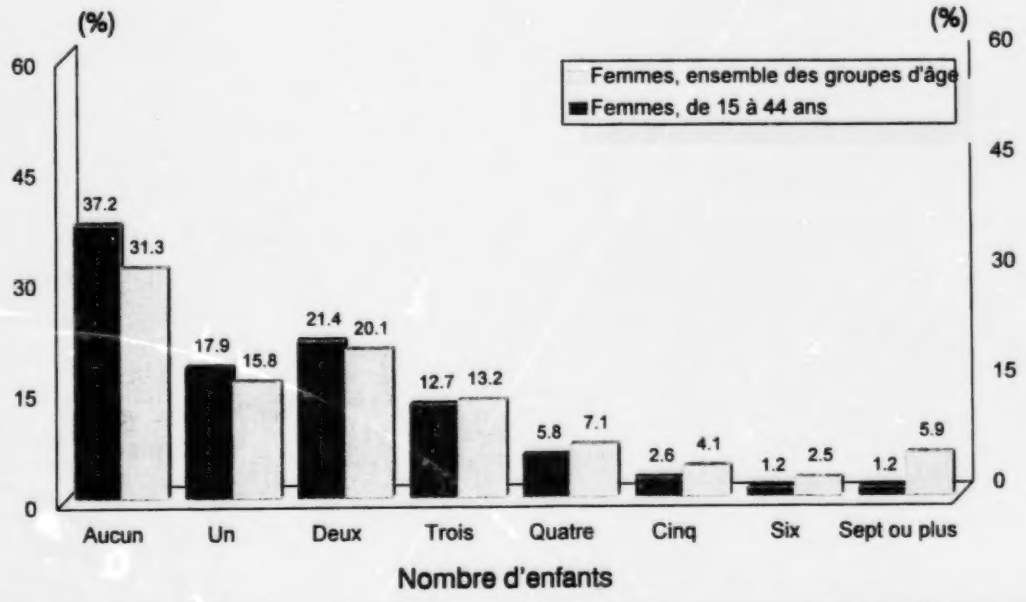

Femmes autochtones selon l'état matrimonial (légalement mariée, séparée ou divorcée) et selon le nombre d'enfants

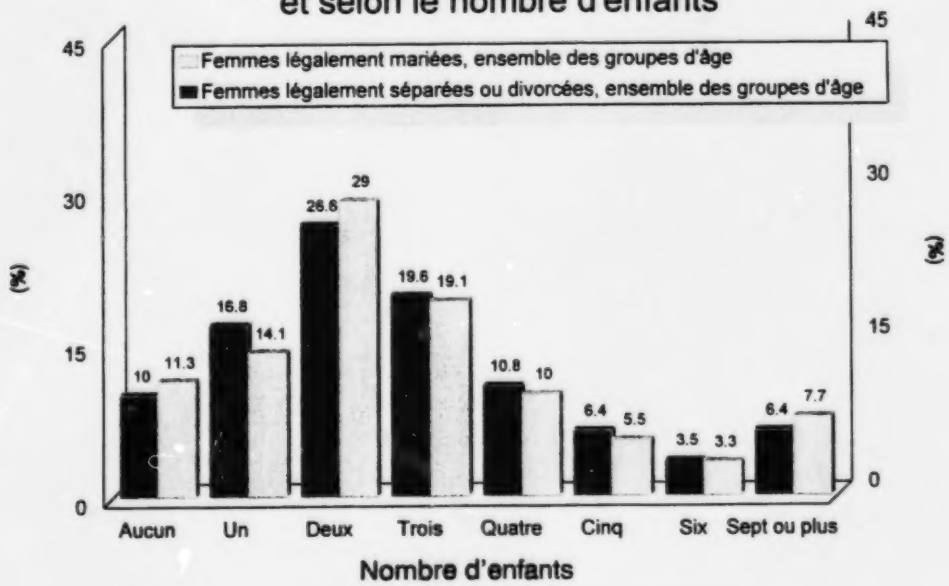

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 2-7. Femmes non autochtones de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991

Femmes non autochtones, selon le nombre d'enfants

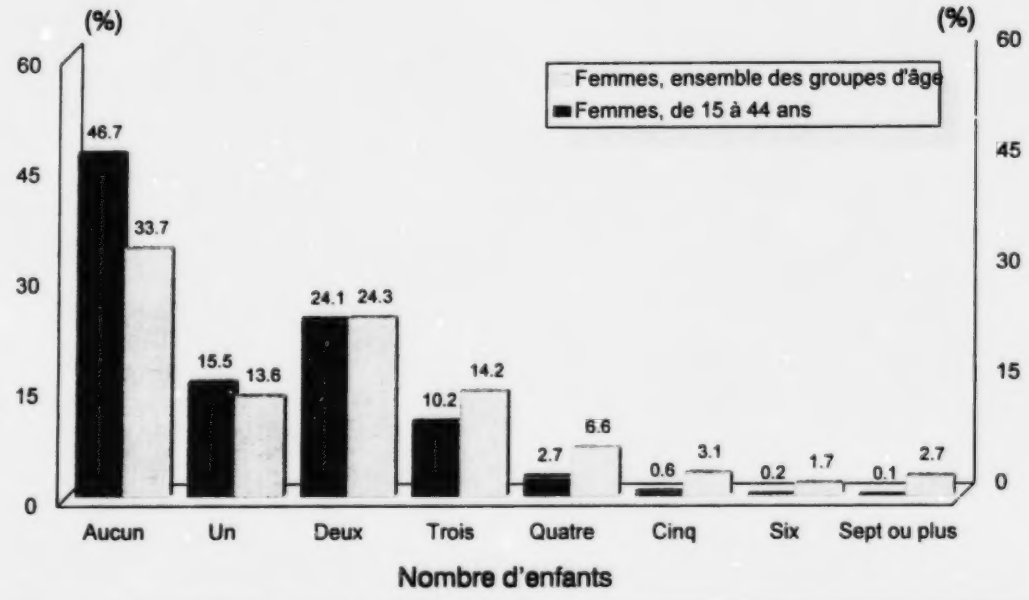

Femmes non autochtones selon l'état matrimonial (légalement mariée, séparée ou divorcée) et selon le nombre d'enfants

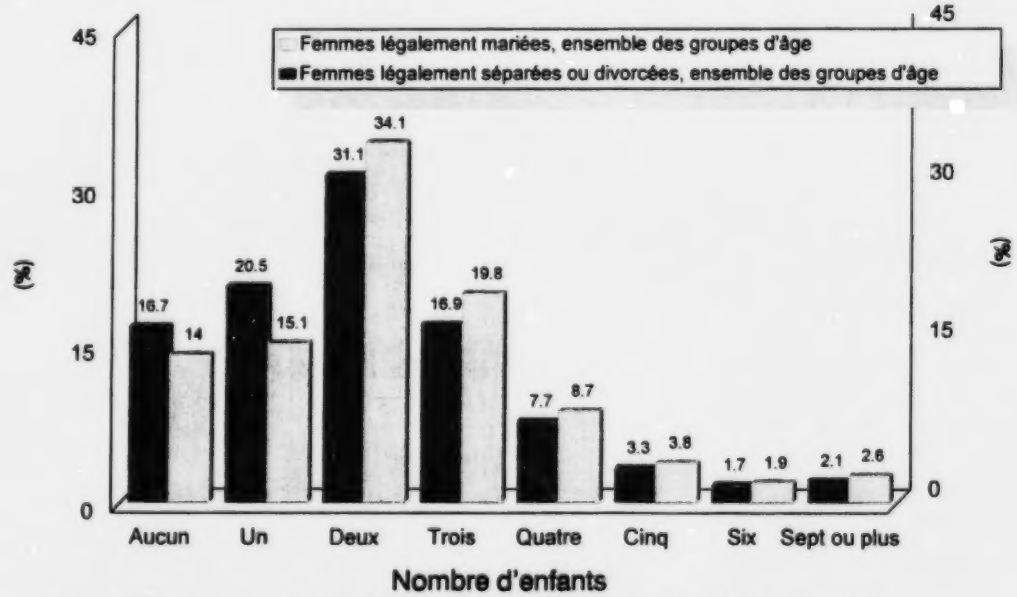

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 2-8. Indiennes inscrites vivant dans les réserves âgées de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991

Indiennes inscrites vivant dans les réserves, selon le nombre d'enfants

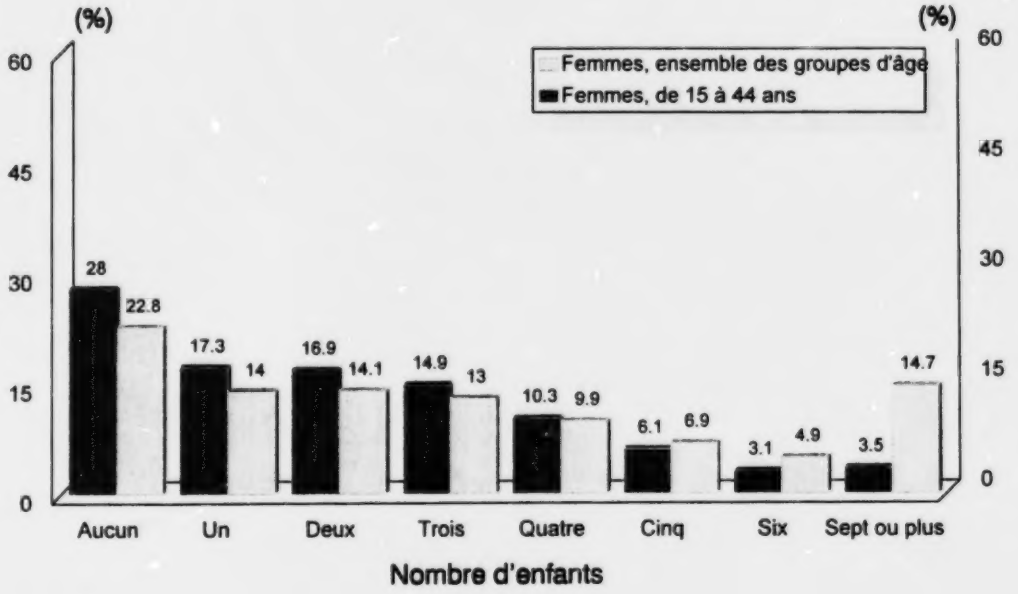

Indiennes inscrites vivant dans les réserves selon l'état matrimonial (légalement mariée, séparées ou divorcée) et selon le nombre d'enfants

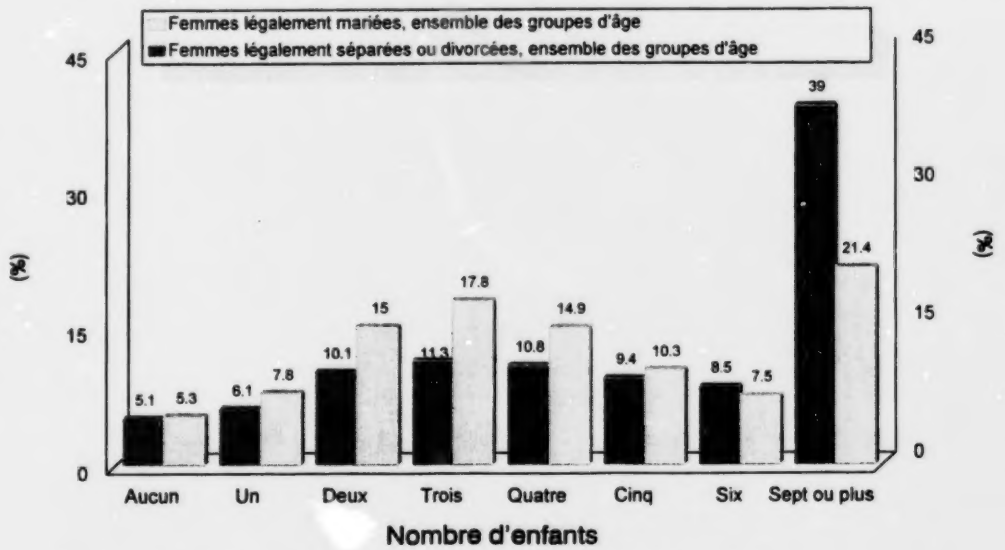

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 2-9. Indiennes inscrites vivant hors des réserves âgées de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991

Indiennes inscrites vivant hors des réserves, selon le nombre d'enfants

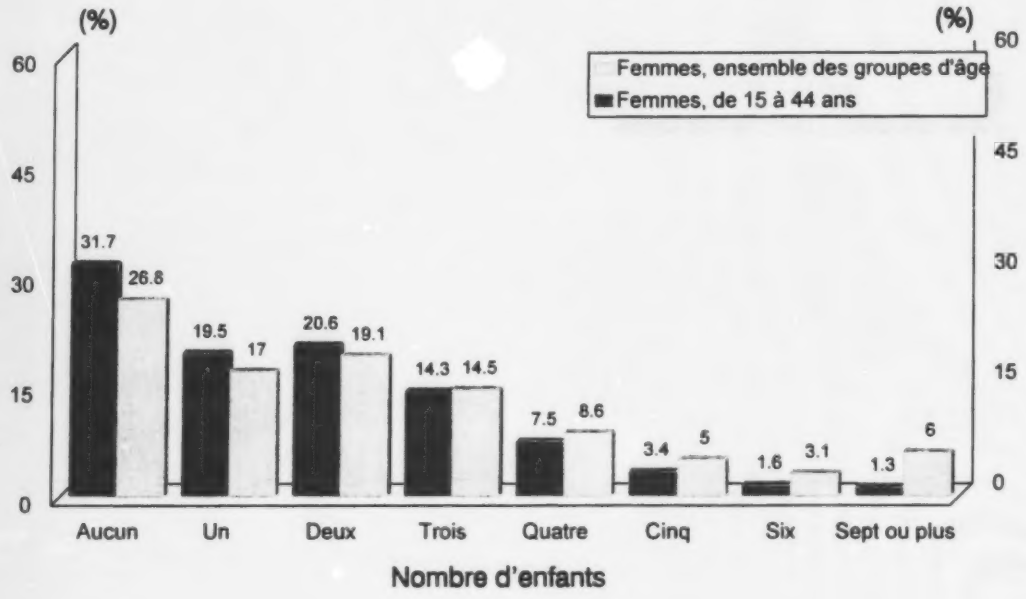

Indiennes inscrites vivant hors des réserves, selon l'état matrimonial (légalement mariée, séparée ou divorcées) et selon le nombre d'enfants

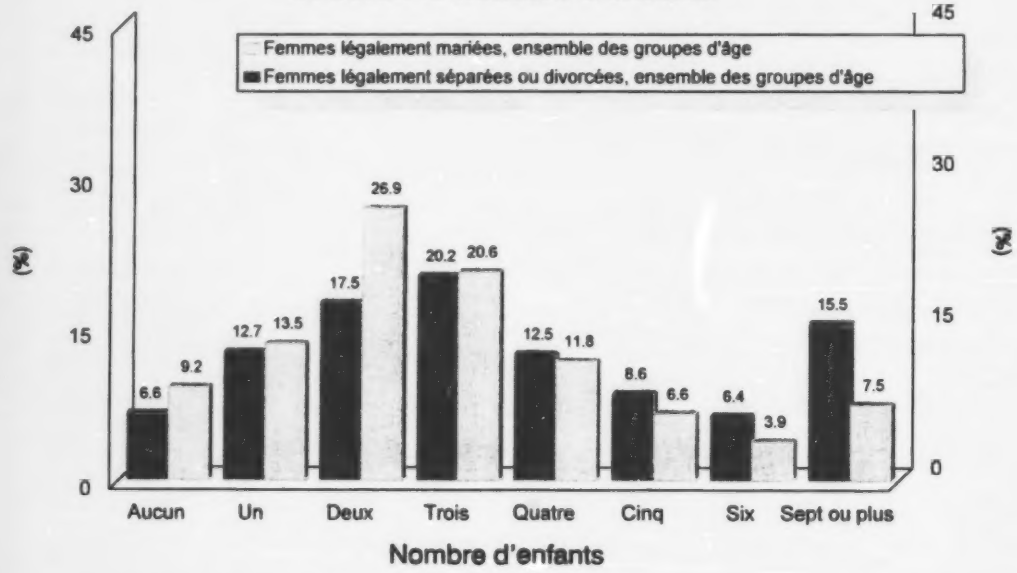

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 2-10. Femmes inuit de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991

Femmes inuit, selon le nombre d'enfants

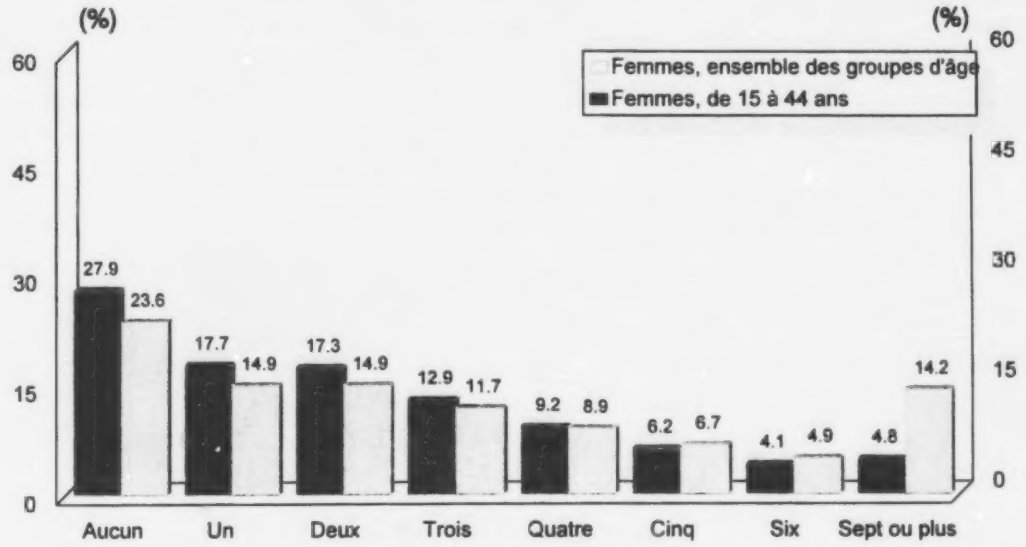

Femmes inuit, selon l'état matrimonial (légalement mariée, séparée ou divorcée) et selon le nombre d'enfants

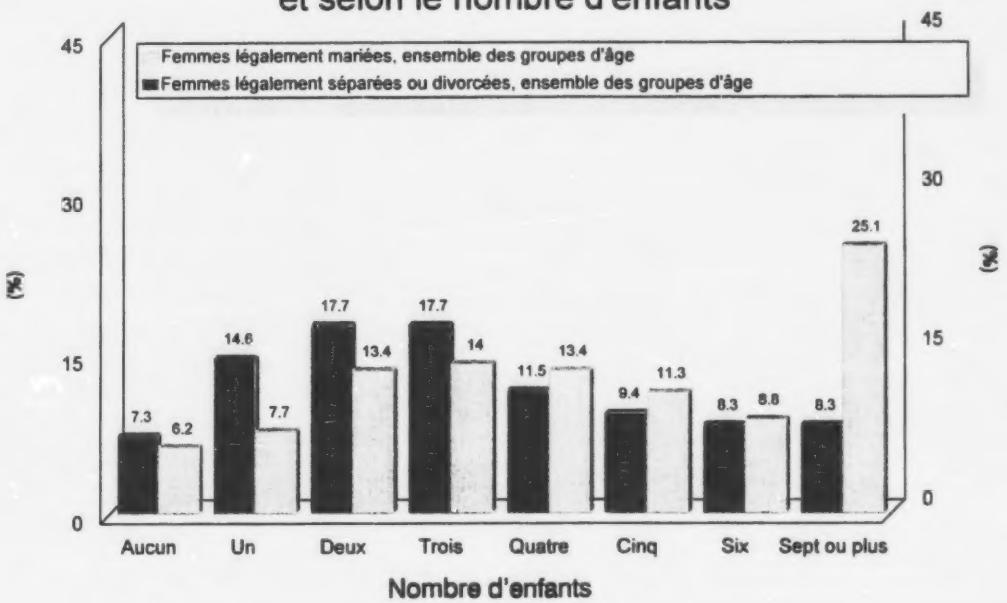

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

Encadré 2-11. Femmes métisses de 15 ans ou plus, selon le nombre d'enfants et l'état matrimonial, 1991

Femmes métisses, selon le nombre d'enfants

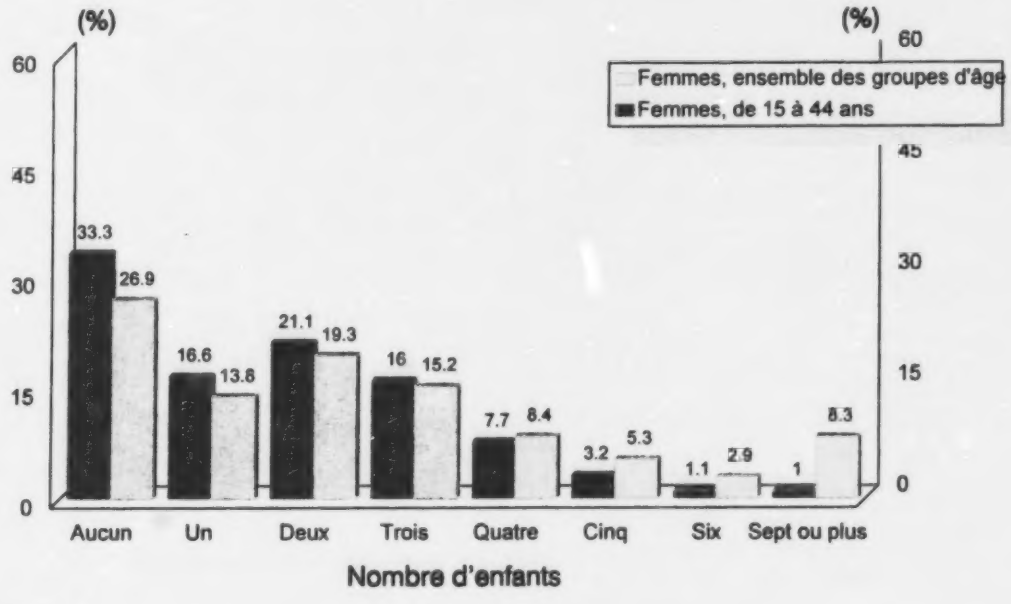

Femmes légalement mariées, ensemble des groupes d'âge (légalement mariée, séparée ou divorcée) et selon le nombre d'enfants

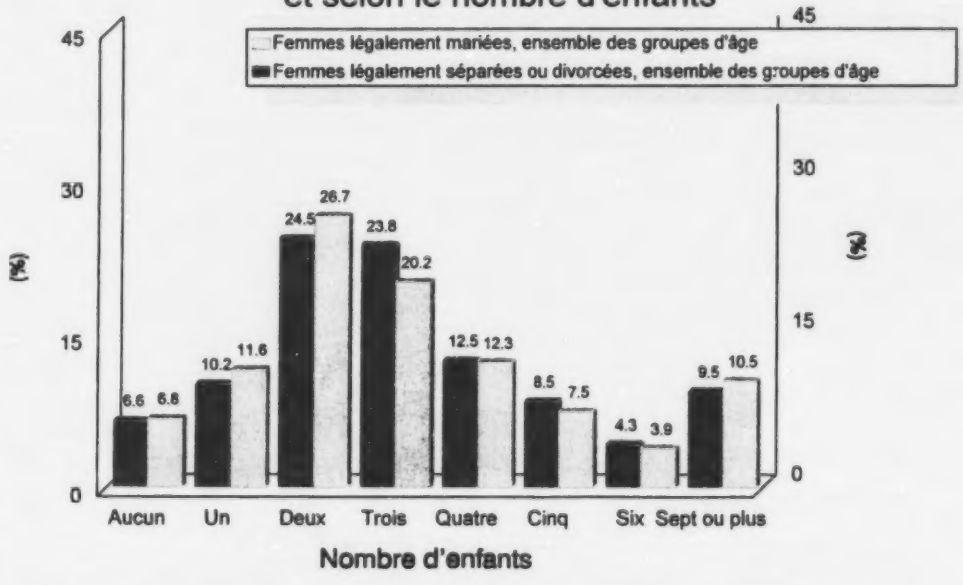

Source: Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

3. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Caractéristiques économiques générales
Situation vis-à-vis de l'activité (encadrés 3-1 et 3-2)

L'expression « **situation vis-à-vis de l'activité** » est une expression générale qui est appliquée à la population de 15 ans ou plus et qui sert à décrire trois situations possibles vis-à-vis du marché du travail, à savoir : ***occupé*** (personne ayant un emploi), ***en chômage*** et ***inactif*** (personne ne faisant pas partie de la population active). Le ***taux d'emploi*** et le ***taux de chômage*** correspondent, respectivement, au nombre de personnes occupées ou au nombre de personnes en chômage exprimé en pourcentage du nombre total de personnes dans la population active. Il importe de ne pas confondre « taux d'emploi » et « rapport emploi-population », lequel désigne le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus. Enfin, le nombre des « ***inactifs*** » (c'est-à-dire de personnes ne faisant pas partie de la population active) est exprimé en pourcentage de la population de 15 ans ou plus.

En 1991, le pourcentage des inactifs chez les ***Autochtones*** (35,7 %) était comparable au pourcentage dans la population non autochtone (31,9 %). Toutefois, lorsque l'on considère l'effectif des personnes occupées en 1991, on constate un écart plus important (de 9,5 points) entre les Autochtones et la population non autochtone. Et bien que le taux d'emploi chez les Autochtones puisse sembler assez élevé (80,6 %), le taux de chômage est plus révélateur. En 1991, les Autochtones affichaient un taux de chômage de 19,4 %, soit près de deux fois le taux enregistré cette année-là dans la population non autochtone. Il importe de souligner, encore une fois, que le fait d'appliquer un concept comme celui du chômage à des populations autochtones peut entraîner un biais ethnocentrique[1]. Cela dit, dans chacun des groupes autochtones, il y a eu progression des mesures de l'activité durant la période 1986-1991.

Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, plus de la moitié (53,2 %) des 15 ans ou plus était inactifs en 1991. Parmi les Indiens inscrits vivant dans les réserves qui étaient actifs cette année-là (46,8 %), 69 % étaient occupés (c'est-à-dire avaient un emploi) et 31 % étaient en chômage. De tous les groupes considérés, celui des Indiens inscrits vivant dans les réserves était celui qui affichait le taux de chômage le plus élevé.

Pour ce qui est des ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, leur situation vis-à-vis de l'activité, tant en 1986 qu'en 1991, était bien pire que celle de l'ensemble des Autochtones et de la population non autochtone. En 1991, chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves, le pourcentage des 15 ans ou plus qui étaient inactifs s'établissait à 42,7 %, soit quelque 7 à 10 points de plus que la proportion enregistrée pour l'ensemble des Autochtones et pour la population non autochtone. Cette année-là, le taux de chômage de ce groupe était de 2,5 fois celui de la population non autochtone.

---

[1] Pour une excellente analyse, voir Statistique Canada, *Les Autochtones du Canada*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1984, n° 99-937 au catalogue.

Chez les ***Inuit***, le pourcentage d'inactifs était de 43,5 % en 1991 (baisse de 2 % par rapport à 1986), ce qui est comparable à la proportion observée chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves et chez les Métis. Pour ce qui est du taux d'emploi des Inuit, il est passé de 73,6 % en 1986 à 76,2 % en 1991. Quant au taux de chômage des Inuit, il s'établissait à 23,8 % en 1991 (baisse de 2,6 % par rapport à 1986), ce qui est un taux inférieur à ceux qui ont été enregistrés tant chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves que chez ceux qui vivent hors des réserves. Chez les ***Métis***, le pourcentage des 15 ans ou plus qui étaient inactifs en 1991 était de 40 %[2]. Chez les Métis actifs, le taux d'emploi était de 74,7 % et le taux de chômage, de 25 %.

---

[2] Dans cette étude, nous n'avons pu présenter les chiffres relatifs aux Métis pour l'année 1986. Cela tient au fait qu'au recensement de 1986, les personnes interrogées n'avaient pas la possibilité d'indiquer le choix de réponse «Métis» à la question sur l'origine ethnique.

Encadré 3-1. Situation vis-à-vis de l'activité, 1991[1]

Groupe ethnique	Inactifs[2,4]	Taux d'emploi[3,4]	Taux de chômage[3,4]
		(pourcentage)	
Population non autochtone	31.9	90.1	9.9
Ensemble de la population	35.7	80.6	19.4
Indiens inscrits vivant hors des réserves	42.7	74.9	25.1
Indiens inscrits vivant dans les réserves	53.2	69.0	31.0
Inuit	43.5	76.2	23.8
Métis	40.9	74.7	25.3

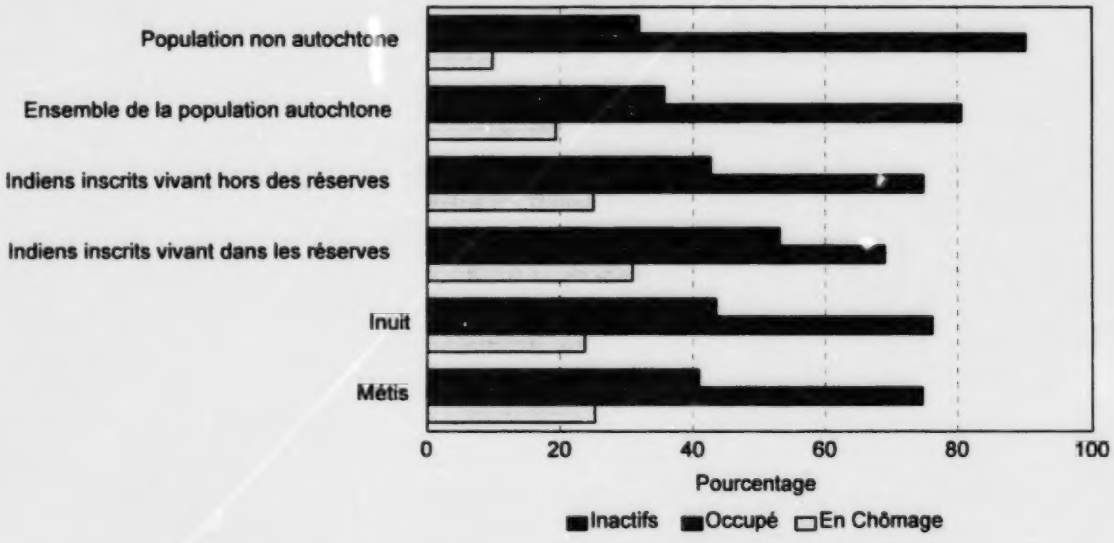

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

1 Pour une analyse détaillée, voir page 101.

2 Le nombre des inactifs est exprimé en pourcentage des 15 ans ou plus.

3 Le ***taux d'emploi*** et le ***taux de chômage*** correspondent, respectivement, au nombre de personnes occupées et au nombre de personnes en chômage exprimés en pourcentage du nombre total de personnes dans la population active.

4 La somme des chiffres présentés dans l'encadré 3-1 peut ne pas donner « 100 », parce que ces derniers se rapportent à des catégories mutuellement exclusives.

Encadré 3-2. Situation vis-à-vis de l'activité, 1986[1]

Groupe ethnique	Inactifs[2,4]	Taux d'emploi[3,4]	Taux de chômage[3,4]
		(pourcentage)	
Population non autochtone	33.4	89.9	10.1
Ensemble de la population	39.7	77.3	22.7
Indiens inscrits vivant hors des réserves	46.4	68.6	31.4
Indiens inscrits vivant dans les réserves	56.7	65.2	34.8
Inuit	45.5	73.6	26.4
Métis	..	..	..

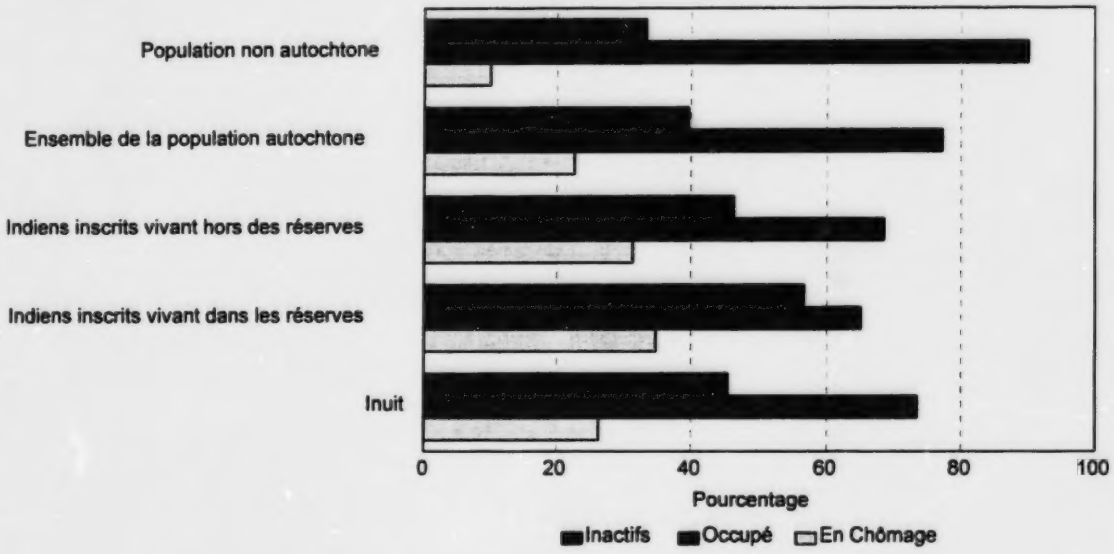

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

1 Pour une analyse détaillée, voir page 101.

2 Le nombre des inactifs est exprimé en pourcentage des 15 ans ou plus.

3 Le ***taux d'emploi*** et le ***taux de chômage*** correspondent, respectivement, au nombre de personnes occupées et au nombre de personnes en chômage exprimés en pourcentage du nombre total de personnes dans la population active.

4 La somme des chiffres présentés dans l'encadré 3-1 peut ne pas donner « 100 », parce que ces derniers se rapportent à des catégories mutuellement exclusives.

Caractéristiques économiques générales
Secteur d'activité (encadrés 3-3 et 3-4)

Dans les encadrés 3-3 et 3-4, l'activité économique est examinée suivant les trois grands secteurs que voici : ***secteur primaire*** (ressources naturelles), ***secteur secondaire*** (fabrication) et ***secteur tertiaire*** (services). Ces catégories reprennent celles de la Classification type des industries (1980), lesquelles sont établies en fonction de la nature des extrants produits dans le cadre de différentes activités. Dans cette étude, nous présentons la proportion des personnes occupées (c'est-à-dire les personnes ayant un emploi) dans chacun de ces trois secteurs.

La répartition de l'emploi suivant le secteur d'activité est un indicateur économique utilisé à plusieurs fins. Par exemple, on peut s'en servir pour mesurer la productivité, suivre l'évolution des secteurs d'activité ou de la population active, ou étudier la structure des économies régionales. Dans cette étude, nous l'employons pour déterminer le ou les secteurs dans lesquels les populations autochtone et non autochtone ont le plus souvent un emploi.

En 1991, les quatre cinquièmes (81,8 %) des ***autochtones*** actifs étaient dans le secteur tertiaire, ce qui représente une augmentation de 2,7 % par rapport à 1986. La proportion correspondante dans la population non autochtone était un peu plus basse, 79,2 %. Chez les Autochtones, les gains de l'emploi dans le secteur tertiaire durant la période 1986-1991 ont été neutralisés par des pertes dans les secteurs primaire et secondaire (de 1,7 % et de 1,1 % respectivement). De façon générale, la répartition de la population selon le secteur d'activité était sensiblement la même dans la population autochtone que dans la population non autochtone et cela, tant en 1986 qu'en 1991. Toutefois, le fait que l'on retrouve une plus forte proportion d'Autochtones dans le secteur tertiaire donne du poids à l'idée que les économies des régions éloignées sont des économies où le secteur tertiaire a beaucoup d'importance.

Tant en 1991 qu'en 1986, le secteur tertiaire constituait une source d'emplois relativement plus importante pour les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** que pour la plupart des autres groupes examinés dans les encadrés 3-3 et 3-4. En 1991, 83,5 % des Indiens occupés qui vivaient dans une réserve travaillaient dans le secteur tertiaire. Étant donné qu'au Canada, les activités manufacturières sont concentrées dans le corridor Windsor-Montréal, on comprend que les Indiens dans la plupart des réserves ne peuvent pas travailler dans le secteur secondaire. En 1991, on ne trouvait que 5,4 % des Indiens vivant dans les réserves dans le secteur secondaire, ce qui marque une baisse par rapport au pourcentage de 7,3 % enregistré en 1986. Par contre, la proportion des personnes occupées qui travaillaient dans le secteur primaire était assez élevée dans ce groupe : 11,1 % en 1991 et 16,9 % en 1986.

D'après les résultats du recensement de 1991, la proportion des personnes occupées dans le secteur primaire étaient relativement plus élevée chez ***Indiens inscrits vivant hors des réserves*** (8,1 %) que dans l'ensemble de la population autochtone et de la population non autochtone. Toujours en 1991, les Indiens vivant hors des réserves étaient relativement moins nombreux que l'ensemble des Autochtones à travailler dans le secteur secondaire (10,5 % comparativement à 10,8 %). En outre, le pourcentage des Indiens vivant hors des réserves

travaillant dans le secteur secondaire était inférieur de 4,3 % au pourcentage établi pour la population non autochtone. De 1986 à 1991, la proportion d'Indiens vivant hors des réserves travaillant dans les secteurs primaire et secondaire est tombée de 23,1 % à 18,6 %. Cette baisse a été compensée par l'accroissement du pourcentage de personnes occupées dans le secteur tertiaire (de 77 % en 1986 à 81,4 % en 1991).

Pour ce qui est des ***Inuit***, la vaste majorité d'entre eux étaient dans le secteur tertiaire, et cela tant en 1991 (92 %) qu'en 1986 (84,4 %). Cet état de choses est presque entièrement attribuable à l'éloignement de ces collectivité et au fait que, dans les régions du Grand Nord, il est impossible d'avoir un secteur primaire ou secondaire viable. En 1991, 7,9 % des Inuit occupés travaillaient dans le secteur primaire ou secondaire, ce qui représente une forte baisse par rapport à la proportion de 15,6 % observée en 1986.

Enfin, pour ce qui est des ***Métis***, 80,5 % étaient dans le secteur tertiaire en 1991, ce qui est très proche du pourcentage observé dans la population non autochtone. La même année, 10,7 % des Métis occupés travaillaient dans le secteur primaire (4,6 % de plus que dans la population non autochtone) et 8,7 %, dans le secteur secondaire (6,1 % de moins que dans la population non autochtone).

Encadré 3-3. Secteur d'activité, 1991[1]

Groupe ethnique	Primaire	Secondaire	Tertiaire
		(pourcentage)	
Population non autochtone	6.1	14.8	79.2
Ensemble de la population	7.3	10.8	81.8
Indiens inscrits vivant hors des réserves	8.1	10.5	81.4
Indiens inscrits vivant dans les réserves	11.1	5.4	83.5
Inuit	4.7	3.2	92.0
Métis	10.7	8.7	80.5

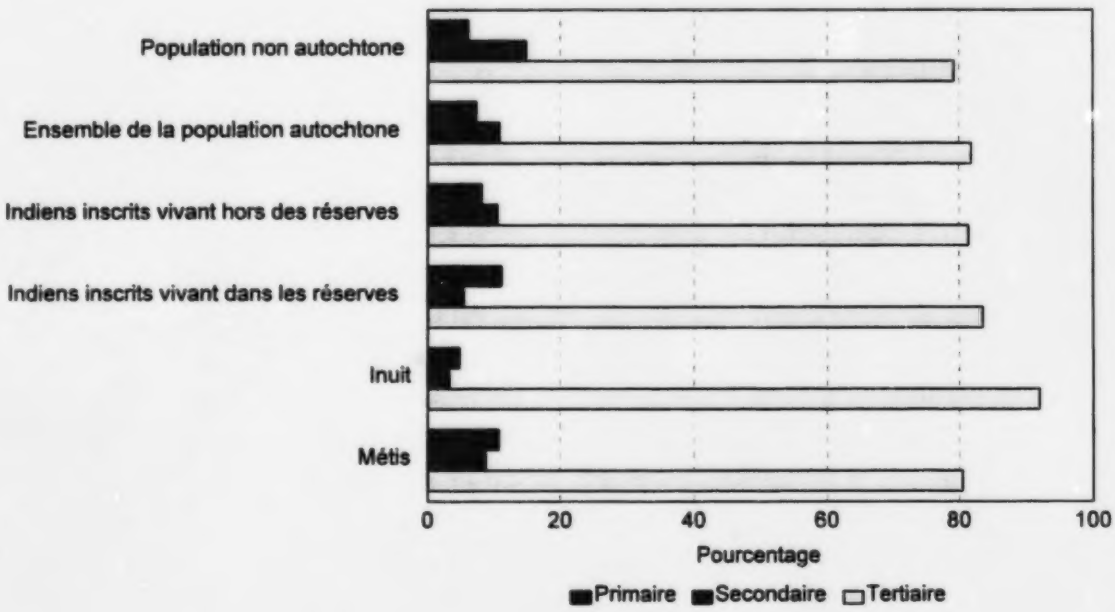

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recenseent.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 105.

Encadré 3-4. Secteur d'activité, 1986[1]

Groupe ethnique	Primaire	Secondaire	Tertiaire
		(pourcentage)	
Population non autochtone	5.8	13.9	80.3
Ensemble de la population	9.0	11.9	79.1
Indiens inscrits vivant hors des réserves	10.3	12.8	77.0
Indiens inscrits vivant dans les réserves	16.9	7.3	75.8
Inuit	5.7	9.9	84.4
Métis	..	..	..

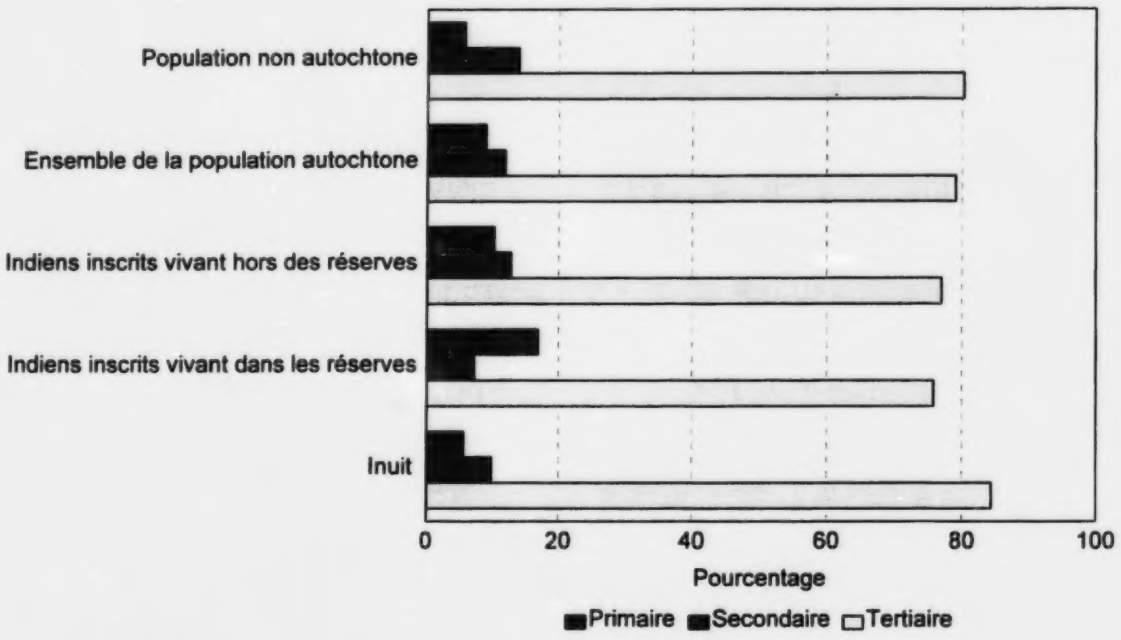

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.
[1] Pour une analyse détaillée, voir page 105.

Caractéristiques économiques générales
Composition du revenu (encadrés 3-5 et 3-6)

La ***composition du revenu*** est un indicateur qui donne une mesure directe de l'importance relative du revenu hors travail dans la situation financière d'un groupe ou d'une région. Cet indicateur correspond à la part relative (exprimée en pourcentage) de chaque source de revenu dans le revenu total. Là où il y a des différences importantes entre la part relative que représente chacune des quatre sources de revenu considérées dans le revenu total de différents groupes ou de différentes régions, il est possible d'effectuer des analyses plus fines afin de déterminer les causes des écarts. Dans les encadrés 3-5 et 3-6, on a groupé les différentes sources de revenu possibles en quatre grandes catégories, à savoir : revenu provenant d'un emploi, transferts gouvernementaux, placements et autres sources.

En 1991, dans chacun des groupes autochtones étudiés, le revenu d'emploi représentait un pourcentage moins élevé du revenu total que ce n'était le cas dans la population non autochtone. Dans l'***ensemble de la population autochtone***, le revenu d'emploi représentait 59 % du revenu total, soit 6,1 % de moins que le pourcentage obtenu pour la population non autochtone. Cela marque toutefois une importante augmentation par rapport à 1986, quand le revenu d'emploi ne constituait que 52,5 % du revenu total des Autochtones. Pour ce qui est de la part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des Autochtones, elle n'a presque pas changé : 25,2 % en 1986 et 24,3 % en 1991. Quant à la part des autres sources de revenu dans le revenu total des Autochtones, elle est passée de 2,7 % en 1986 à 5,1 % en 1991. Durant la période 1986-1991, le pourcentage d'Autochtones n'ayant déclaré aucun revenu est passé de 19,2 % à 11,7 %.

Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, la part du revenu d'emploi dans le revenu total était très faible, et cela tant en 1991 (38,7 %) qu'en 1986 (36,7 %). En 1986 comme en 1991, ce sont les transferts gouvernementaux qui, dans ce groupe d'Autochtones, représentait la part la plus importante du revenu total. Exception faite des Inuit, les Indiens inscrits vivant dans les réserves sont le seul groupe dans lequel la part des transferts gouvernementaux dans le revenu total a progressé entre 1986 et 1991, passant de 36,9 % à 40,1 %. Pour ce qui est de la part des autres sources de revenu dans le revenu total des Indiens vivant dans les réserves, elle a également augmenté, passant de 2,7 % en 1986 à 10,9 % en 1991. Fait intéressant, le pourcentage d'Indiens vivant dans les réserves n'ayant aucun revenu est tombé de 23,7 % à 10,2 % au cours de la période.

Dans le groupe des ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, la part du revenu d'emploi dans le revenu total est passée de 43,1 % à 50,7 % durant la période 1986-1991. Pour ce qui est de la part des transferts gouvernementaux, elle représentait le tiers environ (30,1 %) du revenu total des Indiens vivant hors des réserves en 1991, ce qui marque une baisse par rapport à la proportion de 31,8 % enregistrée en 1986. Durant les deux années considérées, la part des autres sources de revenu dans le revenu total des Indiens vivant hors des réserves était peu importante : 2,7 % en 1986 et 4 % en 1991.

En 1986 comme en 1991, la composition du revenu des ***Inuit*** était comparable à celle qui a été observée dans les autres groupes autochtones. En 1991, le revenu d'emploi représentait 57,3 % du revenu total des Inuit (comparativement à 53,5 % en 1986) et les transferts gouvernementaux, 24,9 % (comparativement à 19,6 % en 1986). On peut donc voir que chez les Inuit, les transferts gouvernementaux étaient supérieurs de 1,6 fois à ce qu'ils étaient dans la population non autochtone. Il importe de souligner que l'écart entre la part que les paiements de transfert représentaient dans le revenu des Inuit et dans celui de la population non autochtone a beaucoup augmenté durant la période : 2,6 % en 1986 contre 9,4 % en 1991. En 1986 et en 1991, la part des autres sources de revenu dans le revenu total des Inuit était presque nulle. Enfin, pour ce qui est du pourcentage d'Inuit n'ayant déclaré aucun revenu, il a diminué durant la période (de 25,5 % à 16,5 %).

Pour ce qui est des ***Métis***, en 1991, le revenu d'emploi représentait 52,9 % de leur revenu total (12,2 % de moins que la part dans le revenu de la population non autochtone), les transferts gouvernementaux, 29,2 %, et les autres sources de revenu, 3 %. Le pourcentage de Métis n'ayant déclaré aucun revenu était de 14,9 % en 1991, soit une proportion comparable à celle qui a été observée chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves.

Encadré 3-5. Composition du revenu, 1991[1]

Groupe ethnique	Revenu d'emploi	Transferts gouvernementaux	Autres sources de revenu	Aucun revenu
	(pourcentage)			
Population non autochtone	65.1	15.5	10.7	8.7
Ensemble de la population	59.0	24.3	5.1	11.7
Indiens inscrits vivant hors des réserves	50.7	30.1	4.0	15.2
Indiens inscrits vivant dans les réserves	38.7	40.1	10.9	10.2
Inuit	57.3	24.9	1.4	16.5
Métis	52.9	29.2	3.0	14.9

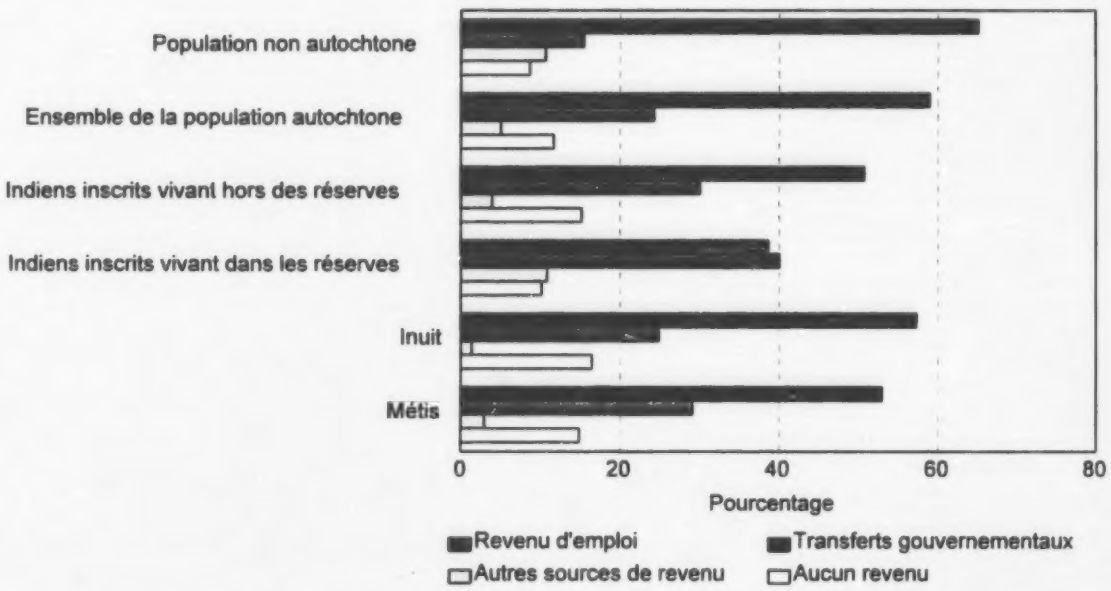

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir pages 109 et 113.

Encadré 3-6. Composition du revenu, 1986[1]

Groupe ethnique	Revenu d'emploi	Transferts gouvernementaux	Autres sources de revenu	Aucun revenu
		(pourcentage)		
Population non autochtone	62.0	16.9	8.5	12.6
Ensemble de la population	52.8	25.2	2.7	19.2
Indiens inscrits vivant hors des réserves	43.1	31.8	2.7	22.4
Indiens inscrits vivant dans les réserves	36.7	36.9	2.7	23.7
Inuit	53.5	19.6	1.6	25.5
Métis	..	..	..	..

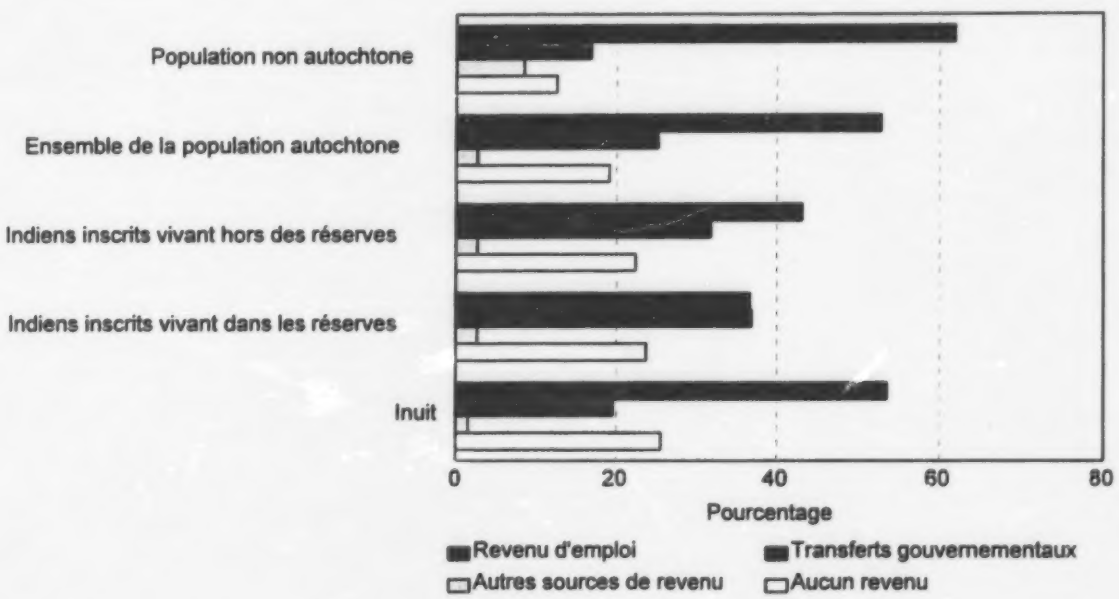

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir pages 109 et 113.

Caractéristiques économiques générales
Personnes ayant déclaré un revenu (encadré 3-7)

Pour les besoins de cette étude, l'expression « ***personnes ayant déclaré un revenu*** » désigne toutes les personnes de 15 ans ou plus qui ont indiqué avoir tiré un revenu en 1990 et en 1985 d'au moins une des trois grandes catégories de revenu indiquées dans les encadrés 3-5 et 3-6. Tout comme le taux des « personnes n'ayant aucun revenu », qui en est le complément, cet indicateur nous a permis d'établir les profils simples, mais révélateurs, présentés dans les encadrés 3-5 et 3-6.

Si les catégories « revenu d'emploi », « transferts gouvernementaux » et « autres revenus » couvrent l'ensemble des sources de revenu possibles, elles ne rendent pas compte de la diversité des sources de revenu sur lesquelles les gens comptent pour gagner leur vie. Aux recensements de 1986 et de 1991, pour qu'une personne soit considérée comme n'ayant « aucun revenu », il fallait qu'elle ait déclaré n'avoir tiré d'argent d'aucune des sources de revenu ci-après[3][4].

Revenu d'emploi	Transferts gouvernementaux	Autres revenus
Salaires et traitements	Allocations familiales	Intérêts et dividendes
Revenu net d'un travail autonome non agricole	Crédit d'impôt fédéral pour enfants	Autre revenu de de placement
Revenu net d'un travail autonome agricole	Pension de sécurité de la vieillesse	Pensions de retraite et rentes
	Supplément de revenu garanti	Autre revenu en espèces
	Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec	
	Prestations d'assurance-chômage	

En 1990, 88,3 % de la population ***autochtone*** a déclaré un revenu, contre 80,8 % en 1985. Dans la population non autochtone, les pourcentages correspondants étaient de 91,3 % et de 87,4 % respectivement. Entre 1985 et 1990, l'écart entre les proportions de personnes ayant déclaré un revenu dans les populations autochtone et non autochtone a diminué de 4,5 %.

Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, le pourcentage de ceux qui ont déclaré un revenu pour les années 1985 et 1990 a progressé de 76,3 % à 89,8 %. De plus, l'écart entre

---

[3] Source : Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1991*, Approvisionnements et Services Canada, 1992, Recensement du Canada de 1991, nº 92-301F au catalogue.

[4] Source : Statistique Canada. *Le Recensement en bref* (1986), Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1988, Recensement du Canada de 1986, nº 99-104F au catalogue.

ce pourcentage et celui qui a été calculé pour la population non autochtone a diminué, pour passer de 11,1 % en 1985 à 1,5 % seulement en 1990. Chez les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, le nombre de ceux ayant déclaré un revenu est passé de 77,6 % en 1985 à 84,8 % en 1990.

Chez les ***Inuit***, la fraction de la population de 15 ans ou plus ayant déclaré un revenu est passée de 74,5 % à 83,5 % durant la période considérée.

Enfin, chez les ***Métis***, 85,1 % de la population a déclaré un revenu pour 1990, soit 6,2 % de moins que la proportion dans la population non autochtone et 3,2 % de moins que dans l'ensemble de la population autochtone.

Encadré 3-7. Personnes ayant déclaré un revenu, 1990 et 1985[1]

Groupe ethnique	1990	1985
	(pourcentage)	
Population non autochtone	91.3	87.4
Ensemble de la population	88.3	80.8
Indiens inscrits vivant hors des réserves	84.8	77.6
Indiens inscrits vivant dans les réserves	89.8	76.3
Inuit	83.5	74.5
Métis	85.1	..

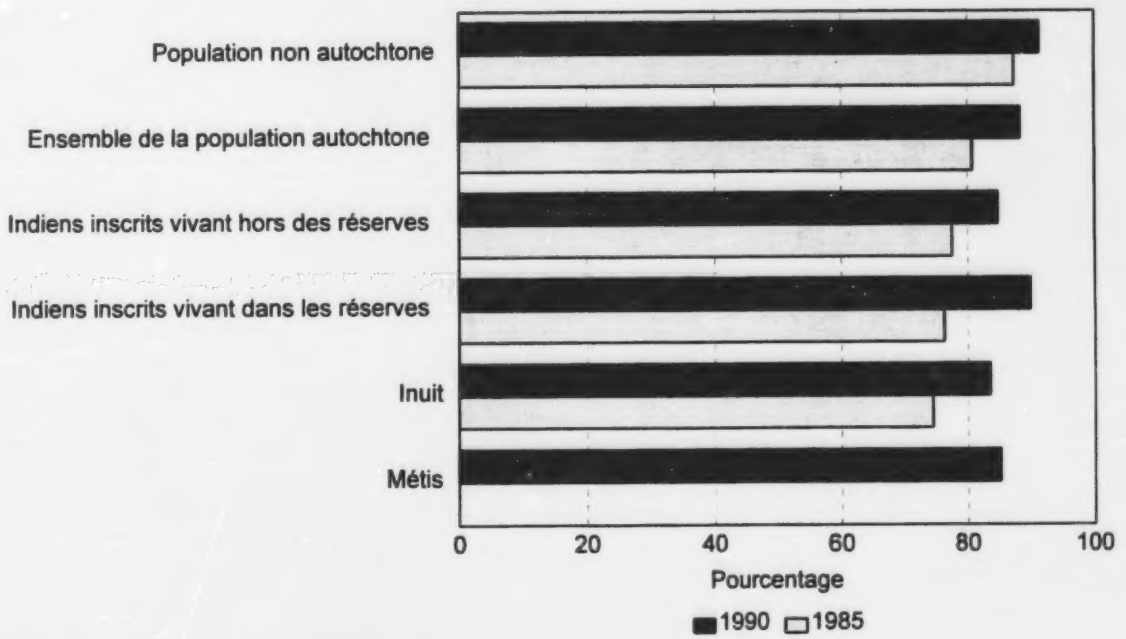

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 113.

Caractéristiques économiques générales
Revenu moyen des particuliers (encadré 3-8)

Le ***revenu moyen des particuliers*** est un indicateur dont on peut se servir pour comparer différents groupes de population. Il se calcule en faisant la somme des montants déclarés pour toutes les sources de revenu dans un groupe et en divisant le total obtenu par le nombre de personnes dans le groupe en question. On peut également utiliser le revenu moyen des particuliers pour comparer différentes régions.

Le revenu moyen des particuliers est exprimé en dollars constants de 1986. L'utilisation des dollars constants est une façon qui permet de comparer des sommes d'argent pour différentes années en supprimant l'effet de l'inflation. Par exemple, si en 1990, le revenu d'emploi d'un particulier était 100 $, en dollars constants de 1986, cela signifie qu'il pouvait acheter le même panier de produits et services en 1990 qu'il le pouvait avec la somme de 100 $ en 1986. En fait, entre 1985 et 1990, l'indice des prix à la consommation a progressé de 24,5 %, passant de 96 à 119,5 (1986=100). Pour compenser l'inflation, il aurait fallu que, durant la période observée, le revenu des particuliers augmente au même rythme.

Chez les ***Autochtones***, le revenu moyen des particuliers s'est élevé de 10 833 $ en 1985 à 14 198 $ en 1990[5]. C'est donc dire que durant cette période, le revenu réel des Autochtones a progressé de 31,1 %, soit à un rythme bien supérieur à celui de l'inflation. En 1985, le revenu moyen des Autochtones représentait 57,1 % du revenu moyen de la population non autochtone et en 1990, 70,1 %. Ces chiffres indiquent que durant les cinq années considérées, le revenu réel de la population non autochtone a progressé moins rapidement que celui des Autochtones. En fait, le revenu réel de la population non autochtone n'a augmenté que de 6,9 % entre 1985 et 1990, passant de 18 958 $ à 20 264 $.

Les données du recensement de 1991 montrent que parmi les groupes étudiés, les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** sont le seul dans lequel le revenu moyen net des particuliers a diminué durant la période 1985-1990. En effet, entre 1985 et 1990, leur revenu réel a diminué de 9 %, passant de 9 688 $ à 8 812 $.

Par contre, le revenu réel des ***Indiens inscrits vivant hors des réserves*** a augmenté de 9,5 % durant les années considérées, passant de 11 458 $ en 1985 à 12 551 $ en 1990. Cette augmentation est supérieure de 2,6 % à celle qui a été observée dans la population non autochtone, mais ne représente que le tiers de l'accroissement enregistré pour l'ensemble de la population autochtone.

Chez les ***Inuit***, le revenu moyen des particuliers a progressé de 4,8 % entre 1985 et 1990. La quasi-totalité de cet accroissement est attribuable à l'augmentation des transferts gouvernementaux et à la progression du revenu d'emploi dans le revenu total (voir encadrés

---

[5] Dans le cadre d'un recensement, le revenu moyen des particuliers correspond toujours au revenu durant l'année précédant le recensement en question.

3.5 et 3.6). De 1985 à 1990, le revenu moyen des Inuit est passé de 12 083 $ à 12 661 $. Abstraction faite de la composition du revenu, en 1990, le revenu moyen des Inuit était presque le même que celui des Métis et des Indiens inscrits vivant hors des réserves.

En 1990, le revenu moyen des Métis était de 12 685 $, ce qui représente 62,2 % du revenu moyen de la population non autochtone ayant déclaré un revenu.

Encadré 3-8. Personnes ayant déclaré un revenu, 1990 et 1985[1]

Groupe ethnique	1990	1985	Variation
	(dollars constants de 1986)		(pourcentage)
Population non autochtone	20,264	18,958	+ 6.9
Ensemble de la population	14,198	10,883	+ 30.5
Indiens inscrits vivant hors des réserves	12,551	11,458	+ 9.5
Indiens inscrits vivant dans les réserves	8,812	9,688	- 9.0
Inuit	12,661	12,083	+ 4.8
Métis	12,685	..	..

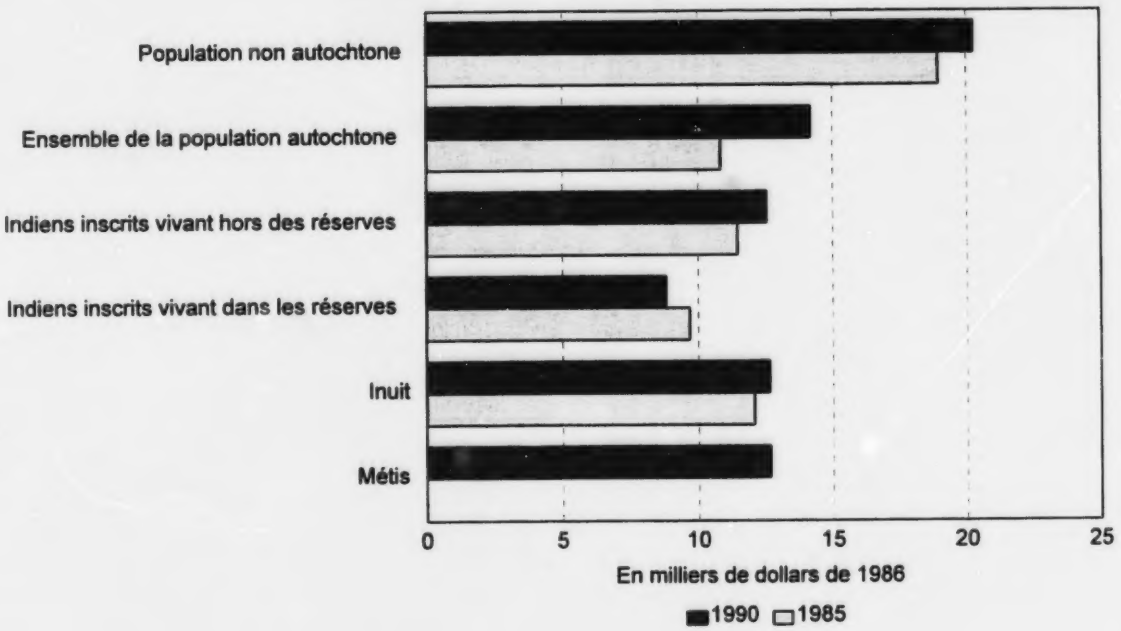

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.
[1] Pour une analyse détaillée, voir page 117.

Niveau de scolarité et caractéristiques économiques
Moins de neuf années d'études (encadré 3-9)

La capacité de lire, d'écrire et de calculer est étroitement liée à la réussite économique. Si dans une économie quelconque, on considère l'information comme un produit ayant une valeur inhérente, la capacité d'interpréter ou de manipuler cette information devient une compétence très recherchée. La Commission royale sur l'éducation, qui est une commission ontarienne, a défini la capacité de lire et d'écrire en ces termes : « On entend par « littératie » le fait de parler, d'écouter, de lire et d'écrire suffisamment bien pour aborder toute situation de vie adulte exigeant ces compétences fondamentales. »[6]. La Commission a par ailleurs défini la capacité de calculer de la façon suivante : « [...] la capacité de calculer, de mesurer, d'évaluer la quantité et de manipuler les chiffres de manière à pouvoir fonctionner dans la vie de tous les jours, notamment en ce qui concerne l'argent. »[7].

De façon générale, la population ***autochtone*** est moins instruite que la population non autochtone. Cela dit, pour chaque niveau de scolarité, l'écart entre les populations autochtone et non autochtone s'est réduit entre 1986 et 1991. Une mesure simple et directe de la capacité de lire, d'écrire et de calculer peut être obtenue en examinant la population de 15 ans ou plus ayant fait ***moins de neuf années d'études*** (encadré 9). Dans ce rapport, nous considérons que cette mesure nous donne la proportion d'analphabètes fonctionnels dans une population.

Déjà évidente en 1981 et en 1986, la tendance à la baisse du pourcentage d'analphabètes fonctionnels dans la population autochtone a été à nouveau confirmée en 1991. En effet, en 1991, le pourcentage d'analphabètes dans ce groupe s'établissait à 18,4 %, contre 25,9 % cinq ans plus tôt. Les chiffres correspondants pour la population non autochtone étaient de 13,8 % en 1991 et de 17,3 % en 1986. Fait intéressant, durant la période considérée, l'écart entre les proportions de personnes ayant fait moins de neuf années d'études dans les populations autochtone et non autochtone a diminué, passant de 8,6 % à 4,6 %.

Par rapport à tous les autres groupes étudiés, le proportion d'analphabètes fonctionnels était extrêmement élevée chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***. En 1991, la proportion de personnes d'âge adulte comptant moins de neuf années d'études était de 37,2 % chez les Indiens vivant dans les réserves. Bien que cette proportion marque une baisse par rapport à 1986 (44,7 %), elle représente 2,7 fois le pourcentage enregistré dans la population non autochtone, soit un écart un peu plus important qu'en 1986. Chez les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, 19,4 % ont déclaré avoir moins de neuf années d'études en 1991, comparativement à 24,4 % en 1986, ce qui fait que la proportion d'analphabètes fonctionnels dans ce groupe était supérieure de 5,6 % à celle dans la population non autochtone et supérieure de 1 % à celle dans l'ensemble de la population autochtone.

---

[6] Commission royale d'enquête sur l'éducation. *Pour l'amour d'apprendre, Apprendre, notre vision de l'école*, volume II, Imprimeur de la Reine, Ontario, 1994, p. 32.

[7] Ibid., p. 36

Chez les ***Inuit*** de 15 ans ou plus, la proportion de personnes ayant indiqué avoir fait moins de neuf années d'études a diminué durant la période, passant de 53 % en 1986 à 47,4 % en 1991. Ainsi, entre 1986 et 1991, le pourcentage d'analphabètes fonctionnels chez les Inuit est devenu de 3,1 fois à 3,4 fois plus grand que le pourcentage dans la population non autochtone et de 2 fois à 2,6 fois plus grand que dans l'ensemble de la population autochtone.

Enfin, chez les ***Métis***, 24,8 % ont déclaré avoir fait moins de neuf années d'études en 1991, soit une proportion comparable à celle chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves et à peu près le double du pourcentage dans la population non autochtone.

Encadré 3-9. Niveau de scolarité, personnes ayant déclaré avoir moins de neuf années d'études, 1991 et 1986[1]

Groupe ethnique	1991	1986
	(pourcentage)	
Population non autochtone	13.8	17.3
Ensemble de la population	18.4	25.9
Indiens inscrits vivant hors des réserves	19.4	24.4
Indiens inscrits vivant dans les réserves	37.2	44.7
Inuit	47.4	53.0
Métis	24.8	..

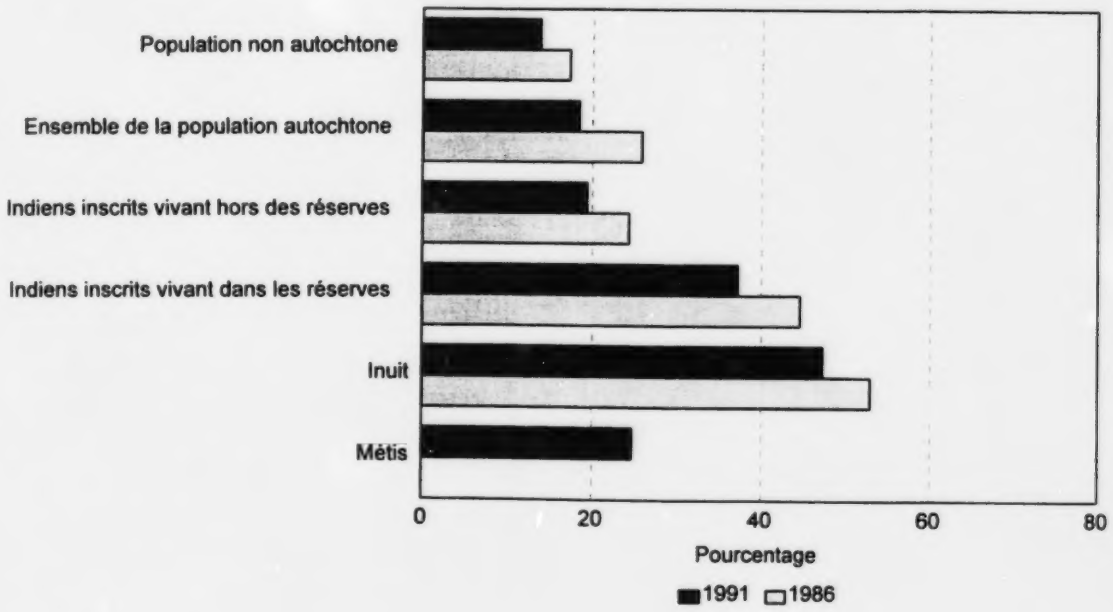

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 121.

Niveau de scolarité et caractéristiques économiques
Études secondaires partielles ou complètes (encadrés 3-10 et 3-11)

Il est difficile de déterminer de façon précise le moment au cours des études secondaires où une personne se trouve à avoir acquis les compétences voulues pour lire, écrire et calculer convenablement. On considère cependant que les études secondaires permettent aux gens d'acquérir les compétences minimales requises pour participer à la vie économique. Les encadrés 3-10 et 3-11 contiennent les chiffres pour les personnes ayant fait des ***études secondaires partielles*** ou des ***études secondaires complètes***. Au Canada, le fait de terminer ses études secondaires est un facteur déterminant pour l'avenir d'une personne, pour sa survie économique. Durant la période 1986-1991, il y a eu, dans la plupart des groupes d'Autochtones examinés, progression du pourcentage de personnes ayant fait des études secondaires, partielles ou complètes.

De 1986 à 1991, la proportion d'Autochtones ayant fait des études secondaires partielles est passée de 34,3 % à 42,8 %, ce qui se compare très avantageusement à l'augmentation observée dans la population non autochtone (26,9 % en 1986 et 38,9 % en 1991).

De 1986 à 1991, le pourcentage d'***Autochtones*** de 15 ans ou plus ayant déclaré avoir fait des études secondaires complètes est passé de 8,1 % à 10,7 %. Dans la population non autochtone du même âge, les pourcentages correspondants étaient de 12,9 % en 1986 et de 14,9 % en 1991. Pour toutes les mesures de la réussite scolaire, on constate une diminution de l'écart entre les populations autochtone et non autochtone. C'est le cas notamment pour ce qui est du pourcentage de personnes ayant déclaré avoir fait des études secondaires complètes : en 1986, l'écart entre les Autochtones et la population non autochtone était de 4,8 % et en 1991, il avait diminué à 4,2 %.

Dans le groupe des ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, la proportion des 15 ans ou plus ayant déclaré avoir fait des études secondaires partielles est passée de 33,6 % en 1986 à 36,7 % en 1991. Et si, en 1991, la proportion des Indiens inscrits vivant dans les réserves qui ont déclaré avoir fréquenté l'école secondaire était proche de celle qui a été observée dans la population non autochtone, il n'y a pas eu, entre 1986 et 1991, accroissement du pourcentage de ceux qui ont terminé leurs études secondaires. En 1991, 5,1 % seulement des Indiens vivant dans les réserves étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ce chiffre ne représente que le tiers de la proportion enregistrée dans la population non autochtone). Quoi qu'il en soit, ce pourcentage de 5,1 % marque une amélioration par rapport à 1986 quand 3,7 % seulement des Indiens vivant dans les réserves avaient indiqué avoir terminé leurs études secondaires (ce pourcentage ne correspond qu'aux trois dixièmes de la proportion dans la population non autochtone).

Parmi les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves***, le pourcentage de ceux qui ont déclaré avoir fréquenté l'école secondaire s'est accru de façon spectaculaire entre 1986 et 1991, passant de 38,1 % à 44,7 %. Pour ce qui est de la proportion de ceux qui ont indiqué avoir terminé leurs études secondaires, elle est passée de 6,2 % à 8,8 % durant la période. L'écart

entre les pourcentages de diplômés chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves et chez l'ensemble des Autochtones était de 1,9 %, et cela tant en 1991 qu'en 1986.

La population ***Inuit*** continue d'afficher du retard sur les autres groupes d'Autochtones tant pour ce qui est du pourcentage de personnes ayant fait des études secondaires partielles qu'en ce qui a trait au pourcentage de celles qui ont fait des études secondaires complètes. En 1991, 25,6 % seulement des Inuit ont déclaré avoir fréquenté l'école secondaire, ce qui ne représente qu'un faible accroissement par rapport au pourcentage de 24,8 % enregistré en 1986. Pour ce qui est du pourcentage d'Inuit ayant dit avoir terminé leurs études secondaires, il a diminué, passant de 4,6 % en 1986 à 4 % en 1991.

De tous les groupes étudiés, les ***Métis*** formaient celui qui, en 1991, venait en tête tant pour ce qui est de la fréquentation de l'école secondaire que du nombre de diplômés du secondaire. Cette année-la, près de la moitié des Métis âgés de 15 ans ou plus ont déclaré avoir fréquenté l'école secondaire. Pour ce qui est du pourcentage de Métis ayant indiqué détenir un diplôme d'études secondaires, il était de 8,9 % en 1991, soit un pourcentage correspondant aux trois cinquièmes seulement de la proportion dans la population non autochtone, mais de 1,7 fois plus grand que le pourcentage chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves.

Encadré 3-10. Niveau de scolarité, personnes ayant fait des études secondaires, partielles ou complètes, 1991[1]

Groupe ethnique	Études secondaire partielles	Études secondaires complètes
	(pourcentage)	
Population non autochtone	38.9	14.9
Ensemble de la population	42.8	10.7
Indiens inscrits vivant hors des réserves	44.7	8.8
Indiens inscrits vivant dans les réserves	36.7	5.1
Inuit	25.6	4.0
Métis	46.9	8.9

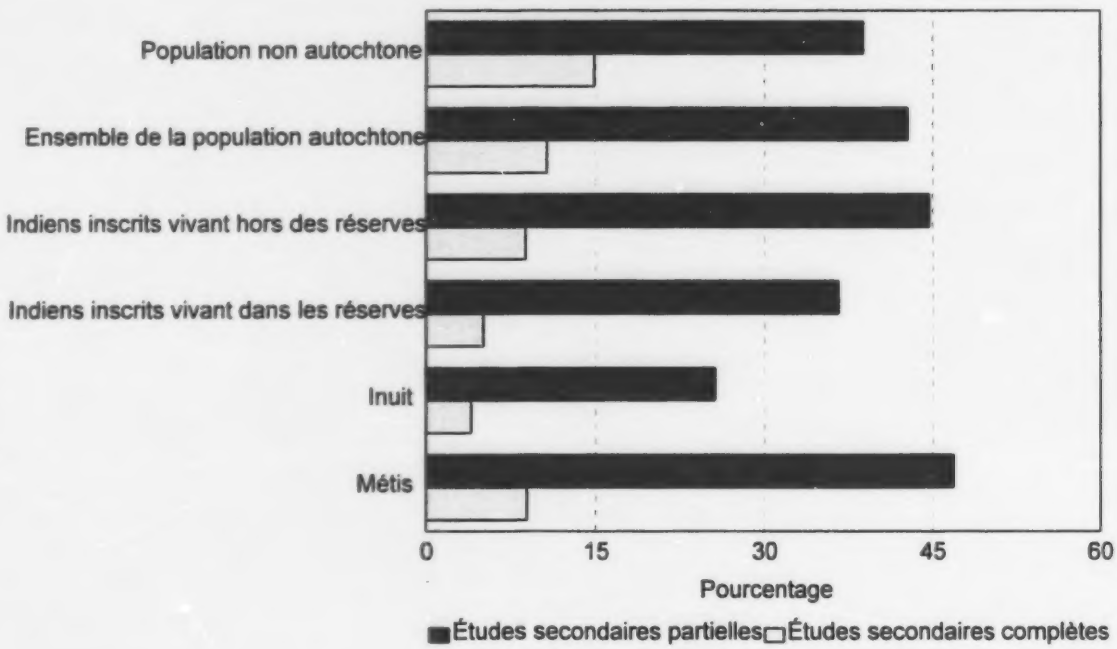

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 125.

Encadré 3-11. Niveau de scolarité, personnes ayant fait des études secondaires, partielles ou complètes, 1986[1]

Groupe ethnique	Études secondaires partielles	Études secondaires complètes
	(pourcentage)	
Population non autochtone	26.9	12.9
Ensemble de la population	34.3	8.1
Indiens inscrits vivant hors des réserves	38.1	6.2
Indiens inscrits vivant dans les réserves	33.6	3.7
Inuit	24.8	4.6
Métis	..	..

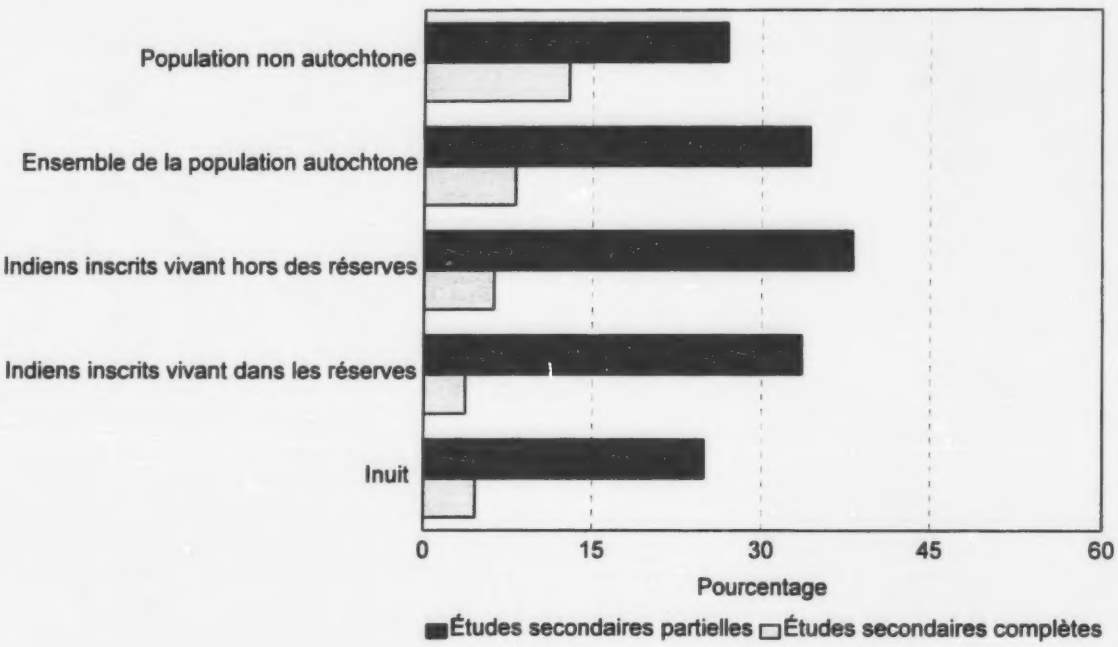

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 125.

Niveau de scolarité et caractéristiques économiques
Taux d'activité (encadrés 3-12 et 3-13)

Il est clair que le niveau de scolarité est directement corrélé à la capacité d'une personne de s'adapter aux changements qui s'opèrent sur le marché du travail. Plusieurs indicateurs économiques sont communément employés pour évaluer la réussite des personnes dans le temps. Une mesure courante est le ***taux d'activité***, que nous avons croisé, dans cette section, avec le niveau de scolarité[8]. Le taux d'activité est calculé en divisant la somme des personnes occupées et des personnes en chômage (personnes de 15 ans ou plus à l'exclusion des pensionnaires d'établissements institutionnels) par le nombre total de personnes âgées de 15 ans ou plus. Pour établir le taux d'activité dans un groupe de population, il faut s'assurer que le numérateur et le dénominateur sont tirés de ce même groupe.

L'encadré 3-12 montre qu'en 1991, le taux d'activité pour l'ensemble de la cohorte des 15 ans ou plus dans la population ***autochtone*** atteignait 64,3 % et cela, quel que soit le niveau de scolarité. En 1986, le taux d'activité de cette population était de 60,3 % (encadré 3-13). Dans la population non autochtone, le taux d'activité s'établissait à 66,6 % en 1986 et à 67,9 % en 1991.

Des différences énormes apparaissent du point de vue du taux d'activité lorsque l'on compare les personnes ayant moins de neuf années d'études à celles qui ont un diplôme d'études postsecondaires. Chez les Autochtones, le taux d'activité des personnes ayant moins de neuf années d'études était de 36,2 % seulement en 1991, comparativement à 90 % pour les personnes ayant un diplôme universitaire. Par contraste, la même année, le taux d'activité dans la population non autochtone était de 35,7 % pour les personnes ayant moins de neuf années d'études et de 86,6 % pour celles qui possédaient un diplôme universitaire.

En 1991, le taux d'activité parmi les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** n'était que de 46,8 % (en 1986, il s'établissait à 43,3 %). Il s'agit là du taux le plus bas parmi tous les groupes étudiés. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, le taux d'activité parmi ceux ayant moins de neuf année de scolarité était de 31,7 % seulement en 1991, ce qui marque un recul par rapport au taux de 33,7 % enregistré en 1986. Pour ce qui est des Indiens inscrits vivant dans les réserves qui détenaient un certificat d'études postsecondaires, ils affichaient un taux d'activité comparable à celui de la population non autochtone.

Dans la plupart des catégories de niveau de scolarité, les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves*** affichaient un taux d'activité inférieur à celui de la population non autochtone et cela, tant en 1986 qu'en 1991. Toutefois, on a constaté que plus le niveau de scolarité était élevé, plus l'écart diminuait entre les taux d'activité des Indiens vivant hors des réserves et de la population non autochtone. Par exemple, en 1991, l'écart entre le taux d'activité de l'une et

---

[8] Dans les encadrés 3-12 à 3-17, les données sont présentées suivant quatre catégories de niveau de scolarité. La catégorie « Certificat ou diplôme » désigne uniquement les certificats d'études postsecondaires, non d'études secondaires.

l'autre population était de 3 % pour les personnes ayant fait moins de neuf années d'études, comparativement à 1,9 point pour celles détenant un diplôme d'études universitaires.

Pour ce qui est des ***Inuit***, le fait qu'ils soient relativement moins instruits n'a pas influé négativement sur leurs taux d'activité. En 1986 et en 1991, les Inuit ayant moins de neuf années d'études formaient le groupe qui, parmi tous les groupes étudiés, affichait le taux d'activité le plus élevée (47,5 % et 44,4 % respectivement). Fait intéressant, le taux d'activité des Inuit qui ont fréquenté l'université a augmenté durant la période pour atteindre 87,5 % en 1991.

En ce qui concerne les ***Métis***, les données pour 1991 montrent que dans chacune des catégories de niveau de scolarité, ces derniers ont des taux d'activité comparables à ceux de la plupart des autres groupes d'Autochtones. De façon générale, chez les Métis, le taux d'activité pour la catégorie « Ensemble des catégories de niveau de scolarité » est plus proche du taux enregistré pour l'ensemble des Autochtones que pour tout autre groupe.

Encadré 3-12. Taux d'activité et niveau de scolarité, 1991[1]

Groupe ethnique	Ensembles des catégories de niveau de scolarité	Moins de 9 années	Certificat ou diplôme	Diplôme universitaire
		(pourcentage)		
Population non autochtone	67.9	35.7	81.6	86.6
Ensemble de la population	64.3	36.2	84.1	90.0
Indiens inscrits vivant hors des réserves	57.3	32.7	80.1	88.5
Indiens inscrits vivant dans les réserves	46.8	31.7	77.0	87.6
Inuit	56.5	44.4	83.9	87.5
Métis	59.1	37.0	83.6	88.5

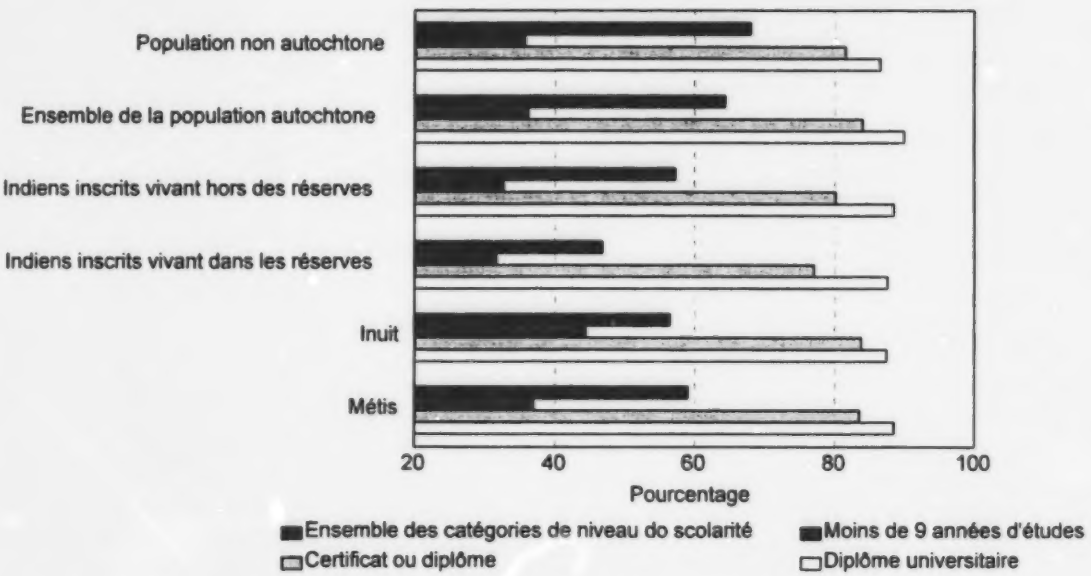

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 129.

Encadré 3-13. Taux d'activité et niveau de scolarité, 1986[1]

Groupe ethnique	Ensemble des catégories de niveau de scolarité	Moins de 9 années d'études	Certificat ou diplôme	Dimplôme universitaire
		(pourcentage)		
Population non autochtone	66.6	39.7	81.0	87.0
Ensemble de la population	60.3	39.3	84.8	89.4
Indiens inscrits vivant hors des réserves	56.6	35.7	78.3	85.4
Indiens inscrits vivant dans les réserves	43.3	33.7	76.7	88.3
Inuit	54.9	47.5	85.3	72.7
Métis	..	..	..	..

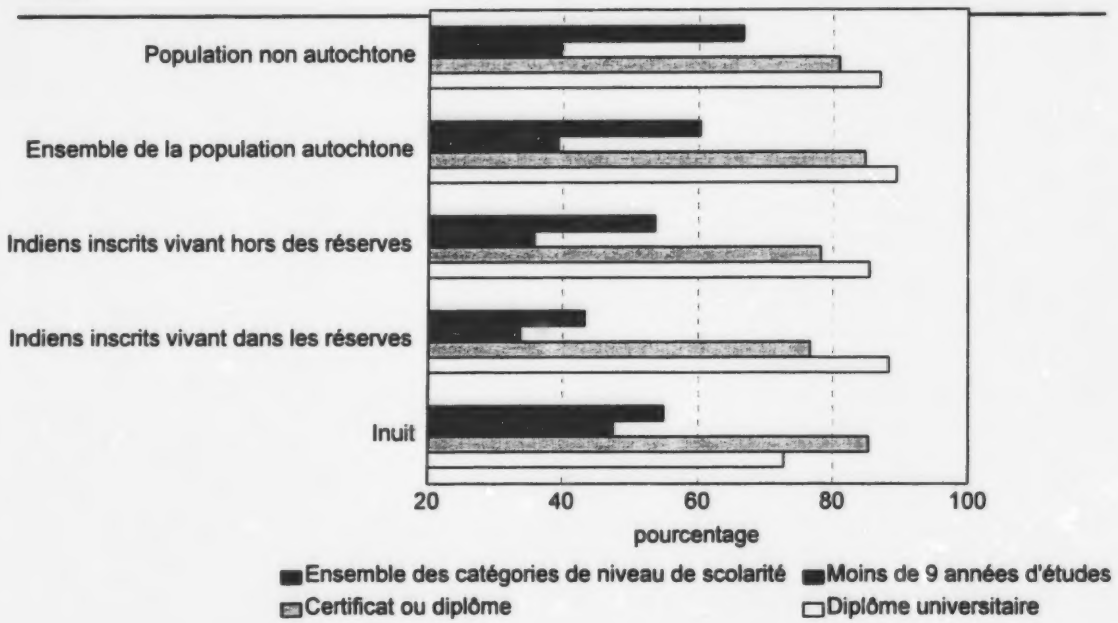

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 129.

Niveau de scolarité et indicateurs économiques
Taux de chômage (encadrés 3-14 et 3-15)

Le ***taux de chômage*** est une mesure bien connue de la santé de la population active. Bien que les économistes fassent des distinctions qualitatives entre différentes formes de chômage, on peut, en termes très généraux, décrire le chômage comme étant la mesure de la capacité de l'économie à absorber l'offre de travailleurs à un moment précis dans le temps. Le taux de chômage, pour une période de référence donnée, correspond au nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Pour calculer le taux de chômage à l'intérieur d'un groupe de population particulier, il faut que le numérateur (nombre de personnes en chômage) et le dénominateur (ensemble de la population active) soient tirés du groupe en question.

En 1991, la population ***autochtone*** affichait des taux de chômage très élevés par rapport à la population non autochtone (encadré 3-14). Dans toutes les catégories de niveau de scolarité, à l'exception de la catégorie « Diplôme universitaire », le taux de chômage chez les Autochtones était environ deux fois plus élevé que dans la population non autochtone. Dans la catégorie de personnes comptant moins de neuf années d'études, l'écart entre le taux de chômage dans les populations autochtone et non autochtone s'est réduit, allant de 29,4 % en 1986 à 15,1 % en 1991 (encadré 3-15). Pour l'ensemble des catégories de niveau de scolarité, le taux de chômage chez les Autochtones est passé de 22,8 % en 1986 à 19,4 % en 1991.

Chez les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves***, il y a eu légère baisse du taux de chômage durant la période étudiée (de 34,8 % à 31 %). Sur l'ensemble des groupes autochtones considérés dans cette étude, les Indiens inscrits vivant dans les réserves affichaient le taux de chômage le plus élevé (trois fois celui de la population non autochtone). Lorsque l'on considère les différentes catégories de niveau de scolarité, on voit que ce n'est que dans la catégorie des personnes ayant fait des études universitaires que les Indiens inscrits vivant dans les réserves avaient un taux de chômage inférieur à celui des Indiens inscrits vivant hors des réserves (9,6 et 10 % respectivement). Lorsque l'on considère l'ensemble des catégories de niveau de scolarité, on voit que le taux de chômage des Indiens vivant dans les réserves était 1,3 fois plus élevé que celui des Indiens vivant hors des réserves. Il est toutefois encourageant de constater que chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, le taux de chômage pour chacune des catégories de niveau de scolarité a diminué durant la période 1986-1991.

Abstraction faite du niveau de scolarité, le taux de chômage chez les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves*** représentait entre deux et trois fois le taux dans la population non autochtone. De façon générale, l'écart entre ces deux groupes diminuait au fur et à mesure qu'augmentait le niveau de scolarité. De 1986 à 1991, le taux de chômage chez les Indiens vivant hors des réserves a diminué pour chacune des catégories de niveau de scolarité. Par exemple, chez les Indiens vivant hors des réserves et comptant moins de neuf années d'études, le taux de chômage est passé de 40,5 % en 1986 à 31,2 % en 1991, ce qui est une amélioration énorme.

Chez les ***Inuit***, la corrélation taux de chômage-niveau de scolarité n'était pas aussi évidente que dans les autres groupes autochtones. Par exemple, chez les personnes ayant fait des études universitaires, les Inuit affichaient un taux de chômage de 14,3 % en 1991, ce qui est 4,3 points de plus que le taux du groupe le plus proche, celui des Indiens vivant hors des réserves. Et bien que la population inuit dans son ensemble ait affiché un taux de chômage inférieur à ceux des autres groupes autochtones, celui-ci était néanmoins 2 fois le taux de la population non autochtone.

Pour ce qui est des ***Métis***, en 1991, ils affichaient des taux de chômage comparables à ceux des Indiens vivant hors des réserves. Pour l'ensemble des catégories de niveau de scolarité, le taux de chômage chez les Métis était 2,5 fois plus élevé que celui de la population non autochtone (25,2 % contre 9,8 %). Chez les personnes ayant un diplôme d'études universitaires, le taux de chômage des Métis était un peu moins du double de celui de la population non autochtone. Parallèlement, chez les Métis ayant moins de neuf années d'études, le taux de chômage représentait 2,5 fois celui de la population non autochtone.

Encadré 3-14. Taux de chômage et niveau de scolarité, 1991[1]

Groupe ethnique	Ensemble des catégories de niveau de scolarité	Moins de 9 années d'études	Certificat ou diplôme	Diplôme universitaire
		(pourcentage)		
Population non autochtone	9.8	15.1	8.6	5.5
Ensemble de la population	19.4	30.2	15.8	6.9
Indiens inscrits vivant hors des réserves	25.1	31.2	20.4	10.0
Indiens inscrits vivant dans les réserves	31.0	36.2	24.9	9.6
Inuit	23.7	26.9	17.7	14.3
Métis	25.2	31.7	19.1	9.3

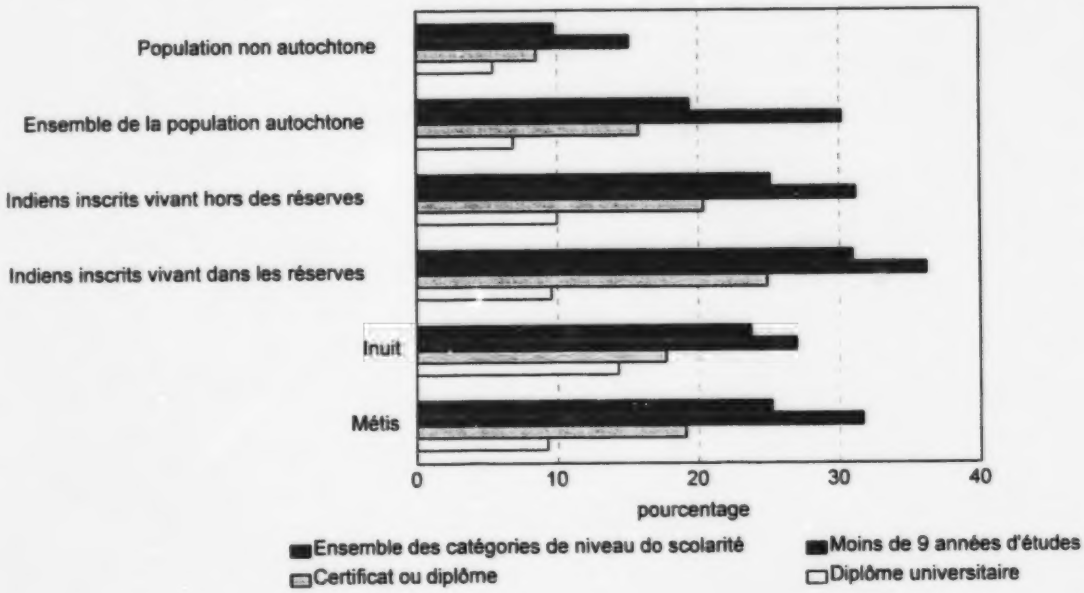

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 133.

Encadré 3-15. Taux de chômage et niveau de scolarité, 1986[1]

Groupe ethnique	Ensemble des catéries de niveau de scolarité	Moins de 9 années d'études	Certificat ou diplôme	Diplôme universitaire
		(pourcentage)		
Population non autochtone	10.1	13.5	8.4	5.4
Ensemble de la population	22.8	42.9	15.7	7.7
Indiens inscrits vivant hors des réserves	31.4	40.5	22.3	11.4
Indiens inscrits vivant dans les réserves	34.8	39.1	26.4	11.9
Inuit	26.5	31.5	17.8	XXX
Métis	..	..	..	..

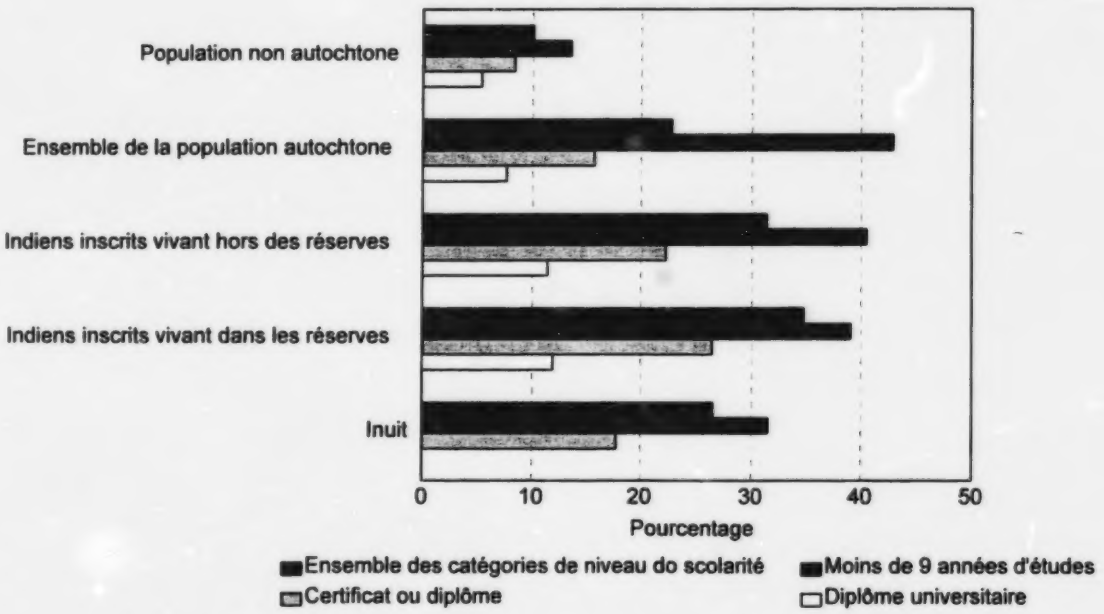

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés do recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 133.

Niveau de scolarité et indicateurs économiques
Rapport emploi-population (encadrés 3-16 et 3-17)

Dans les encadrés 3-16 et 3-17, nous présentons les résultats pour un indicateur de l'activité économique moins bien connu, le ***rapport emploi-population***. Celui-ci nous donne une indication claire de la mesure dans laquelle l'offre de main-d'oeuvre est utilisée. Ce rapport correspond au nombre de personnes occupées (personnes ayant un emploi) exprimé en pourcentage de la population de 15 ans ou plus. Il est important de ne pas confondre le rapport emploi-population et le taux d'emploi (voir page XXX). Lorsque l'on calcule le rapport pour un groupe particulier, il faut s'assurer que le numérateur et le dénominateur proviennent de ce même groupe.

Dans l'ensemble de la ***population autochtone***, le rapport emploi-population a grimpé de 46,6 % en 1986 à 51,8 % en 1991. En outre, l'écart entre les rapports pour les populations autochtone et non autochtone a diminué durant la période, passant de 13,3 % en 1986 à 9,7 % en 1991.

L'écart entre le rapport emploi-population dans les populations autochtone et non autochtone diminue au fur et à mesure que s'accroît le niveau de scolarité (la même réduction des écarts entre les deux populations a été observée pour les autres indicateurs économiques). Par exemple, les Autochtones ayant un diplôme d'études universitaires étaient plus nombreux à occuper un emploi que les diplômés universitaires dans la population non autochtone.

En 1991, les ***Indiens inscrits vivant dans les réserves*** affichaient un meilleur rapport emploi-population (32,3 %) que les Indiens inscrits vivant hors des réserves. En 1986, le rapport chez les Indiens vivant dans les réserves était de 28,2 %. Dans certaines catégories de niveau de scolarité (moins de neuf années d'études, certificat ou diplôme), les Indiens inscrits vivant dans les réserves avaient le rapport emploi-population le plus bas de tous les groupes considérés dans cette étude. Enfin, dans la catégorie « Moins de 9 années d'études », il y a eu, entre 1986 et 1991, baisse du rapport emploi-population chez les Indiens vivant dans les réserves.

En 1991, les ***Indiens inscrits vivant hors des réserves*** affichaient des rapports emploi-population particulièrement faibles, et cela quel que soit le niveau de scolarité. Dans la catégorie « Ensemble des niveaux de scolarité », le rapport emploi-population était de 25,1 % seulement en 1991, comparativement à 36,8 % en 1986. Dans chacune des catégories de niveau de scolarité, le rapport emploi-population calculé pour les Indiens vivant hors des réserves était inférieur à celui qui s'appliquait à l'ensemble de la population autochtone.

Pour ce qui est des ***Inuit***, ils se situaient généralement à « mi-chemin » entre les deux extrêmes présentés dans les encadrés 3-16 et 3-17. Chez ce groupe, le rapport emploi-population ne progresse pas de la même façon au fur et à mesure qu'augmente la scolarité que chez les autres groupes autochtones. Dans l'ensemble, les Inuit enregistraient un meilleur rapport emploi-population que les autres groupes autochtones et cela, tant en 1986 (40,1 %) qu'en

1991 (43 %). De la même façon, aucun autre des groupes considérés n'affichait un rapport aussi élevé dans la catégorie « Moins de neuf années d'études ». En 1991, le rapport chez les Inuit dans cette catégorie était de 32,5 %.

Chez les personnes ayant déclaré une ascendance ***métisse*** au recensement de 1991, le rapport emploi-population s'établissait à 44 % en 1991. Ce rapport se compare favorablement aux rapports établis pour les Indiens inscrits et les Inuit, mais il ne représente que les trois cinquièmes du rapport calculé pour la population non autochtone. Dans les catégories « Diplôme universitaire » et « Certificat ou diplôme », aucune différence importante n'a été observée entre les Métis et les autres groupes autochtones. Enfin, comme c'est le cas dans les autres groupes d'Autochtones, l'écart entre les rapports emploi-population pour les Métis et pour la population non autochtone diminue au fur et à mesure que s'accroît le niveau de scolarité.

Encadré 3-16. Rapport emploi-population et niveau de scolarité, 1991[1]

Groupe ethnique	Ensemble des catégories de niveau de scolarité	Moins de 9 années d'études	Certificat ou diplôme	Diplôme universitaire
			(pourcentage)	
Population non autochtone	61.3	30.3	74.6	81.8
Ensemble de la population	51.8	25.2	70.8	83.8
Indiens inscrits vivant hors des réserves	25.1	22.5	63.8	79.6
Indiens inscrits vivant dans les réserves	32.3	20.2	57.8	79.1
Inuit	43.0	32.5	69.1	75.0
Métis	44.0	25.2	67.6	79.6

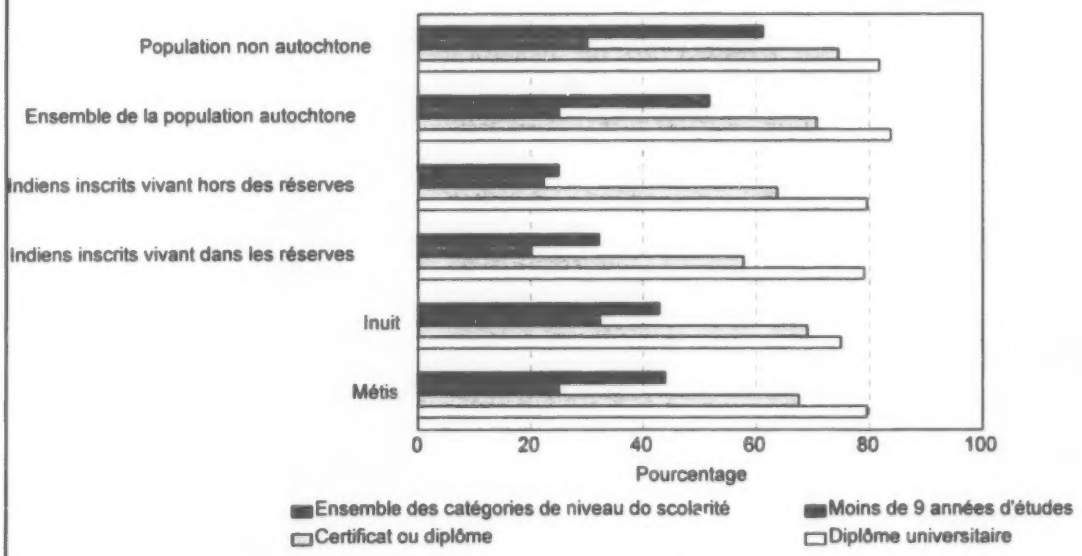

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 137.

Encadré 3-17. Rapport emploi-population et niveau de scolarité, 1986[1]

Groupe ethnique	Ensemble des catégories de niveau de scolarité	Moins de 9 années d'études	Certificat ou diplôme	Diplôme universitaire
		(pourcentage)		
Population non autochtone	59.9	34.5	74.2	82.3
Ensemble de la population	46.6	25.1	71.5	78.2
Indiens inscrits vivant hors des réserves	36.8	21.2	60.8	76.0
Indiens inscrits vivant dans les réserves	28.2	20.5	56.4	78.4
Inuit	40.1	33.9	69.9	69.7

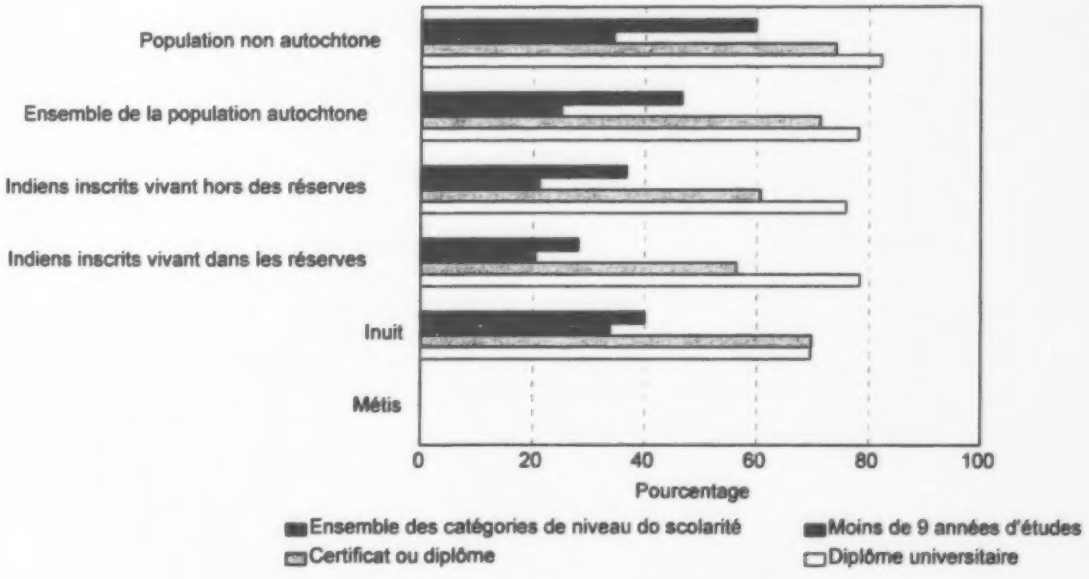

Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, tableaux personnalisés du recensement.

[1] Pour une analyse détaillée, voir page 137.